

2025

ÉTAT
des
lieux

ETUDE ECONOMIQUE

CAHIER



Sommaire du cahier 5

1. Contexte de l'étude.....	6
2. Les prélèvements en eau.....	7
2.1. Les prélèvements par usage	7
2.1.1. Prélèvement par usage	7
2.1.2. Démographie martiniquaise	9
2.2. Les services d'eau potable et d'assainissement	10
2.2.1. Panorama des services d'eau potable	10
2.2.2. Panorama des services d'assainissement collectif	12
2.2.3. Environnement institutionnel et accompagnement financier pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement	16
2.2.4. Focus sur l'assainissement non collectif	18
2.2.5. Le prix des services d'eau potable et d'assainissement	18
2.3. Caractérisation des activités socio-économiques et éléments prospectifs à horizon 2033.....	23
2.3.1. Présentation générale du territoire	23
2.3.2. Le tourisme et l'économie bleue.....	24
2.3.3. L'industrie et le commerce.....	48
2.3.4. La production d'électricité	57
2.3.5. L'agriculture et l'élevage	60
3. Scénarios tendanciels d'évolution des prélèvements	73
3.1. Hypothèses	73
3.1.1. Estimations des consommations d'eau potable sur le réseau public	73
3.1.2. Estimations des consommations des usagers non domestiques desservis par le réseau public d'eau potable	75
3.1.3. Estimations des consommations des usagers agricoles et industriels	75
3.1.4. Evolution des rendements des réseaux d'eau potable	76
3.2. Projection de l'évolution des prélèvements en eau à horizon 2033, 2040 et 2050 .	78

Liste des Figures

Figure 1 : Evolution des prélèvements en eau par usage entre 2012 et 2021 (Source : BNPE, 2020-2021, ODE-Martinique 2022)	7
Figure 2 : Répartition des prélèvements par type d'eau et usage de l'eau, en Mm3 (Source : BNPE, 2022)	8
Figure 3 : Répartition des prélèvements en eau en 2022 par usage (AEP, industrie, irrigation) et par localisation (par EPCI) (Source : Données BNPE, traitements IREEDD)	8
Figure 4 : Source : INSEE, (modèle OMPHALE, scénario central)	10
Figure 5 : Description des services publics d'alimentation en eau potable de la Martinique en 2025 (Source : Observatoire de l'eau Martinique, 2025)	11
Figure 6 : Evolution des volumes facturés et consommés entre 2008 et 2020 (Source : Observatoire de l'eau Martinique, 2008-2020, RAD et RPQS 2021)	12
Figure 7 : Figure 5 : Description des services publics d'assainissement collectif en Martinique en 2025 (Source : Observatoire de l'eau Martinique, 2025)	13
Figure 8 : Evolution du taux de conformité des installations STEU par collectivité (Source : Observatoire de l'eau de la Martinique, 2024)	14
Figure 9 : Parc des stations de traitement des eaux usées -STEU- publiques de Martinique en 2022 (Source : Observatoire de l'Eau de la Martinique, 2022)	15
Figure 10 : Evolution du nombre d'abonnés par EPCI (Source : Observatoire de l'eau de la Martinique, 2008-2020, RAD et RPQ, 2021)	16
Figure 11 : Répartition de l'assainissement collectif et non collectif par commune (Source : Observatoire de l'eau de la Martinique)	18
Figure 12 : Prix du service d'eau potable par service martiniquais (Source : Rapport annuel des délégués et rapport annuel sur la qualité du service, années 2021 et 2023)	19
Figure 13 : Prix moyen du service d'eau potable en Martinique (Source : Données de l'observatoire de l'eau de Martinique)	19
Figure 14 : Décomposition de la facture d'eau (Source : Données de l'observatoire de l'eau de Martinique)	20
Figure 15 : Synthèse des dispositifs engagés dans le cadre du déploiement d'une politique sociale d'accès à l'eau en Martinique (Source : IREEDD)	21
Figure 16 : Prix du service d'assainissement collectif par service martiniquais (Source : Rapport annuel des délégués et rapport annuel sur la qualité du service, années 2023)	21
Figure 17 : Prix moyen du service d'assainissement collectif en Martinique (Source : Données de l'observatoire de l'eau de Martinique)	22
Figure 18 : Décomposition de la facture d'assainissement collectif (Source : Données de l'observatoire de l'eau de Martinique)	22
Figure 19 : Nombre de touristes en Martinique (en milliers de visiteurs) (Source : Rapport Annuel 2023, IEDOM)	25
Figure 20 : Nombre de touristes en Martinique (en millier de visiteurs) (Source : Rapport annuel 2023, IEDOM, traitement IREEDD)	25
Figure 21 : Fréquentation mensuelle par types de touristes en 2023 (Source : INSEE, traitement IREEDD)	26
Figure 22 : mode d'hébergement des touristes de séjour - Martinique (Source : Rapport Annuel 2022 & 2023, IEDOM Martinique, traitement IREEDD)	26
Figure 23 : Dépenses globales des touristes (hors excursionnistes, en M €) (Source : Rapports Annuels IEDOM, 2016, 2017, 2022 & 2023, traitement IREEDD)	27
Figure 24 : Evolution du nombre d'établissements touristiques (Source : URSSAF, traitement IREEDD)	28
Figure 25 : Evolution de l'effectif salarié dans les établissements touristiques (Source : URSSAF, traitement IREEDD)	28
Figure 26 : Répartition géographique du nombre d'hôtels et de chambres d'hôtels en 2022 (Source : Observatoire Territoriale de Martinique, traitement IREEDD)	29
Figure 27 : Evolution de la qualité des eaux de baignade (2013-2022) (Source : Agence Régionale de Santé, traitement IREEDD)	31
Figure 28 : Evolution de la flotte de plaisance (Source : Monographie maritime de la Martinique, 2021-2022, Direction de la Mer de la Martinique)	32

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 29 : Répartition des ports de plaisances et de la capacité d'accueil (Source : Monographie maritime de la Martinique, 2021-2022, Direction de la Mer de la Martinique, traitement IREEDD)	32
Figure 30 : Sites potentiels de carénage illégaux dans la baie de Fort-de-France (Source : Etude de préfiguration pour la lutte contre le carénage sauvage en Baie de Fort-de-France, 06/2024, traitement IREEDD)	33
Figure 31 : Nombre de licenciés dans des clubs nautiques de Fédération Française (Source : Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), traitement IREEDD)	35
Figure 32 : Evolution du nombre d'opérateurs de whale watching au sein du sanctuaire AGOA (Source : Plan de gestion 2023-2037 du Sanctuaire AGOA)	35
Figure 33 : Fréquence de l'activité de pêche par type de pêcheur (Source : Étude de l'impact de la pêche de loisir sur les organismes marins en Martinique, Assommer, 2021, traitement IREEDD)	37
Figure 34 : Zones interdites à la pêche en Martinique (Source : Monographie maritime de la Martinique, 2021-2022, Direction de la Mer de la Martinique)	38
Figure 35 : Sites de plongée et sentiers-sous-marins (Source : Data ES, traitement IREEDD)	39
Figure 36 : Protection des milieux marins : sensibilisation, financements et actions publiques	40
Figure 37 : Evolution de la production de la pêche, en volume et en valeur (Source : IFREMER, traitement IREEDD)	41
Figure 38 : Evolution du nombre de marins et navires (Source : IFREMER, traitement IREEDD)	41
Figure 39 : Répartition des techniques de pêche (2022) (Source : IFREMER)	42
Figure 40 : Evolution du nombre d'établissements privés dans les secteurs portuaire et maritime (Source : URSSAF, traitement IREEDD)	44
Figure 41 : Evolution de l'effectif salarié des secteurs maritime et portuaire (Source : URSSAF, traitement IREEDD)	45
Figure 42 Evolution du trafic (importations et exportations) (Source : Rapport Annuel, IEDOM, 2015 à 2023, traitement IREEDD)	46
Figure 43 : Poids socio-économique des grands secteurs d'activité de la Martinique : caractérisation par le chiffre d'affaires et l'effectif salarié (Source : INSEE, FARE, 2021 et URSSAF, 2022)	48
Figure 44 : Estimation de la valeur ajoutée du secteur industriel de la Martinique en 2022 (Sources : URSAAF, 2022.)	49
Figure 45 : Effectif salarié du secteur industriel de la Martinique en 2022 (Estimation d'après les données ISEE-ESANE, 2022)	50
Figure 46 : Décomposition du poids économique des activités agro-alimentaire en 2021 (Source : Esane 2021, Flores 2021, SIRUS 2021, Insee - traitements SSP)	51
Figure 47 : Evolution de la production, du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée de la filière rhum (Source : IEDOM, note 2023 : odeadom, couts de production de la canne à sucre et valorisation en distillerie et sucrerie 2022 ; Insee, comptes définitifs de Martinique)	52
Figure 48 : Chiffre d'affaires et valeur ajoutée de la construction en Martinique (Source : INSEE, ESANE, comptes définitifs 2019, publiés en 2024)	53
Figure 49 : Effectifs salariés de l'industrie extractive en 2022 (Source : URSSAF, 2022)	54
Figure 50 : Production de produits pétroliers de la SARA entre 2019 et 2023 (Source : IDEM, Rapport annuel 2024)	55
Figure 51 : Synthèse et évolutions tendancielles des indicateurs économiques de l'industrie	57
Figure 52 : Evolution de la production électrique 2008 et 2022 (Source : EDF Martinique, Producteurs d'électricité, Exploitants PV – Auteur : OTTEE)	59
Figure 53 : Répartition de la SAU par filière en 2022 (Source : Agreste Martinique, Mémento, édition 2019, 2021 & 2022, traitement IREEDD)	60
Figure 54 : Orientation technico-économique des entreprises agricoles en 2020 (Source : Agreste Martinique, Mémento, édition 2022, traitement IREEDD)	61
Figure 55 : Répartition de la SAU irriguée par filière (Source : Recensement agricole 2020, traitement IREEDD)	62
Figure 56 : Evolution mensuelle des volumes prélevés en 2023 (Source : Chambre d'agriculture de Martinique, traitement IREEDD)	62
Figure 57 : Répartition des prélevements entre les cultures (Source : Chambre d'agriculture de Martinique, traitement IREEDD)	63
Figure 58 : Répartition des stations de lavage de banane (Source : Chambre d'Agriculture Martinique, traitement IREEDD)	65

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

<i>Figure 59 : Evolution de la production de cannes à sucre - Martinique (Source : Mémento de la statistique agricole 2022 & Rapport Annuel 2023, IEDOM Martinique, traitement IREEDD)</i>	66
<i>Figure 60 Production de fruits et légumes (Source : Agreste Martinique, Mémento agricole)</i>	68
<i>Figure 61 : Répartition de la SAU irriguée au sein de la filière fruits et légumes (Source : Recensement agricole 2020)</i>	69
<i>Figure 62 : Production de viande (en TEC) (Source : Agreste Martinique, Mémento, édition 2019 & 2022)</i>	69
<i>Figure 63 : Répartition géographique du nombre de bovin en 2021 (Source : Chambre d'Agriculture Martinique)</i>	70
<i>Figure 64 : Evolution de la répartition de la SAU entre 2010 et 2022 (Sources : Agreste Martinique, Mémento, édition 2012 à 2017, 2019, 2021 & 2022, traitement IREEDD)</i>	72
<i>Figure 65 : Schéma d'estimation de l'évolution des prélèvements (Source : IREEDD)</i>	73
<i>Figure 66 : Schéma d'estimation de l'évolution des prélèvements (Source : IREEDD)</i>	74
<i>Figure 67 : Evolution des prélèvements pour l'irrigation et l'industrie sur la période 2014-2022 (BNPE, 2012-2022)</i>	76
<i>Figure 68 : Scénarios d'évolution des prélèvements selon le rythme de progression du rendement de réseau (IREEDD)</i>	78

Liste des Tableaux

<i>Tableau 1 : : Décomposition par branche de la valeur ajoutée martiniquaise (Source : Insee, Valeur ajoutée par branche en 2021, comparaisons régionales)</i>	23
<i>Tableau 2 Irrigation : données clés (Source : Recensement agricole 2020, traitement IREEDD)</i>	61
<i>Tableau 3 : Evolution depuis l'EDL 2019 (Source : Mémento 2019, 2021 & 2022, traitement IREEDD)</i>	71
<i>Tableau 4 : Projections démographiques de l'INSEE (Source : modèle OMPHALE, INSEE)</i>	75
<i>Tableau 5 : Taux de rendement des réseaux d'eau potable par secteur (données ODE, 2023)</i>	76
<i>Tableau 6 : Scénario d'évolution des rendements de réseau selon le niveau d'ambition fixé</i>	77

1. Contexte de l'étude

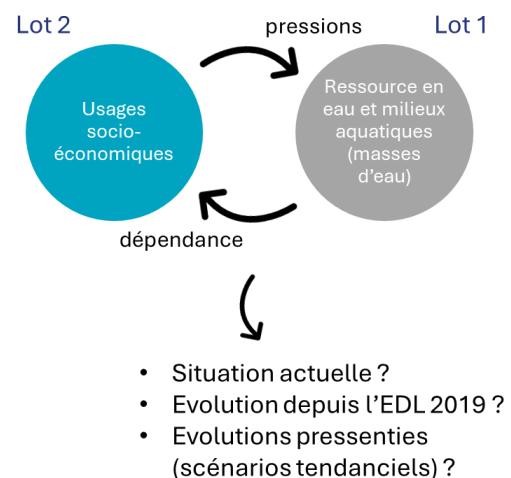
L'état des lieux (EDL) des usages de l'eau a pour objectif de répondre à plusieurs enjeux :

- Permettre d'évaluer l'importance socio-économique de l'utilisation de l'eau, en identifiant les différentes utilisations de l'eau, en évaluant leur poids économique, en désignant les acteurs concernés par ces utilisations et en quantifiant leurs intérêts et leur utilité sociale (par exemple le nombre d'emplois...) ;
- Souligner le poids économique des utilisations de l'eau. Les éventuels conflits d'intérêts entre acteurs liés à la répartition de la ressource en eau et les usages en compétition pourront être mis en exergue si ces éléments apparaissent comme pertinents à l'échelle du bassin.

En définitive l'analyse économique objet du lot 2 a vocation à :

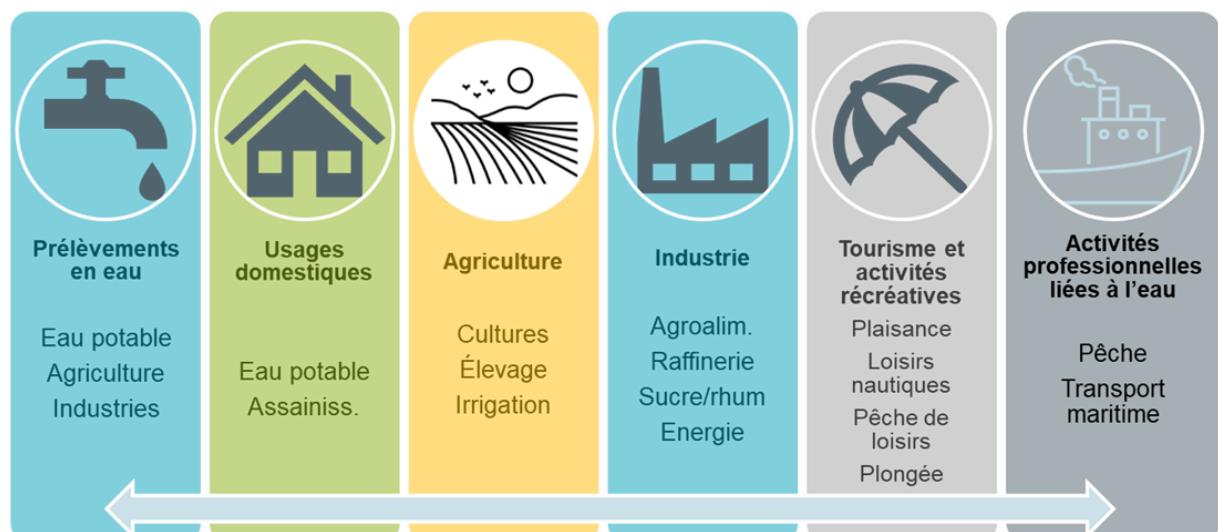
1. Participer et à être mise en lien avec l'analyse de l'évolution des pressions ;
2. Etablir des prévisions à l'horizon 2033 de l'offre et de la demande en eau à l'échelle du district, ainsi que des investissements liés à l'eau ;

Ces prévisions ont pour but de prévoir pour 2033 l'évolution des enjeux et des pressions qui s'exercent sur la ressource en eau.



- Situation actuelle ?
- Evolution depuis l'EDL 2019 ?
- Evolutions pressenties (scénarios tendanciels) ?

La caractérisation des usages a été abordée selon la typologie suivante :



Chacune de ces catégories ont été présentées et validées sous la forme de comités techniques (COTECH) thématiques, conviant selon la thématique des représentants du secteur (exemple : CCI

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

pour le COTECH industrie). Autant que possible, ces COTECH thématiques traitaient l'EDL environnemental et l'EDL socio-économique pour renforcer le lien entre les deux exercices étroitement liés par leur finalité.

Les sections suivantes présentent les résultats de l'EDL socio-économique. Chaque section détaille :

- Les chiffres clefs caractérisant la situation actuelle
- Les tendances rétrospectives observées et les chiffres clefs
- Les perspectives d'évolution de l'usage en question, en identifiant les leviers et les freins au développement de l'usage
- L'impact de l'usage sur la ressource et les milieux aquatiques.

2. Les prélèvements en eau

2.1. Les prélèvements par usage

2.1.1. Prélèvement par usage

Les prélèvements en eau de la Martinique s'élèvent à 63 millions de m³ -Mm³- en 2022, répartis entre l'eau potable (71%), l'irrigation (26%) et l'industrie (3%).

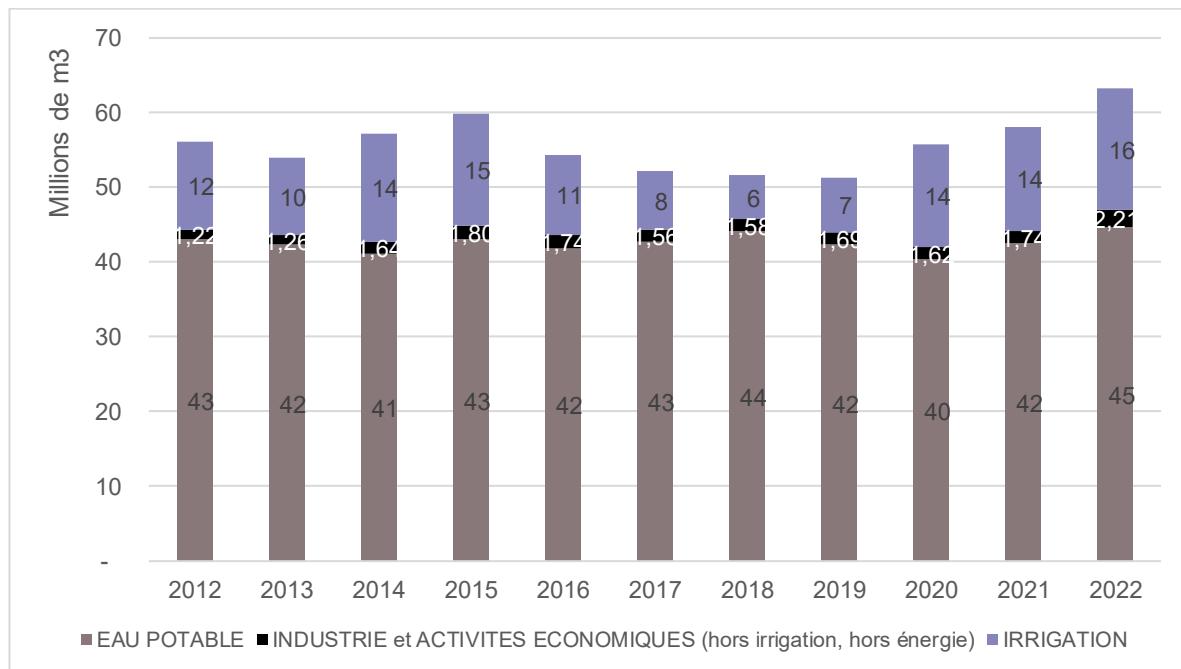


Figure 1 : Evolution des prélèvements en eau par usage entre 2012 et 2021 (Source : BNPE, 202012-2021, ODE-Martinique 2022)

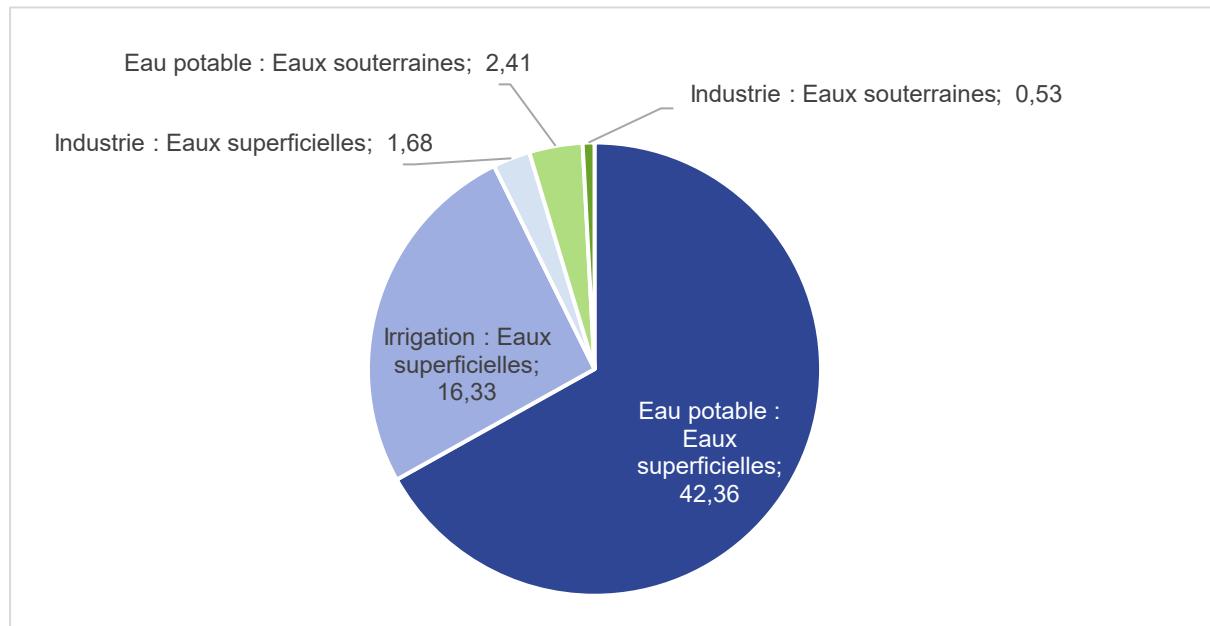
Note de lecture : Les prélèvements inscrits dans la BNPE sont les volumes faisant l'objet de redevances pour prélèvements. Les prélèvements en deçà des seuils de redevances n'y sont pas comptabilisés.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Les volumes prélevés à destination de l'eau potable et de l'industrie sont stables depuis 2012, les variations de prélèvements sont dues à l'irrigation dont le niveau augmente de 7 Mm³ entre 2019 et 2020.

La hausse des prélèvements pour l'irrigation entre 2019 et 2020 est répartie sur l'ensemble des points de prélèvements de la Martinique, en particulier le point de captage le plus important du territoire (rivière Lézarde) retrouve un niveau de prélèvement proche de celui de 2016 (7.6 M m³ en 2016, 4,8 M m³ en 2019 et 8,6 M m³ en 2020). L'année 2020 en Martinique enregistre des températures largement supérieures à la normale +0,7°C couplées à une aridité particulièrement forte. Selon Météo France, 2020 est l'année la plus sèche de ces 70 dernières années sur le territoire¹. Ainsi les variations importantes de prélèvements pour l'irrigation s'expliquent par les variations de conditions météorologiques.

Figure 2 : Répartition des prélèvements par type d'eau et usage de l'eau, en Mm³ (Source : BNPE, 2022)



Les prélèvements en eau ont principalement lieu dans les masses d'eau superficielles. Parmi les 63 millions de m³ prélevés en 2022, 94% proviennent des eaux superficielles et 6% des eaux souterraines.

Les prélèvements sont d'abord à destination de la production d'eau potable qui représente 71% des prélèvements totaux, parmi lesquels 67% proviennent des eaux superficielles et 4% des eaux souterraines. Les prélèvements à destination de l'irrigation représentent 26% des prélèvements totaux, provenant exclusivement des eaux superficielles. Enfin les prélèvements de l'industrie et des autres activités économiques représentent 3% des prélèvements, dont 2% en eaux superficielles et 1% en eaux souterraines.

Figure 3 : Répartition des prélèvements en eau en 2022 par usage (AEP, industrie, irrigation) et par localisation (par EPCI) (Source : Données BNPE, traitements IREEDD)

	AEP	IND	IRR	Prélèvements (Mm ³)	(%)
CACEM	58,4%	14,5%	1,7%	26,7	42,2%
CAESM	-	2,8%	-	0,06	0,1%
CAP Nord	41,6%	82,6%	98,3%	36,5	57,7%

¹ Météo France, Bilan climatique de l'année 2020 pour les territoires français Outre-Mer

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Du point de vue de la répartition spatiale des prélèvements entre les EPCI, les prélèvements sont majoritairement localisés au centre et au nord de l'île. Seule un point de prélèvement est présent sur le territoire de la CAESM, destiné à l'industrie.

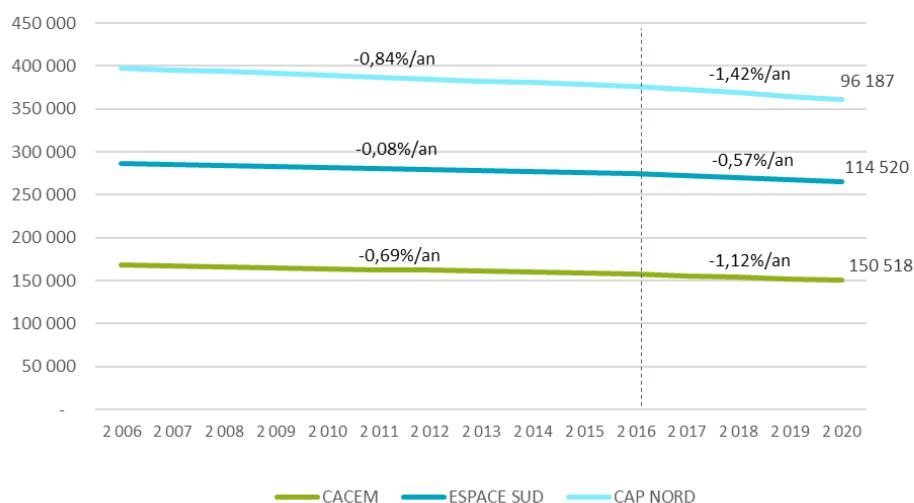
On observe que 98% des volumes à destination de l'irrigation sont prélevés sur le territoire de Cap Nord, et que 58% des volumes pour l'eau potable sont prélevés à la CACEM.

2.1.2. Démographie martiniquaise

En 2024, le territoire Martiniquais compte 355 000 habitants. La densité moyenne de population est de 320 habitants au km², mais varie fortement entre l'agglomération foyalaise (1 700 hab/km²) et le nord de l'île (Fonds-Saint-Denis 26 hab./km²).

S'agissant du solde démographique, la Martinique connaît une tendance à la décroissance démographique, comme l'illustre la rétrospective ci-dessous :

Variation de la population entre 2006 et 2020 par EPCI (INSEE)



Source : INSEE, données rétrospectives observées.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Sur la période 2006-2016, malgré un solde naturel positif estimé à 0.4%/an, le recul démographique avoisine les -0.7%/an, dû au solde migratoire négatif (-1.1%/an). La tendance s'intensifie sur la période 2016-2020 avec une décroissance démographique de -0.9%/an.

La tendance est particulièrement marquée sur le nord du territoire (-1.4%/an sur cette dernière période).

En projetant le scénario démographique intermédiaire de l'INSEE à horizon 2055, la baisse démographique cumulée sur la période 2020-2055 serait de 24%, et porterait le nombre d'habitant à 285 000.

Situation démographique en 2055*
(285 000 hab.)

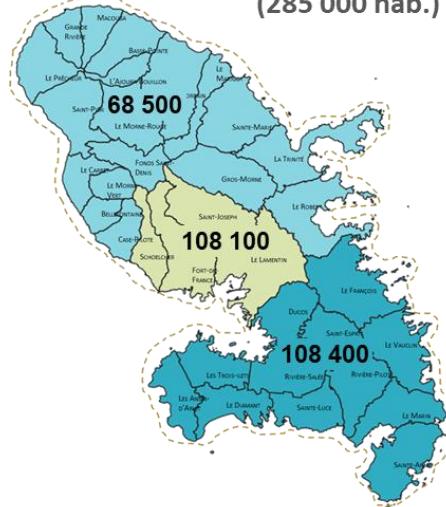


Figure 4 : Source : INSEE, (modèle OMPHALE, scénario central)

2.2. Les services d'eau potable et d'assainissement

2.2.1. Panorama des services d'eau potable

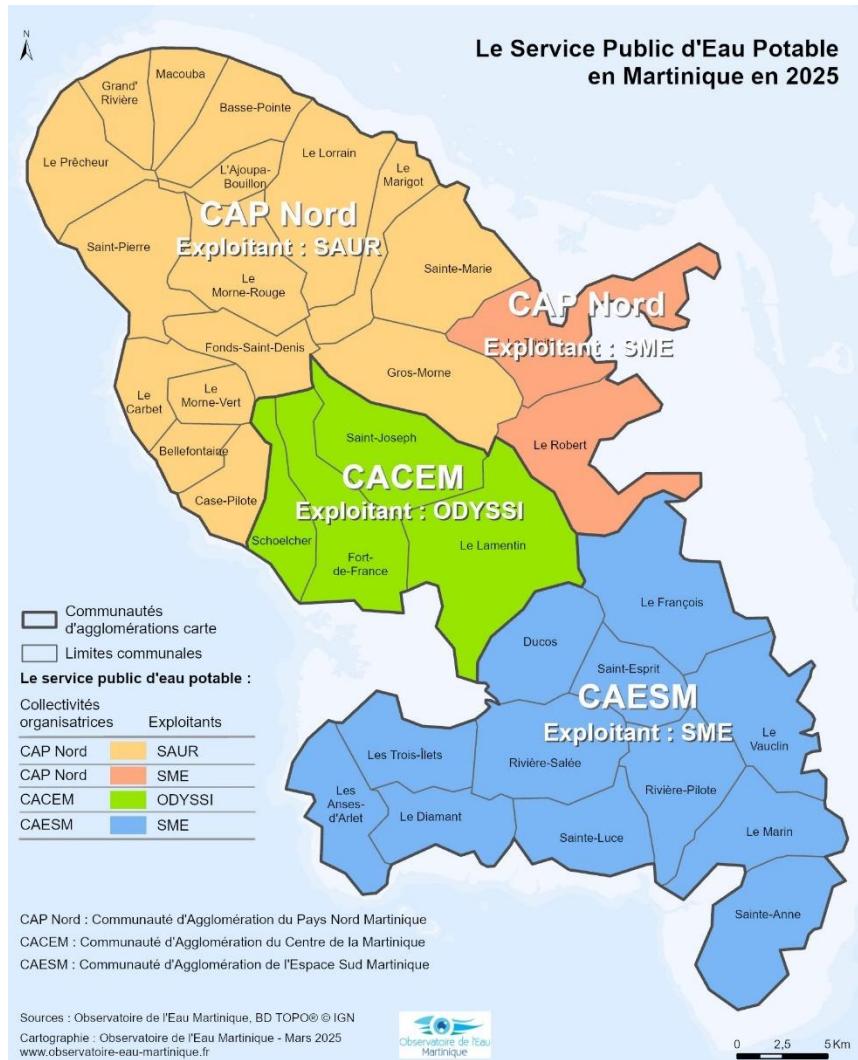
Depuis le premier janvier 2017, date à laquelle les compétences eau et assainissement de la Martinique ont été transférées par les syndicats aux EPCI, l'alimentation en eau potable de la Martinique se structure autour de 3 collectivités organisatrices :

- La CACEM -Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique- avec sa régie autonome Odyssi (en régie) est chargé de la production et distribution de l'eau potable pour les 4 communes Fort-de-France, le Lamentin, Saint-Joseph et Schoelcher ;
- La CAESM -Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique produit et distribue de l'eau pour les 12 communes du Sud de la Martinique avec une gestion en délégation de service public menée par la Société Martiniquaise des Eaux -SME- ;
- La CAP Nord -Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique- produit et distribue de l'eau potable pour les 18 communes du Nord de l'île, avec une gestion en délégation de service public menée par la Société Martiniquaise des Eaux -SME- jusqu'au 1^{er} janvier 2025. Ensuite le contrat est repris par la SAUR Martinique, sauf pour les communes du Robert et de la Trinité qui sont en contrat avec la SME jusqu'au 01/04/2027.

En parallèle, la CTM (Collectivité Territoriale de Martinique) gère l'usine de production d'eau potable de Vivé, située au Lorrain qui distribue de l'eau aux 3 communautés d'agglomération. L'exploitation est assurée par la SAUR Martinique.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 5 : Description des services publics d'alimentation en eau potable de la Martinique en 2025
 (Source : Observatoire de l'eau Martinique, 2025)



En 2021 on comptait 187 979 abonnés² aux services d'eau potable répartis entre les 3 EPCI, 75 124 à la CACEM, 51 664 à CAP Nord et 61 191 sur la CAESM. En 2018, on comptait 183 530 abonnés eau potable.³ Les abonnés AEP sont en hausse de 4 449 abonnés sur la période 2018-2021. La hausse est localisée dans le centre Martinique (+ 2160 abonnés) et dans le sud Martinique (+1 449 abonnés).

L'eau potable est ensuite desservie aux consommateurs via 3 867 km de réseaux (hors branchements). Le quart prélevé restant est à destination de l'irrigation et de l'industrie.⁴

La performance du réseau AEP est variable selon les services. En 2023, le rendement de réseau était de 51% pour CAP Nord, 56% à la CACEM et de 81% à la CAESM.⁵

² RAD et RPQS des 3 services de Martinique en 2021.

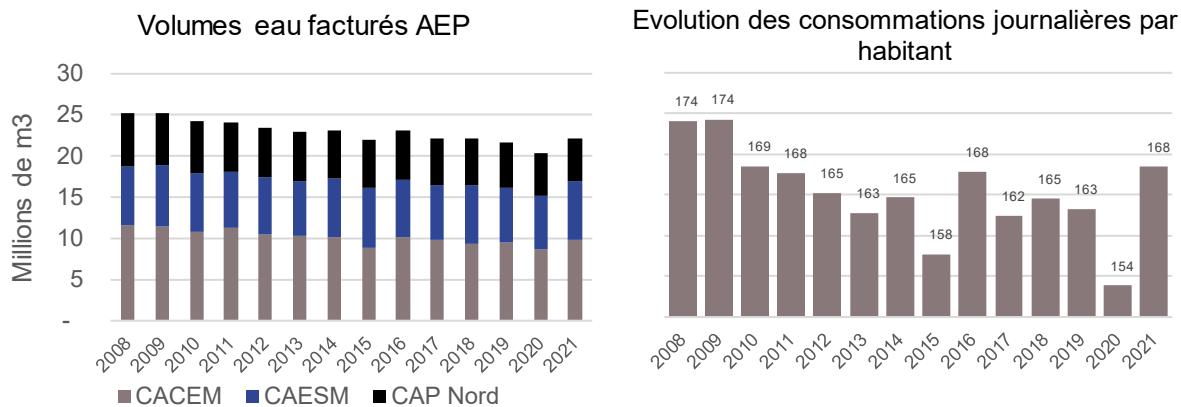
³ Observatoire de l'eau Martinique, Les chiffres de l'eau potable en 2018

⁴ Source : Observatoire de l'Eau Martinique, 2020

⁵ Source : Rapport Annuel du Délégataire -RAD- et Rapport sur la Qualité et le Prix des Services - RPQS- des 3 services compétents en Martinique, 2021 ; Observatoire de l'Eau Martinique

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 6 : Evolution des volumes facturés et consommés entre 2008 et 2020 (Source : Observatoire de l'eau Martinique, 2008-2020, RAD et RPQS 2021)



En 2021 on comptait 187 979 abonnés⁶ aux services d'eau potable répartis entre les 3 EPCI, 75 124 à la CACEM, 51 664 à la CAP Nord et 61 191 à la CAESM. En 2018, on comptait 183 530 abonnés eau potable.⁷ Les abonnés AEP sont en hausse de 4 449 abonnés sur la période 2018-2021. La hausse est localisée dans le centre Martinique (+ 2160 abonnés) et dans le sud Martinique (+1 449 abonnés).

Parallèlement à la hausse du nombre d'abonnés, les volumes d'eau consommés sont à la baisse sur la période, avec une variabilité des consommations selon les années. Ils passent de 174 l/j en 2008 à 154 l/j en 2020. On observe toutefois une reprise de la consommation en 2021 à hauteur de 168 l/j. Cette tendance à la baisse des consommations journalières par habitant est également observée depuis une vingtaine d'année sur le territoire national, conséquence de la sensibilisation des usagers aux écogestes en faveur de la préservation de la ressource en eau.

2.2.2. Panorama des services d'assainissement collectif

L'organisation de l'assainissement collectif est similaire à celle de l'eau potable. En 2021, la compétence d'assainissement collectif est répartie entre 5 services qui assurent les missions de collecte des eaux usées, de transport et de dépollution :

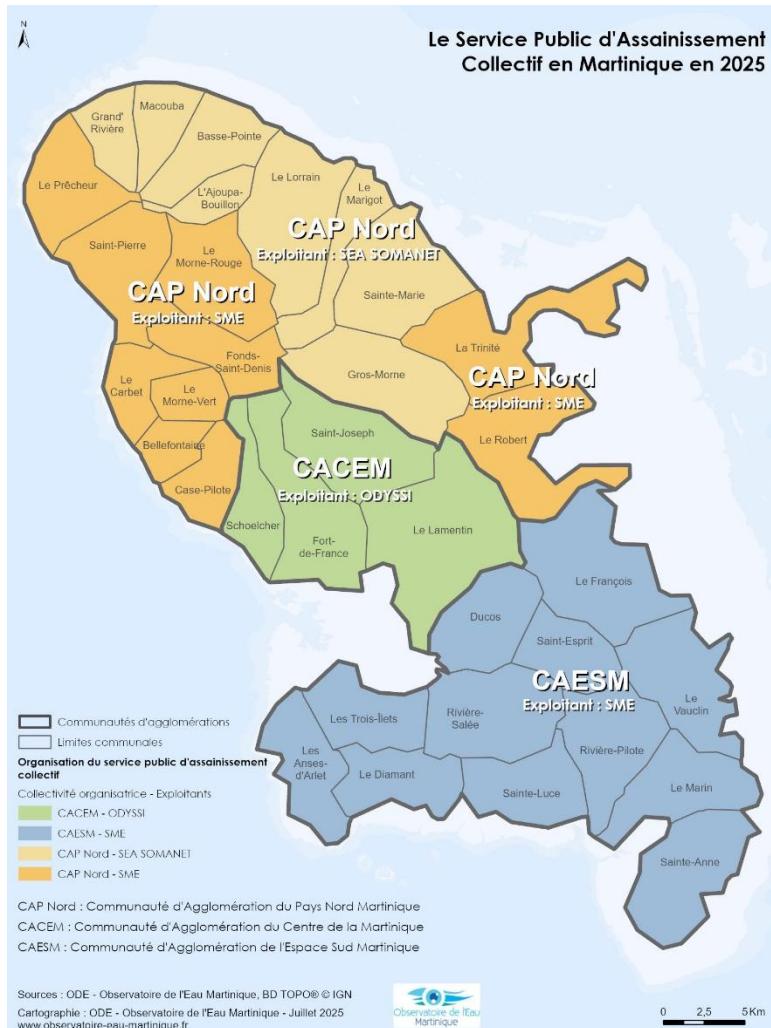
- La CA Centre Martinique (en régie)
La CA Espace Sud Martinique (en délégation)
- La CAP Nord (en régie).

⁶ RAD et RPQS des 3 services de Martinique en 2021.

⁷ Observatoire de l'eau Martinique, Les chiffres de l'eau potable en 2018

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 7 : Figure 5 : Description des services publics d'assainissement collectif en Martinique en 2025
 (Source : Observatoire de l'eau Martinique, 2025)

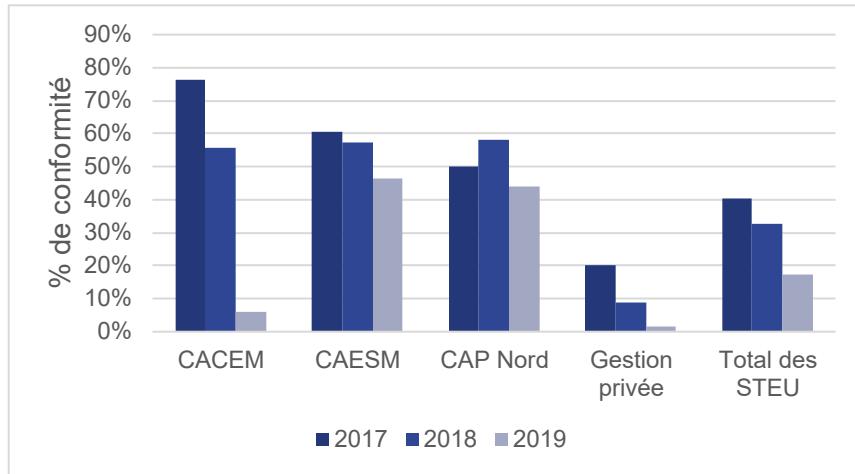


Le patrimoine d'assainissement collectif de la Martinique se structure autour de 326 stations d'épuration, dont la moitié sont des ouvrages privés et l'autre appartient aux EPCI compétents en matière d'assainissement. La capacité totale des STEU de Martinique est de 349 655 EH⁸. On dénombre 29 stations dont la capacité est supérieure à 2 000 EH (soit 9% du parc), parmi lesquelles 8 stations ont une capacité de plus de 10 000 EH.

⁸ E.H. : Equivalent Habitant.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 8 : Evolution du taux de conformité des installations STEU par collectivité (Source : Observatoire de l'eau de la Martinique, 2024)



Note de lecture : Les données de conformité pour la CACEM en 2019 sont incomplètes, elles ne traduisent pas une chute de la conformité des installations.

Le taux de conformité des installation STEU de la Martinique est approfondi par l'analyse des Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité des Services -RPQS- d'assainissement collectif. En particulier, plusieurs indicateurs de conformité sont calculés :

- La conformité des équipements d'épuration (P204.3) aux prescriptions nationales de la Directive ERU⁹;
- La conformité des installations de traitement, (P254.3), calculée uniquement pour les stations de plus de 2 000 Equivalents Habitants et basée sur les arrêtés préfectoraux ou par les règles d'évaluation de la conformité identifiée avec la Police de l'eau.¹⁰ Cet indicateur rapporte le nombre de bilans conformes à l'ensemble des bilans réalisés (en pourcentage).

L'indice de conformité des équipements d'épuration (P204.3) est de :

- 29% pour la CACEM en 2021 ;
- Non calculé pour Cap Nord ;
- Pour la CAESM, 25% en 2021 pour les STEU > 2000 EH (contre 0% en 2020) et 26% pour les STEU < 2000 EH (contre 3% en 2020).

L'indice de performance des équipements (> 2000 EH) est très bon pour les territoires de la CAESM et de la CACEM. A l'inverse la performance épuratoire est faible sur le territoire de la CAP Nord.

- En 2021, sur le territoire de la CACEM l'indice global de conformité de performance des équipements d'épuration est de 98,5%.¹¹
- En 2023, la conformité des installations de traitement est de 77,6%
- Ce taux est de 89,1% en 2023 pour la CAESM.

La carte ci-dessous présente le parc de stations de traitement, en détaillant l'autorité compétente, l'exploitant et la taille de la station :

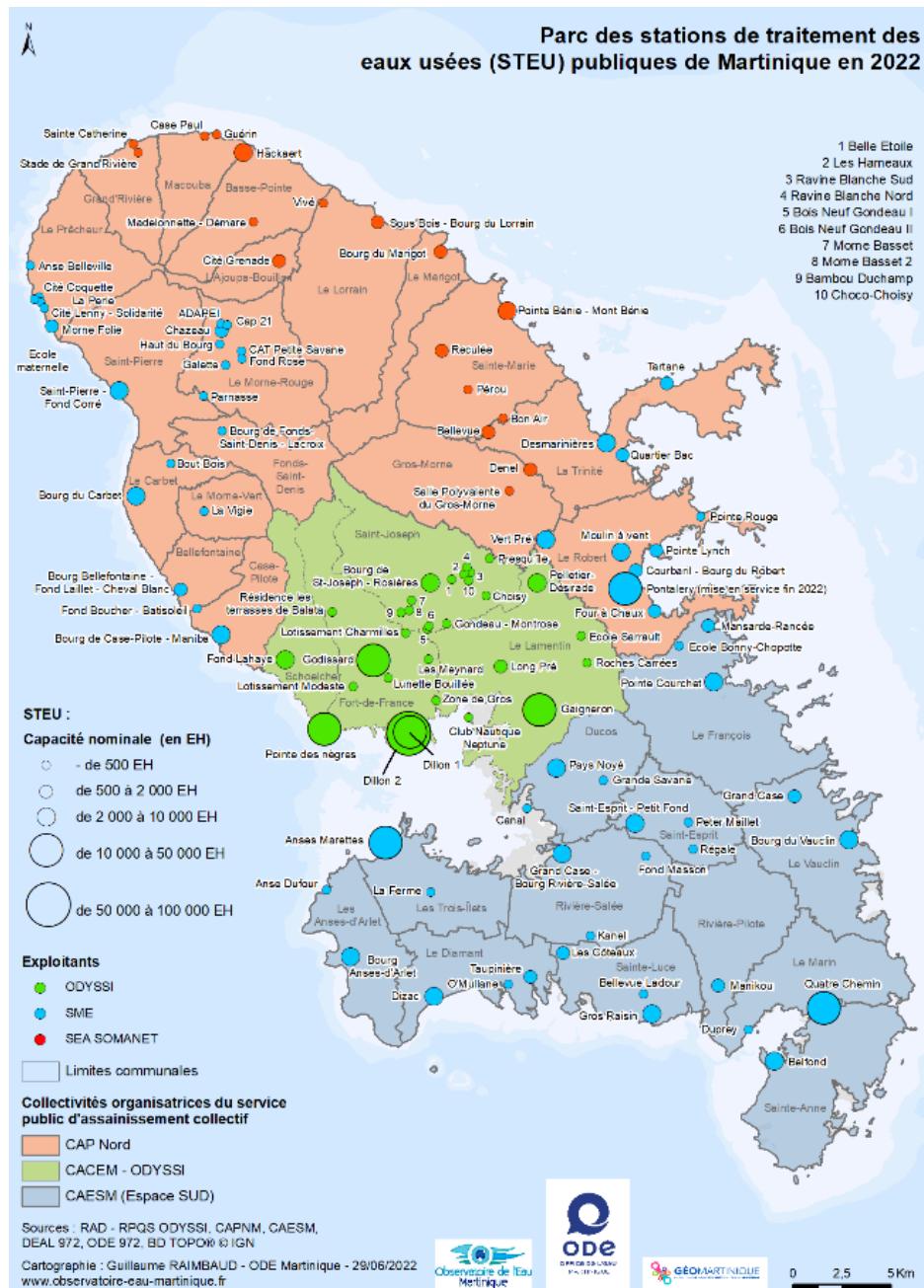
⁹ Directive Eau Résiduaires Urbaines, 1991

¹⁰ SISPEA, Indicateur P254.3, 2024

¹¹ RPQS 2022, pas d'indicateur calculé pour 2022 mais celui de 2021 est présenté.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

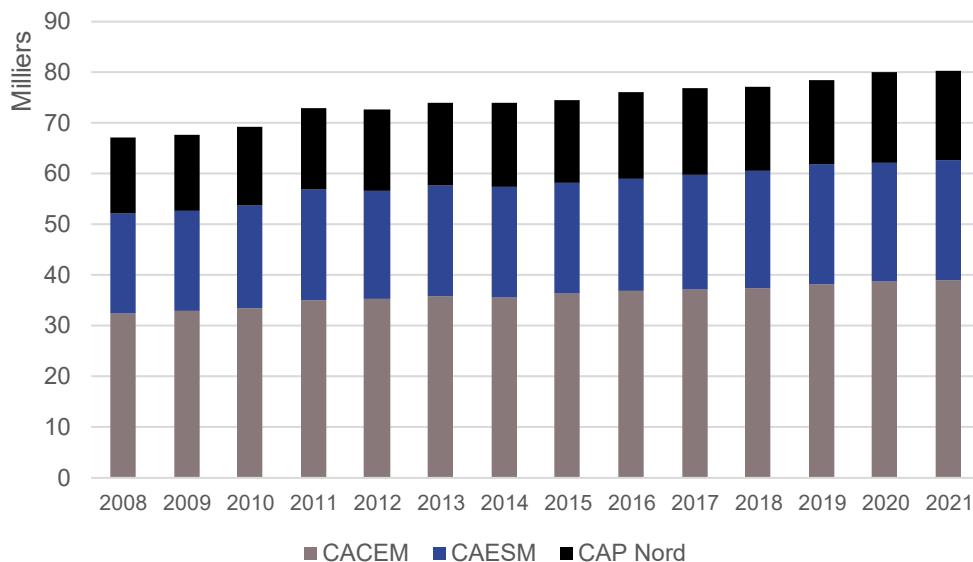
Figure 9 : Parc des stations de traitement des eaux usées -STEU- publiques de Martinique en 2022
 (Source : Observatoire de l'Eau de la Martinique, 2022)



Le nombre d'abonnés en assainissement collectif est en hausse depuis 2008 : entre 2015 et 2020 les abonnements ont augmenté de 8% pour s'établir à 79 900 abonnés. La croissance du nombre d'abonnés est du même ordre sur les trois EPCI.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 10 : Evolution du nombre d'abonnés par EPCI (Source : Observatoire de l'eau de la Martinique, 2008-2020, RAD et RPQ, 2021)



La comparaison entre les abonnés au service d'eau potable et les abonnés au service d'AC renseigne un taux de raccordement à l'assainissement collectif de 43%, soit 3% de plus que les données présentées lors du précédent état des lieux (2019).

2.2.3. Environnement institutionnel et accompagnement financier pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement

En matière de petit cycle, différentes politiques publiques encadrent et contribuent à soutenir les services d'eau potable et d'assainissement dans leur recherche de performance.

Tout d'abord, à l'échelle européenne, le FEDER et de le FSE contribuent à financer les investissements structurants d'eau potable pour la sécurisation, la diversification et le renouvellement des installations. En matière d'assainissement, les fonds européens financent également des projets de création, réhabilitation et extension d'ouvrage d'assainissement collectif (stations de traitement et réseaux).

A l'échelle nationale,

- le Plan Eau de 2023 a également spécifiquement fixé des priorités en matière de sobriété, d'optimisation de la disponibilité mais également, sur le plan qualitatif, des objectifs de protection des milieux et de la qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine, visant notamment la réduction des pressions liées à l'assainissement.
- Le Plan Eau DOM, signé en 2016 lors de la conférence régionale des acteurs de l'eau, constitue un plan de réhabilitation et d'amélioration de la continuité et de la performance des services d'eau et d'assainissement. Les dernières données de rapportage du Plan indique que plus de 130 projets ont été instruits, pour un montant de 168,3 M€. Plus de la moitié des projets relèvent d'eau potable, et 30% d'assainissement collectif.
- Le mécanisme de solidarité interbassin, géré par l'OFB et transférant des dotations des agences de l'eau vers les offices de l'Eau contribue au financement de la gestion locale de l'eau.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Au niveau local, l'Office de l'Eau Martinique, à travers la mise en œuvre du SDAGE et du PDM, mais également via le mécanisme d'aides financées par les redevances, accompagne les EPCI dans l'amélioration de la performance des services d'eau potable et d'assainissement, en lien avec la préservation de la ressource en eau. A ce titre, le 3^{ème} PPI qui couvrait la période 2017-2022 fléchait 13M€ pour financer les actions de sécurisation de l'accès à l'eau, et 20M€ pour la lutte contre les pollutions, dont l'assainissement.

Enfin, le cadre réglementaire en matière de service d'eau potable a connu de récentes évolutions, et notamment :

- La directive eau potable de 2020 renforce les obligations des collectivités locales en matière de suivi de la qualité des eaux, d'analyse des risques, notamment avec l'établissement d'un Plan de Gestion Sécurité et Sanitaire des Eaux (PGSSE).
- La réforme des redevances de l'office de l'eau, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, créé de nouvelles redevances directement liées à la performance des services d'eau et d'assainissement, avec une minoration des redevances pour les services les plus performants, et une redevance consommation d'eau. Ces redevances viennent remplacer les redevances pour pollution diffuse et modernisation des réseaux de collecte, historiquement levées auprès des abonnés des services d'eau et d'assainissement.

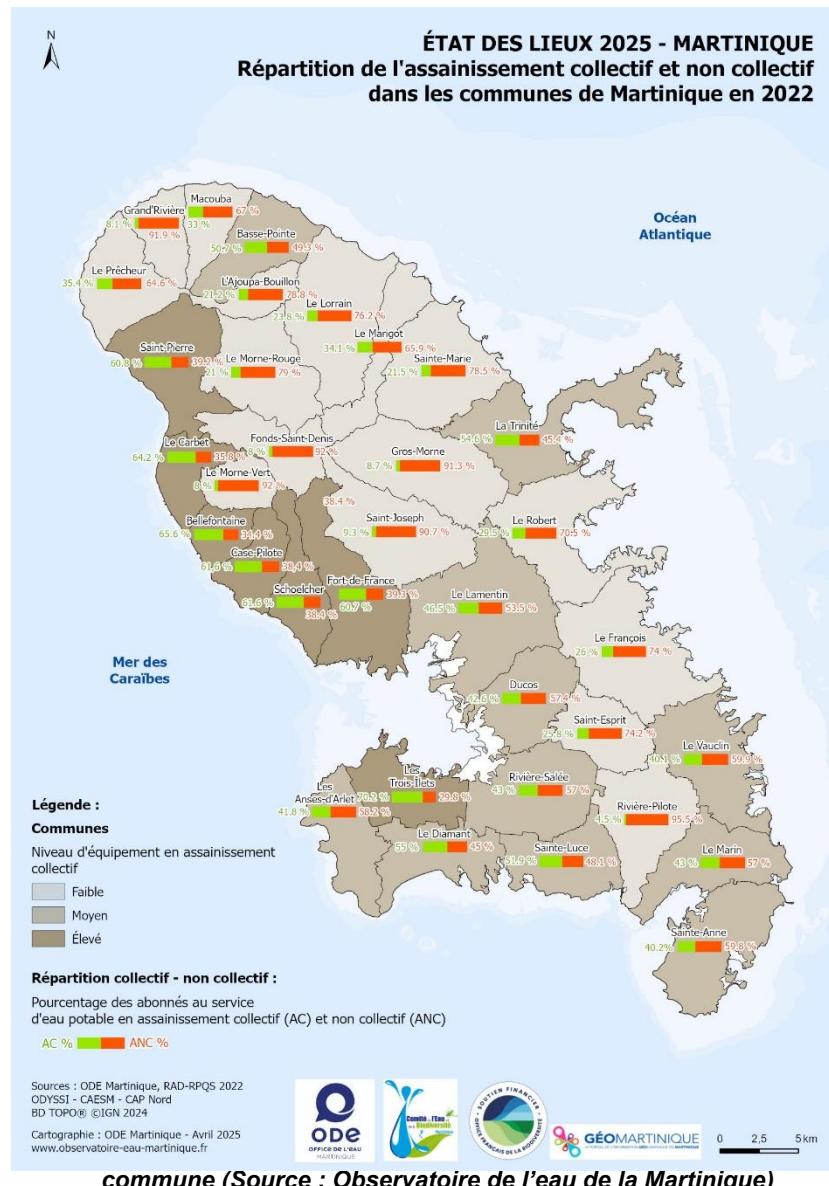
OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

2.2.4. Focus sur l'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif est majoritaire avec 57% des abonnés eau potable non raccordés au réseau d'assainissement collectif. La part de l'ANC varie selon les communes : entre 28% des abonnements (Trois-Ilets) et 95% (Rivière-Pilote).

Chaque EPCI dispose d'un SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif- qui assure le contrôle des installations et la transmission d'informations sur les réglementations en vigueur auprès des propriétaires d'installations. On dénombre environ 109 234 abonnés au service d'eau potable disposant d'un système d'ANC en 2022¹² pour un patrimoine estimé à 75 000 installations et 215 mini-stations.

Le taux de non-conformité des installations est de 96% pour la Cap-Nord, 87% pour la CACEM et de 85% pour la CASM.



2.2.5. Le prix des services d'eau potable et d'assainissement

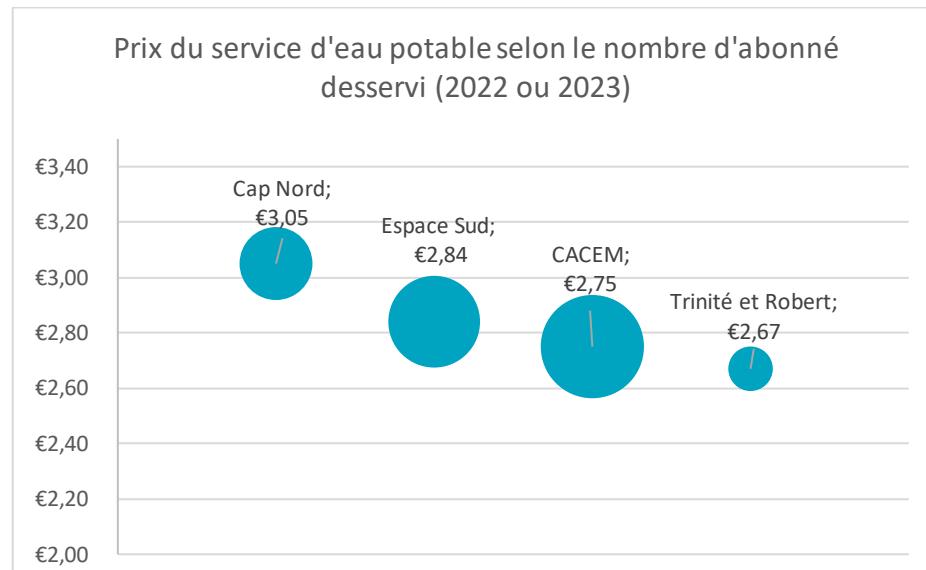
2.2.5.1. Evolution du prix du service d'eau potable

4 tarifs de service d'eau potable sont à l'œuvre sur le territoire martiniquais. Le graphique suivant présente les tarifs appliqués par les 3 collectivités en charge du service public d'eau potable. Le secteur de Trinité et Robert dispose d'un contrat de DSP distinct de celui de Cap Nord, hérité de l'organisation syndicale historique. La taille des bulles correspond au nombre d'abonnés du service en question.

¹² Observatoire de l'Eau Martinique, 2024

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 12 : Prix du service d'eau potable par service martiniquais (Source : Rapport annuel des délégataires et rapport annuel sur la qualité du service, années 2021 et 2023)

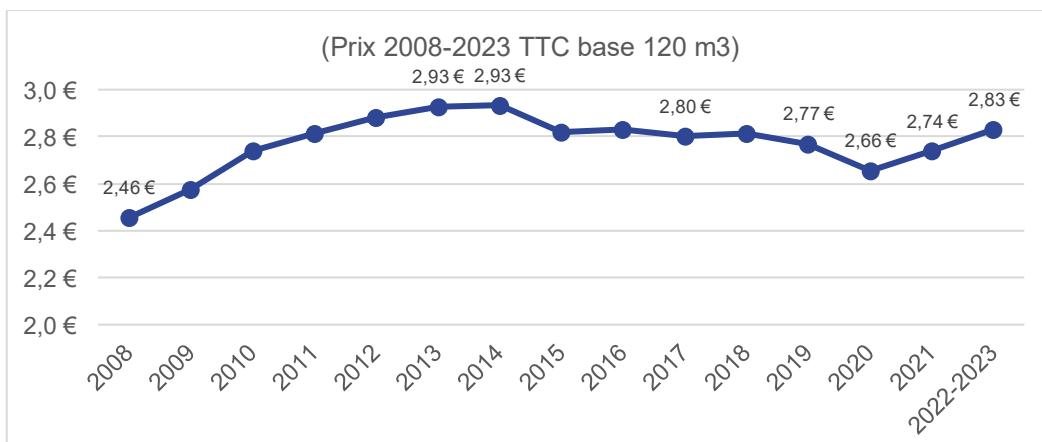


Note : les données mobilisées sont celles de 2023, exceptées pour la CAESM (2022).

Le tarif du service d'eau varie entre 2,75€/m³ (CACEM) et 3,05€/m³ selon la collectivité (CAPNM hors Trinité et Robert). En moyenne pondérée au nombre d'abonnés, le tarif de 2023 est 2,78€TTC/m³ (calculé sur une base de consommation de 120 m³).

L'analyse de l'évolution du prix moyen du service depuis 2008 montre que ce tarif est relativement stable depuis 2013, après avoir connu une période de hausse constante entre 2008 et 2013.

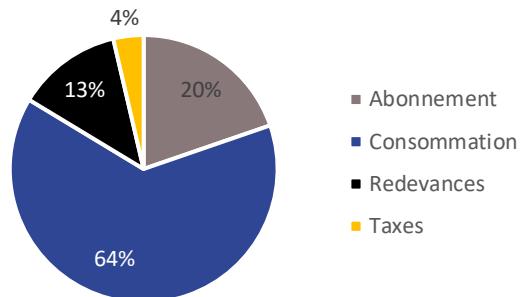
Figure 13 : Prix moyen du service d'eau potable en Martinique (Source : Données de l'observatoire de l'eau de Martinique)



OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 14 : Décomposition de la facture d'eau (Source : Données de l'observatoire de l'eau de Martinique)

L'analyse de la décomposition de la facture d'eau précise que les 2/3 des recettes correspondent à la part variable de la facture, autrement dit la consommation de l'abonné, tandis que 20% relève de l'abonnement annuel. Enfin, les redevances versées à l'office de l'eau représentent 13% de la facture, auxquels s'ajoutent 4% de TVA et d'octroi de mer.



2.2.5.2. Focus sur la pauvreté en eau

Le territoire martiniquais, accompagné par l'Office de l'Eau, s'est saisi dès 2015 de l'enjeu sociale d'accès à la ressource en eau, en s'engageant, comme une cinquantaine de collectivités, dans l'expérimentation d'une politique sociale d'accès à l'eau, dispositif permis par la Loi Brottes¹³.

Cette politique publique s'intéresse à la notion de pauvreté en eau, en offrant des moyens supplémentaires pour répondre à l'article 1 de la loi LEMA : *chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous.*

Qu'est-ce que la pauvreté en eau ?

L'OCDE considère qu'un ménage est « pauvre en eau » si sa facture d'eau dépasse 3% de son revenu disponible.

L'étude de dimensionnement de la politique sociale d'accès à l'eau en Martinique, réalisée en 2018, avait estimé que 30 000 ménages étaient pauvres en eau, soit 21% de la population. Ce pourcentage est moins élevé sur le territoire de la CACEM (15%), et plus élevé sur les territoires du Nord et du sud (respectivement 24% et 25%).

En réponse à ce diagnostic, les 3 EPCI, la CTM, la CAF et les CCAS se sont engagés en 2015 à déployer différentes aides, préventives et curatives, pour faciliter l'accès au service et le paiement des factures d'eau, parmi lesquels :

- **Le déploiement de « chèques eau » préventifs** ciblant, en étroite collaboration avec les CCAS, les ménages les plus précaires pour faciliter le paiement des factures d'eau (dispositif préventif tarifaire) ;
- **La formation des agents des CCAS et de la CAF pour sensibiliser les ménages aux économies d'eau**, afin de réduire les consommations et donc le montant de leur facture (dispositif préventif non tarifaire), ou encore des campagnes plus larges d'écogestes ;
- **La mensualisation du paiement des factures d'eau**, pour réduire le montant des mensualités semestrielles voire annuelle (dispositif préventif non tarifaire) ;
- Le développement d'alerte sociale, où le service d'eau alerte les CCAS en cas d'impayés, pour identifier un plus tôt des solutions de recouvrement avec les abonnés en difficulté de paiement ;
- Enfin, pour les ménages en difficulté de paiement, un **dispositif de sortie de dette par l'étalement du remboursement de la dette ou un effacement des impayés**, financés par le Fond de solidarité au logement (dispositif curatif tarifaire).

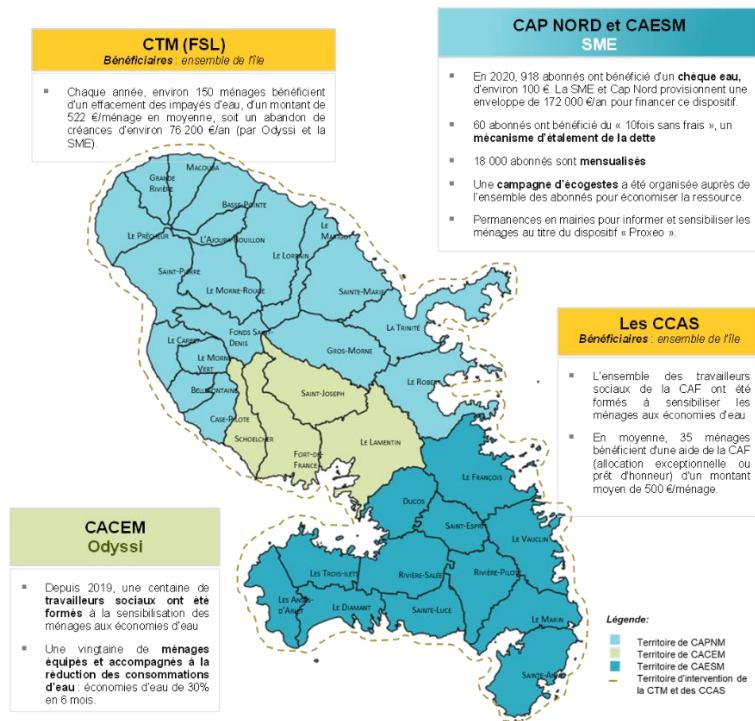
¹³ LOI n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Le coût total des dispositifs était estimé en 2015 à 1,6 M€/an, au profit de 35 000 abonnés pauvres en eau.

L'évaluation ex-post du déploiement du dispositif, réalisé en 2022, a permis de dresser un bilan de la mise en œuvre de la politique sociale d'accès à l'eau. L'illustration suivante détaille l'ensemble des actions menées par les différentes parties prenantes du dispositif.

Figure 15 : Synthèse des dispositifs engagés dans le cadre du déploiement d'une politique sociale d'accès à l'eau en Martinique (Source : IREEDD)



Les acteurs interrogés indiquent que ces premiers dispositifs sont nécessaires mais insuffisants au regard des besoins du territoire. **Aujourd'hui, seuls 1100 ménages bénéficient d'aides financières directes au paiement de la facture** (aides préventives et curatives), **représentant un coût annuel moyen de 230 000 €**.

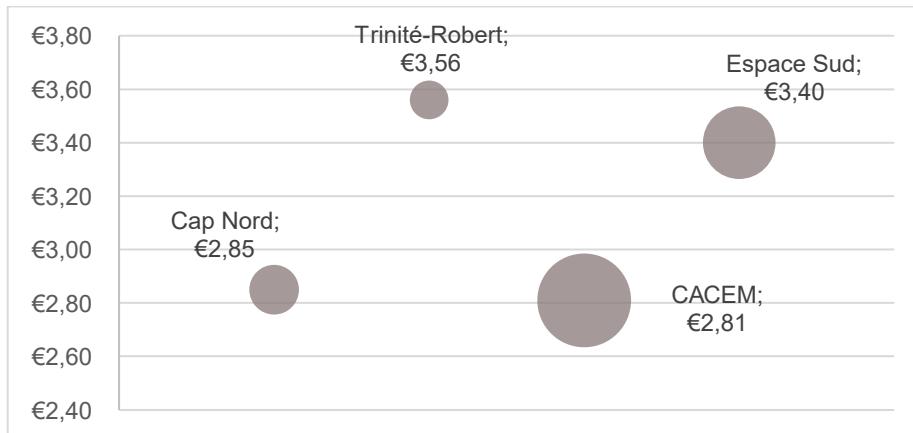
Les différents services mobilisés (CTM, CAF, CCAS, Odyssi, SME, etc.) sont confrontés à la difficulté d'identifier l'ensemble des ménages éligibles au dispositif. Une coordination entre les acteurs est nécessaire, afin d'**approfondir un travail préventif** auprès des ménages martiniquais et ce, dès que possible, pour **ne pas basculer dans des situations dégradées de surendettement**.

2.2.5.3. Evolution du prix du service d'assainissement collectif

Comme l'eau potable, le service d'assainissement collectif est désormais assuré par 3 collectivités avec, là-encore, un tarif spécifique pour les communes de Trinité et du Robert.

Figure 16 : Prix du service d'assainissement collectif par service martiniquais (Source : Rapport annuel des délégataires et rapport annuel sur la qualité du service, années 2023)

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE



Le tarif du service varie entre 2,81€/m³ (CACEM) et 3,56€/m³ (Trinité et Robert). En moyenne pondérée au nombre d'abonnés, le tarif de 2023 est 3,05€TTC/m³ (calculé sur une base de consommation de 120 m³). L'analyse de l'évolution du prix moyen du service depuis 2008 montre que ce tarif est en hausse constante sur la période.

Figure 17 : Prix moyen du service d'assainissement collectif en Martinique (Source : Données de l'observatoire de l'eau de Martinique)

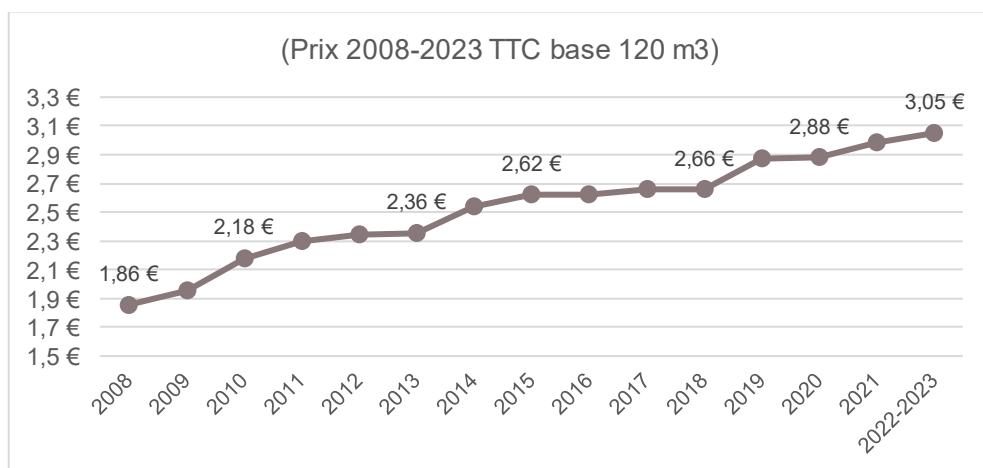
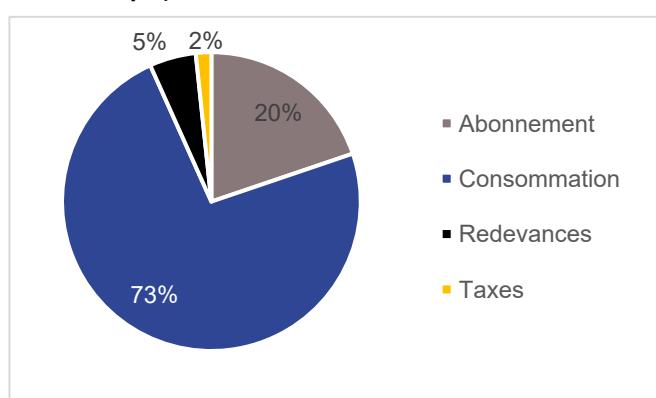


Figure 18 : Décomposition de la facture d'assainissement collectif (Source : Données de l'observatoire de l'eau de Martinique)

L'analyse de la décomposition de la facture d'eau précise que 73% des recettes correspondent à la part variable de la facture, autrement dit la consommation de l'abonné, tandis que 20% relève de l'abonnement annuel. Enfin, les redevances versées à l'office de l'eau représentent 5% de la facture, auxquelles s'ajoutent 2% de TVA et d'octroi de mer.



2.3. Caractérisation des activités socio-économiques et éléments prospectifs à horizon 2033

2.3.1. Présentation générale du territoire

2.3.1.1. L'économie générale du territoire

La production de la Martinique est évaluée par l'Insee à 13,6 milliards d'euro de chiffre d'affaires en 2021, pour 8,3 milliards d'euros de valeur ajoutée¹⁴. En 2022 l'économie martiniquaise est en reprise économique après la crise sanitaire de 2020 (croissance de +5,6%). Toutefois cette forte croissance semble s'essouffler en 2023 où l'on observe une croissance de +0,4%, en dessous du niveau national de +0,9%.

La décomposition de la production martiniquaise par branche d'activité met en avant l'importance des branches tertiaires qui contribuent à 87% de la valeur ajoutée totale en 2021. Outre le secteur tertiaire, la Martinique présente une contribution de l'agriculture à la valeur ajoutée totale plus importante qu'en moyenne nationale, et à l'inverse le territoire est moins tourné vers l'industrie et la construction.

Tableau 1 : Décomposition par branche de la valeur ajoutée martiniquaise (Source : Insee, Valeur ajoutée par branche en 2021, comparaisons régionales)

	Total (millions d'euros)	Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	Industrie (en %)	Construction (en %)	Tertiaire marchand (en %)	Tertiaire non marchand (en %)
Martinique	8 358	2,5	7,1	3,5	47,5	39,5
France	2 216 302	1,8	12,9	5,6	56,8	22,8

L'économie martiniquaise est principalement composée de petites entreprises. Parmi les 12 941 entreprises du territoire en 2022, 82% ont moins de 10 salariés¹⁵. Les établissements actifs sont d'abord dans le commerce et la réparation automobile (20%) puis dans les activités tertiaires comme les activités scientifiques, techniques et administratives (15%), l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (13%) et les autres activités de service (9%). Le secteur de la construction comptabilise 10% des établissements, suivi par l'hébergement et la restauration.

Ces entreprises emploient 127 967 salariés, d'abord dans le secteur du commerce, transport et services divers (44%), puis dans le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action social (41%). En plus de ces deux secteurs, on compte 7% de la masse salariale dans l'industrie, 5% dans la construction et 3% dans l'agriculture.¹⁶

La Martinique est un territoire avec un taux de chômage élevé de l'ordre de 12,4% en 2022 contre 7,1% pour la France entière hors Mayotte¹⁷. La reprise économique de 2022 a atténué le chômage pour atteindre 10,3% de la population active en 2023, la baisse du chômage à lieu notamment chez les jeunes qui bénéficient de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

¹⁴ Insee, Valeur ajoutée par branche en 2021, comparaisons régionales ; Insee,

¹⁵ Insee, Dossier complet de la Martinique, Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) en géographie

¹⁶ Insee, Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié), 2024

¹⁷ Insee, taux de chômage localisés 2023

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

La hausse des créations d'entreprises entre 2020 et 2022 (+60%) met en avant un dynamisme économique, majoritairement tournée vers le tertiaire en 2022 avec 56,7% des créations dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques, techniques et administratif¹⁸, puis vers le commerce et le tourisme avec 14,4% des créations dans le secteur commerce, transport, hébergement et restauration.

Crise sociale de 2024

L'actualité économique et sociale de la Martinique en 2024 a été marquée par des manifestations de la population face à un niveau général des prix largement supérieur à celui de l'Hexagone, avec un écart moyen de prix de 14% et atteignant 40% pour l'alimentaire en 2022¹⁹. Cet écart s'accentue sur les douze dernières années, avec un écart de prix passant de 10% en 2010 à 12% en 2015 pour atteindre 14% en 2022. Le niveau élevé des prix est particulièrement à la hausse depuis la crise sanitaire avec une inflation portée par les prix de l'énergie, de l'ordre 4%²⁰ en 2022, semblable à l'inflation nationale.

On assiste ici à un effet ciseau où d'une part le revenu médian martiniquais est 14% inférieur au revenu national et d'autre part les prix sont structurellement plus élevés.

2.3.2. Le tourisme et l'économie bleue

2.3.2.1. Le tourisme

2.3.2.1.1. Tendances rétrospectives et chiffres clefs

Pour préciser l'analyse, nous différencions deux types de tourisme :

- **Les touristes résidentiels**, dont la durée de séjour est comprise entre 24 heures et un an²¹. Ils comprennent à la fois les touristes de séjour et les plaisanciers (qui résident sur leurs bateaux) ;
- **Les excursionnistes**, qui séjournent moins de 24 heures. Ils comprennent les croisiéristes (qui font escales durant la journée) et les autres excursionnistes (personnes venues en Martinique pour embarquer en croisière ou personnes qui font escale quelques heures).

En 2023, un million de touristes ont séjourné en Martinique, soit une hausse de 14 % par rapport à 2016, où ils étaient 880 000. Ce chiffre annonce un retour à la situation d'avant COVID-19 celui-ci ayant fortement impacté la fréquentation touristique en 2020 et 2021. Le graphique ci-dessous illustre la tendance sur le long terme de la fréquentation touristique. Il met notamment en évidence une hausse constante de la fréquentation depuis 2012.

¹⁸ Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE), 2024

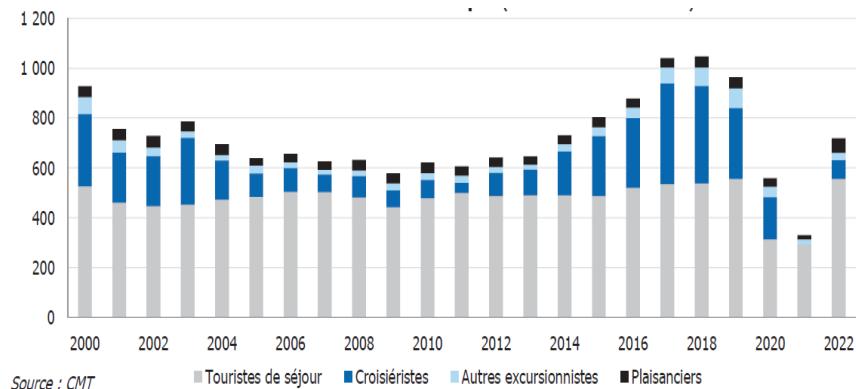
¹⁹ Insee, enquête de comparaison spatiale de prix 2022

²⁰ Insee, indices des prix à la consommation

²¹ Définition de l'organisation mondial du tourisme

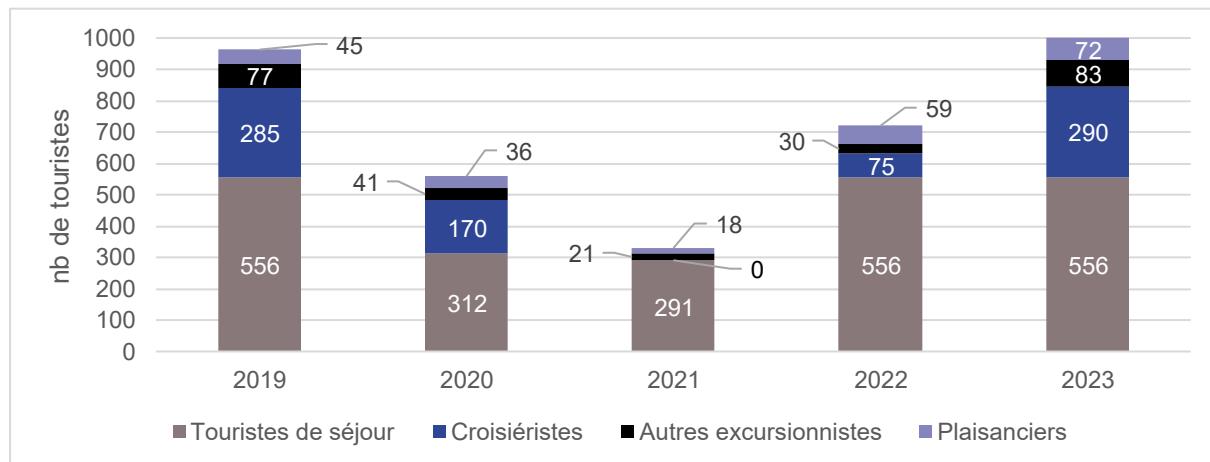
OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 19 : Nombre de touristes en Martinique (en milliers de visiteurs) (Source : Rapport Annuel 2023, IEDOM)



Le graphique ci-dessous détaille quant à lui le type de fréquentation touristique entre 2019 et 2023. Sur cette dernière année, le nombre de touristes de séjour est revenu au niveau de 2019, soit 556 000, tandis que les autres types de touristes sont plus nombreux qu'avant la pandémie. Avec la réouverture des croisières en septembre 2022, 290 000 croisiéristes ont fait escale en Martinique en 2023. Les plaisanciers, quant à eux, étaient 72 000 en 2023, le plus haut niveau depuis 39 ans.

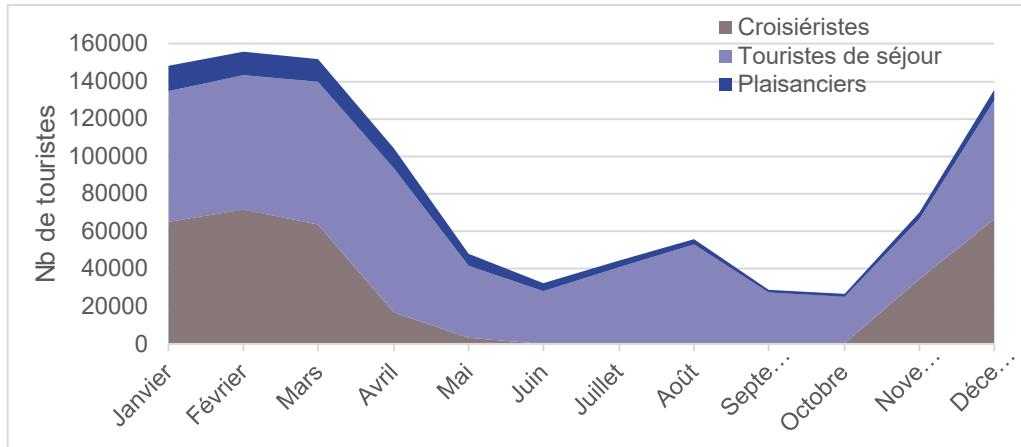
Figure 20 : Nombre de touristes en Martinique (en millier de visiteurs) (Source : Rapport annuel 2023, IEDOM, traitement IREEDD)



La figure suivante présente la fréquentation mensuelle en 2023. Celle-ci est au plus haut de décembre à mars où plus de 150 000 touristes (tous types confondus) sont présents par mois sur le territoire. Les touristes de séjour sont présents tout au long de l'année, approximativement 60 000 en saison haute et 20 000 en saison basse. Les croisiéristes sont absents de juin à octobre, mais représentent environ 60 000 entre décembre et mars. Enfin, les plaisanciers sont présents toute l'année, mais plus nombreux en saison haute : entre 10 000 et 15 000 touristes entre janvier et mars, contre moins de 5 000 par mois entre avril et décembre.

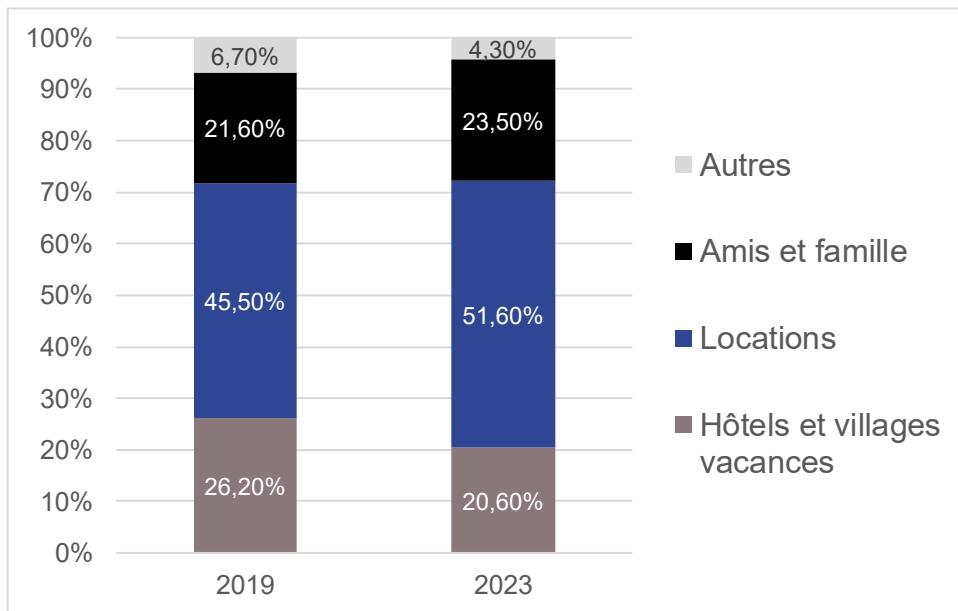
OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 21 : Fréquentation mensuelle par types de touristes en 2023 (Source : INSEE, traitement IREEDD)



Les modes d'hébergements privilégiés par les touristes de séjour en 2023 sont les locations (51,6 %), suivis par les logements chez des proches ou de la famille (23,5 %), ainsi que par les hôtels et les villages vacances (20,6 %) et d'autres types de logement (4,3 %). Entre 2019 et 2023, les hôtels et villages vacances, comme choix de logements, ont perdu 5,6 points au profit des locations et chez des proches ou de la famille, qui ont augmenté respectivement de 6,1 points et 1,9 points.

Figure 22 : mode d'hébergement des touristes de séjour - Martinique (Source : Rapport Annuel 2022 & 2023, IEDOM Martinique, traitement IREEDD)



Le nombre de nuitées dans les hôtels a retrouvé son niveau de 2016 après plusieurs années de baisse due à la COVID-19. En 2023, 1,24 million de nuitées sont enregistrées (1,2 million en 2016). Le taux d'occupation augmente légèrement sur cette même période et atteint 63 %, son plus haut niveau de la décennie.

Les dépenses globales des touristes sont légèrement en recul par rapport à 2022, mais supérieures aux années avant l'épidémie, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

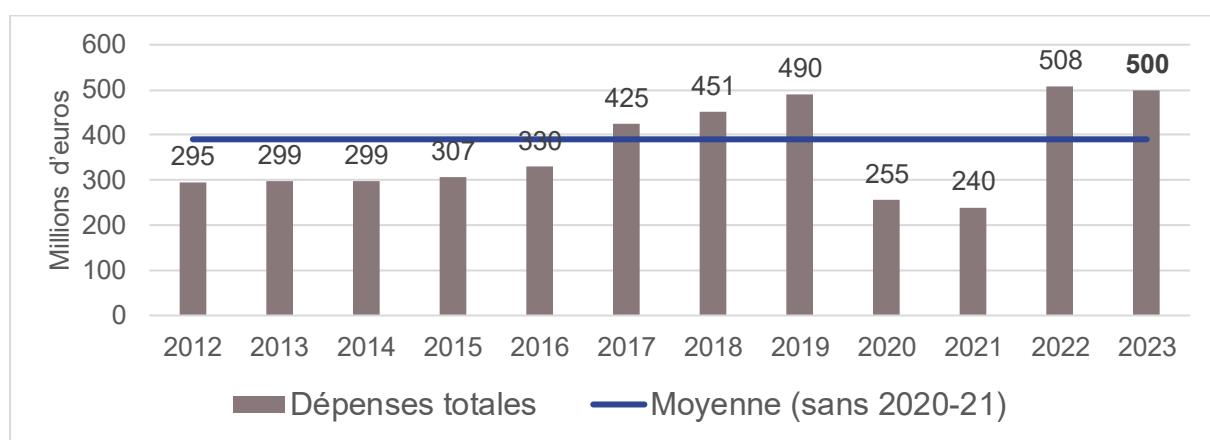


Figure 23 : Dépenses globales des touristes (hors excursionnistes, en M €) (Source : Rapports Annuels IEDOM, 2016, 2017, 2022 & 2023, traitement IREEDD)

Les touristes de séjour représentent la majorité des dépenses enregistrées : 464 millions d'euros sur 500 millions. Les croisiéristes et les plaisanciers ont dépensé respectivement 16 et 20 millions d'euros en 2023.

Les dépenses des touristes de séjour sont dirigées vers l'hébergement à hauteur de 40 % en 2022. Les autres postes importants sont les commerces (19 %), les restaurants (16 %), les transports et la location de voitures (16 %) et les excursions et loisir (6 %)²². Par rapport à 2017, les parts du budget des touristes de séjour, consacrés aux restaurants, commerces et excursions sont en hausse (respectivement +1,8 point, +4,4 points et +1,4 point), au détriment de celle destinée à l'hébergement (-4,7 points).

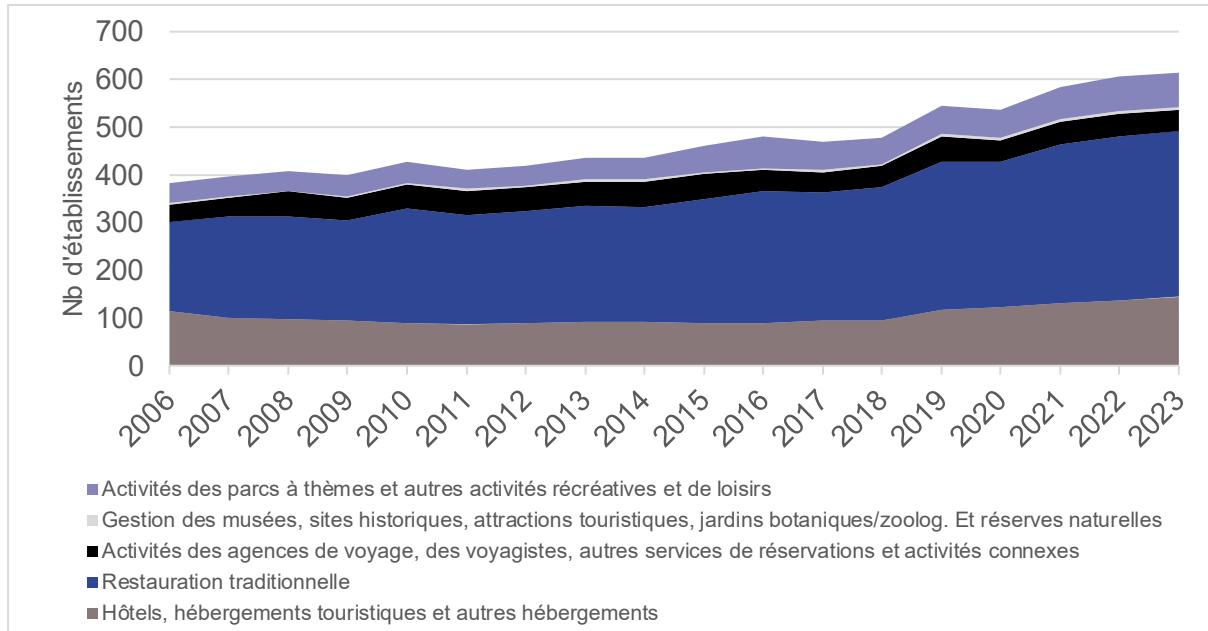
L'hôtellerie-restauration représente 3,8 % de la création d'entreprises et 5 % des emplois en 2022. La valeur ajoutée de ce secteur est de 103 millions d'euros en 2020, ce qui représente 1,2 % de la valeur ajoutée du territoire.

Le nombre d'établissements touristiques est en hausse de 28 % depuis 2016, comme le montre la figure ci-dessous. Le nombre d'hôtels et d'hébergements touristiques est en hausse de 62 % par rapport à 2016. De même, la restauration traditionnelle voit aussi leur nombre d'établissements augmenter de 25 % entre 2016 et 2023.

²² Source : Rapport Annuel 2022, IEDOM

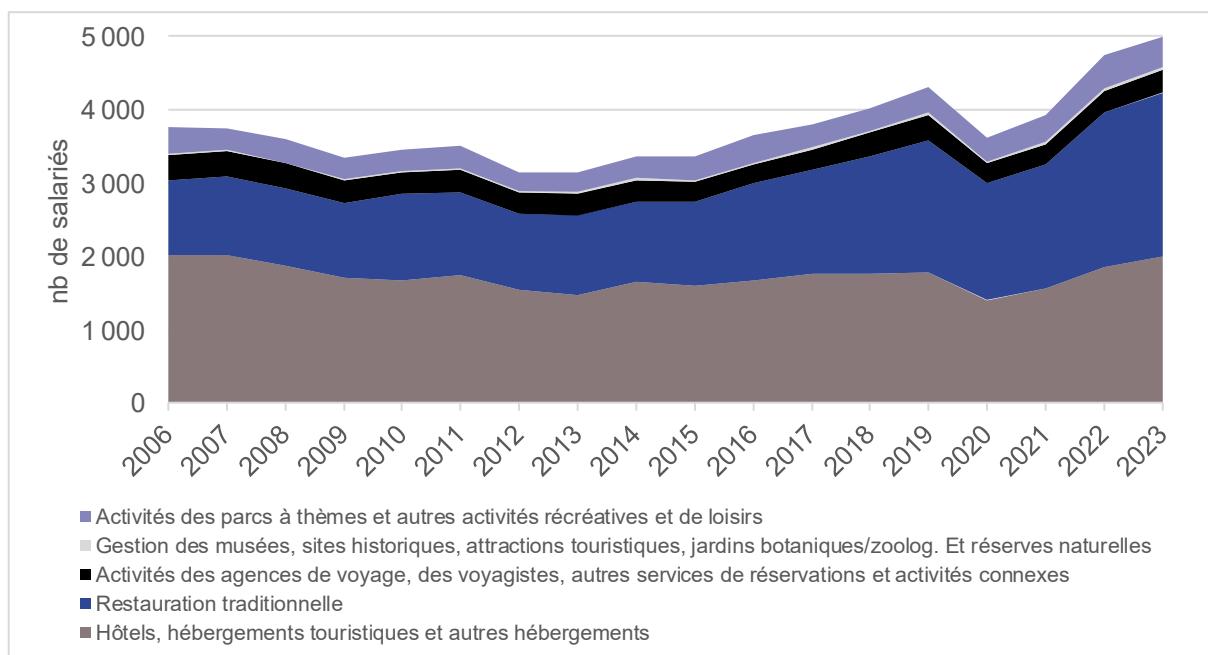
OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 24 : Evolution du nombre d'établissements touristiques (Source : URSSAF, traitement IREEDD)



Les effectifs salariés ont davantage fluctué dû à la COVID-19. D'après le graphique suivant, les emplois liés aux secteurs du tourisme sont concentrés en grande partie dans les hébergements et la restauration traditionnelle. C'est également dans le sous-secteur de l'hébergement que les effectifs ont diminué principalement en 2020. Globalement, le nombre d'emplois en 2022 est supérieur aux années d'avant COVID.

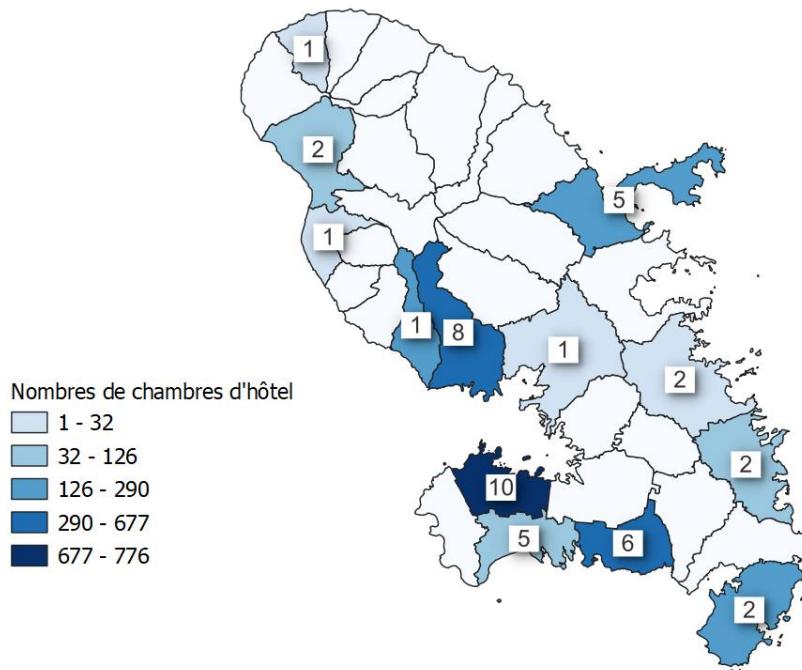
Figure 25 : Evolution de l'effectif salarié dans les établissements touristiques (Source : URSSAF, traitement IREEDD)



La carte ci-dessous présente la répartition géographique des hôtels et des chambres d'hôtes en 2022 en Martinique. Ils sont majoritairement regroupés sur la côte caraïbe et autour de la baie de Fort-de-France.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 26 : Répartition géographique du nombre d'hôtels et de chambres d'hôtels en 2022 (Source : Observatoire Territoriale de Martinique, traitement IREEDD)



* Les chiffres sur la carte représentent le nombre d'hôtels par commune

2.3.2.1.2. Perspectives d'évolution du secteur et impact sur la ressource et les milieux aquatiques

Le secteur du tourisme retrouve son poids économique et sa clientèle d'avant COVID-19 et diverses actions sont entreprises pour prolonger cette tendance :

- Des aménagements des infrastructures de voyages : les travaux d'agrandissement de l'aéroport Aimé Césaire sont en phase de finition, avec comme objectif de passer de 2 millions à 2,5 millions de passagers d'ici à 2025²³. De plus, de nouveaux aménagements sont prévus pour les paquebots de croisière : allongement des quais, des tourelles et de la pointe Simon²⁴ ;
- D'autre part, des aides financières sont octroyées au secteur du tourisme. La CTM propose une aide à la création et au développement d'activités touristiques d'un montant de 60 000 euros maximum par entreprise pour favoriser la compétitivité et la pérennité des entreprises touristiques martiniquaises (hébergement, restauration et gastronomie)²⁵. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) dispose quant à lui d'une enveloppe de 17 millions d'euros pour la culture et le tourisme²⁶. Enfin, l'Agence Française de Développement a prêté 675 000 euros à la ville des Trois-Îlets en 2021 pour valoriser son patrimoine²⁷ ;
- Du point de vue culturel, l'inscription de la montagne Pelée et des Pitons du nord au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2023, est un atout pour l'attractivité de la Martinique²⁸.

²³ Site internet de l'Aéroport international Martinique Aimé Césaire : Nouvelle aérogare, nouvelles perspectives, nouvelles ambitions

²⁴ Site internet de Grand Port Martinique : <https://www.martinique.port.fr/detail-actualites.aspx?card=7769>

²⁵ Site internet de Zetwal : Aide à la création et développement d'activité touristique

²⁶ Site internet Europe en France : Fonds européen de développement régional

²⁷ Site internet de l'AFD : Accompagner le tourisme, moteur du développement du sud de la Martinique

²⁸ La montagne Pelée et les pitons du nord de la Martinique inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Dans le même temps, des freins au développement du tourisme en Martinique persistent :

- L'attractivité du territoire est en concurrence avec le reste des Antilles ;
- Le secteur de l'hébergement-restauration fait face à une hausse de son endettement : ces encours de crédit s'élevaient à 216 millions d'euros en 2023 (+0,9 % sur un an, +118 % par rapport à 2019)²⁹ ;
- Le coût des billets d'avion augmente de 19 % en 2023³⁰.

Enfin, le tourisme impacte la ressource en eau :

- La saison touristique est également la période de carême, ce qui accroît la tension sur la ressource. Sans renforcement de la sécurisation, cette situation présente un risque d'accroissement de la fréquence et de l'intensité des coupures d'eau ;
- Les paquebots exerce une pression sur les milieux aquatiques marins³¹ ;
- Malgré la présence de désalinisateur à bord, les bateaux de croisières se fournissent majoritairement sur le réseau d'eau potable ODYSSI. A ce titre, la fourniture d'eau potable aux bateaux de croisières exerce également une pression quantitative sur les ressources de la Martinique. En cas de sécheresse et de tension sur le réseau, le GPLM pourrait refuser cet approvisionnement³².

Pour œuvrer contre ces impacts négatifs, l'Office De l'Eau Martinique, le Parc Naturel Marin de Martinique et le réseau associatif mettent en œuvre des actions de communication et de sensibilisation sur les milieux marins et leur fragilité, notamment à destination des touristes.

2.3.2.2. Les activités récréatives liées à l'eau

2.3.2.2.1. Baignade

TENDANCES RETROSPECTIVES ET CHIFFRES CLEFS

La Martinique dispose de 120 plages étalées sur 50 km de côtes. 62 sites de baignades ont un suivi de qualité, 59 d'entre elles sont en eau de mer et les 3 autres se trouvent en eau douce. En 2023, 98 % des eaux de baignade en Martinique sont conformes aux exigences de qualité fixées par l'Union Européenne. Le graphique suivant présente l'évolution de la qualité des eaux de baignades des sites contrôlés. Entre 2013 et 2022, les sites classés « suffisants » et « insuffisants » ont largement diminué, passant de 14 en 2013 à 3 en 2022. Le nombre de sites en excellent état a augmenté jusqu'en 2017, avant de retrouver son niveau initial en 2022. Cela s'est fait au profit des sites en bon état, qui ont vu leur nombre doublé en 10 ans.

²⁹ Rapport Annuel 2023, IEDOM

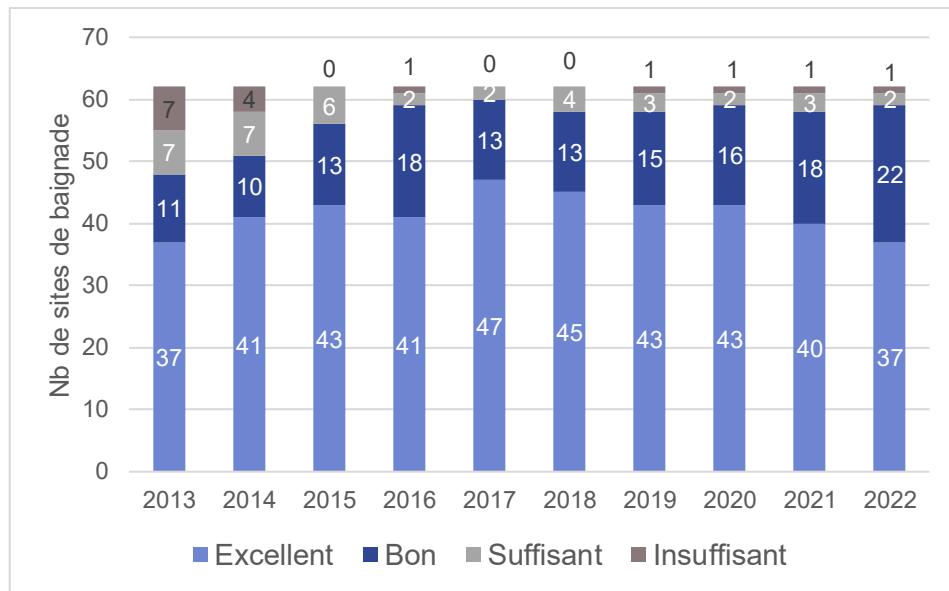
³⁰ Rapport Annuel 2023, IEDOM

³¹ Article du média Reporterre : Les paquebots géants sont une source géante de pollution marine

³² Source : entretien avec Monsieur BARLET du Grand Port Maritime de la Martinique

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 27 : Evolution de la qualité des eaux de baignade (2013-2022) (Source : Agence Régionale de Santé, traitement IREEDD)



PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SECTEUR ET IMPACT SUR LA RESSOURCE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Le principal moteur au développement des baignades en Martinique est l'augmentation du nombre de touristes, qui a atteint un de ses plus hauts niveaux en 2023. En revanche, les échouages de sargasses sur la côte atlantique sont un frein important à ce loisir. Cependant, des actions sont mises en place pour lutter contre cette invasion :

- Un Service Public Anti-Sargasse de Martinique a été créé en 2023³³. Composé de l'État, de la CTM, des EPCI, pour collecter les sargasses, il dispose d'un budget de 5 millions d'euros³⁴ ;
- Le plan sargasse II, piloté par le Gouvernement, est en cours avec un budget de 36 millions d'euros sur la période 2022-2026 pour les Antilles et les îles du Nord³⁵.

Enfin, l'activité de baignade a un impact direct sur les milieux aquatiques, notamment à cause du piétinement touristique en bord de plage sur les herbiers.

2.3.2.2.2. Plaisance

TENDANCES RETROSPECTIVES ET CHIFFRES CLEFS

En 2022, la flotte de bateaux de plaisance est composée de près de 15 000 navires. Cette flotte est composée de bateaux à moteur (79 %), de voiliers (10 %) et d'autres modes de propulsion³⁶ (10 %). Cette même année, 150 nouvelles immatriculations ont été enregistrées. Comme le montre le graphique ci-dessous, la flotte de plaisance en Martinique est en hausse constante depuis 2006.

³³ Site de la préfecture de Martinique : Un opérateur unique pour la gestion des Sargasses en Martinique

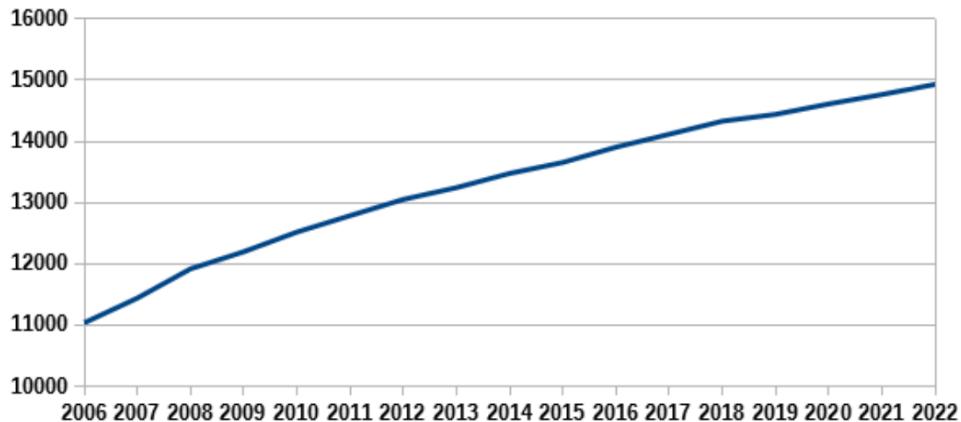
³⁴ Site internet Outremers360 : Martinique : Le Groupement d'Intérêt Public anti-sargasse officiellement installé, vers une coordination renforcée et un budget de près de 5 millions d'euros

³⁵ Site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche : Plan Sargasses II : le Gouvernement s'engage pour quatre ans auprès des collectivités locales

³⁶ Autres modes de propulsion : à énergie humaine, thermique et électrique

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

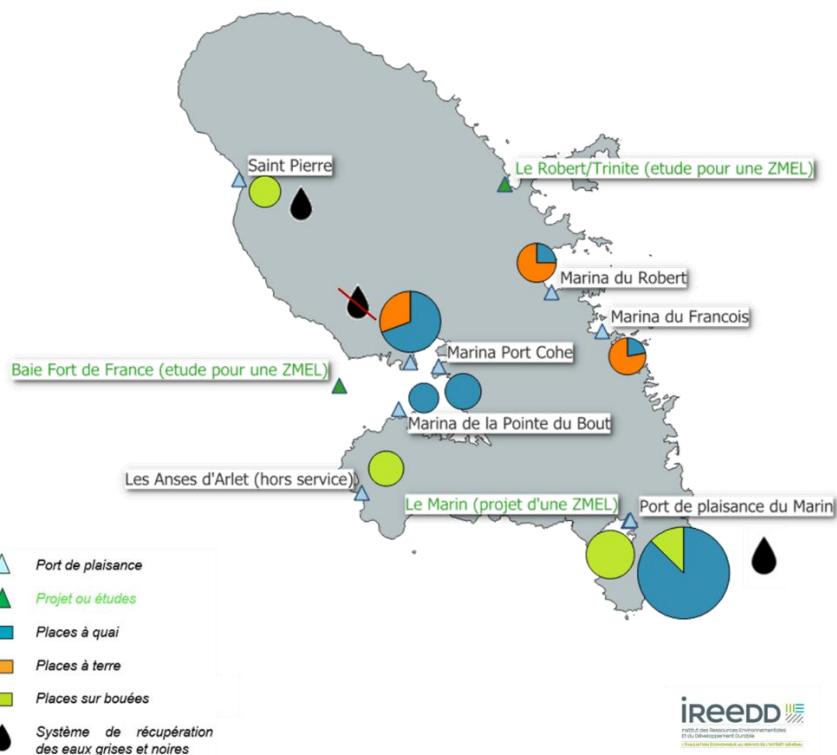
Figure 28 : Evolution de la flotte de plaisance (Source : Monographie maritime de la Martinique, 2021-2022, Direction de la Mer de la Martinique)



La location, l'entretien et la réparation des navires de plaisance concentre 260 entreprises et emploie environ 1 000 personnes³⁷.

La capacité d'accueil des ports de plaisance de Martinique s'élevait à 2 428 en 2022. En comptant les projets d'agrandissements en cours et à venir, ce total atteint 3 870 places. La carte ci-dessous illustre la répartition des ports de plaisances sur le territoire, ainsi que la répartition de la capacité d'accueil entre les trois types de places : à quai, à terre, sur bouées. Une goutte noire indique la présence de système de récupération des eaux usées. Si celle-ci est barrée, un système est présent, mais hors d'usage.

Figure 29 : Répartition des ports de plaisances et de la capacité d'accueil (Source : Monographie maritime de la Martinique, 2021-2022, Direction de la Mer de la Martinique, traitement IREEDD)

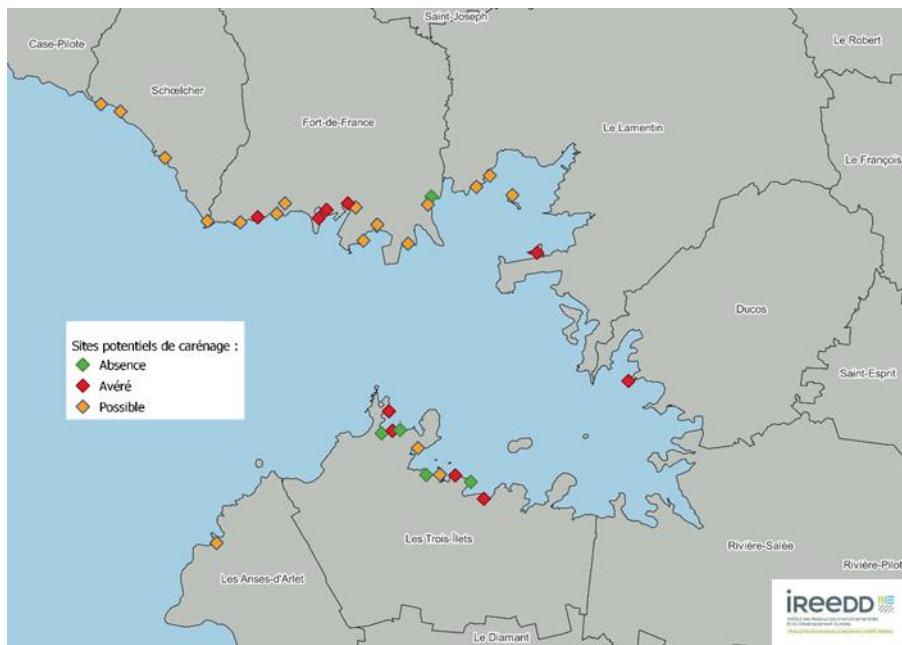


³⁷ Feuille de route pour l'économie bleue ultramarine à l'horizon 2030, Direction générale des outre-mer

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Dans la baie de Fort-de-France, 33 sites potentiels de carénages illégaux sans aucun équipement de traitement et avec un rejet direct dans le milieu ont été répertoriés. La carte suivante localise ces sites.

Figure 30 : Sites potentiels de carénage illégal dans la baie de Fort-de-France (Source : Etude de préfiguration pour la lutte contre le carénage sauvage en Baie de Fort-de-France, 06/2024, traitement iREEDD)



Sur 10 de ces 33 sites, des activités de carénages ont effectivement lieu. 18 sites pourraient en abriter. Et sur seulement 5 d'entre eux, aucun carénage n'a lieu.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SECTEUR ET IMPACT SUR LA RESSOURCE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Le secteur des navires de plaisance se développe via plusieurs projets d'agrandissement ou de construction (Saint-Pierre, Carbet, Le Marin, Sainte-Anne) dans le but d'augmenter la capacité d'accueil via les zones de mouillages, ZMEL et ports de plaisance. Cependant, celle-ci reste nettement inférieure à la demande puisque moins de 4 000 existent ou sont en projet, contre près de 15 000 navires sur la Martinique³⁸.

L'activité de plaisance exerce une pression directe sur la ressource en eau :

- De nombreux mouillages sauvages sont observés, notamment en réponse au manque de capacité d'accueil des ports de plaisance. Cela impacte la biodiversité et les fonds marins ;
- Le territoire manque d'infrastructures de carénage et d'équipements de traitements des eaux noires et grises.
 - Concernant le carénage, seulement deux sites officiels de carénage sont recensés (CarenAntilles au Marin et MaxiBoat Yard à Fort-de-France. Cette dernière structure doit par ailleurs effectuer une mise aux normes et des travaux sont prévus)³⁹. En l'absence de traitement, de nombreuses substances toxiques, particules de peinture, de graisse, d'hydrocarbures sont rejetées en mer (dans l'eau et les sédiments) et polluent les milieux naturels.

³⁸ La plaisance, Parc naturel marin Martinique (<https://parc-marin-martinique.fr/editorial/la-plaisance>)

³⁹ Information Office de l'Eau Martinique.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

- Concernant le rejet des eaux grises et noires, en l'absence de traitement, ces rejets en mer peuvent entraîner des contaminations bactériologiques (Entérococques, E. coli, staphylocoques, salmonelles, etc.) pour les baigneurs et participent à l'eutrophisation des masses d'eau.

Pour contrer ces pressions, l'Office de l'eau Martinique met en place des actions, telles que :

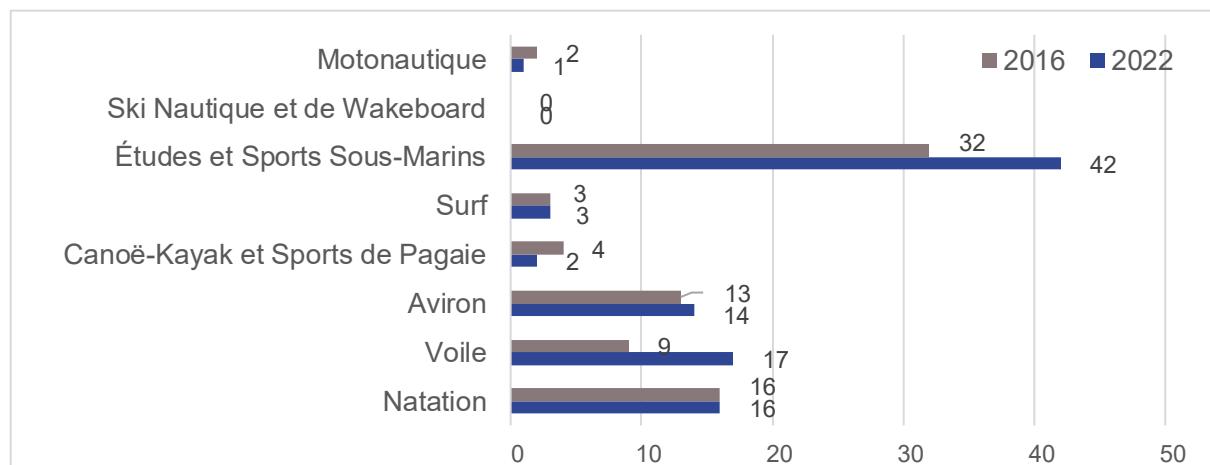
- Le financement de projets de mouillages écologiques⁴⁰ ;
- La mise en place, avec le Parc Naturel Marin, d'un dispositif d'aide technique et financière en 2024 pour l'installation de cuves de récupération des eaux usées sur améliorer la gestion des eaux grises et noires par les plaisanciers⁴¹.

2.3.2.2.3. Loisirs nautiques hors baignade

TENDANCES RETROSPECTIVES ET CHIFFRES CLEFS

En Martinique, 95 clubs nautiques sont actifs en 2022. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2016, où leur nombre était de 79. Le graphique ci-dessous présente le nombre de clubs nautiques de la Fédération Française en 2016 et 2022.

Figure : Nombre de clubs nautiques faisant partie d'une Fédération Française (Source : Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), traitement IREEDD)



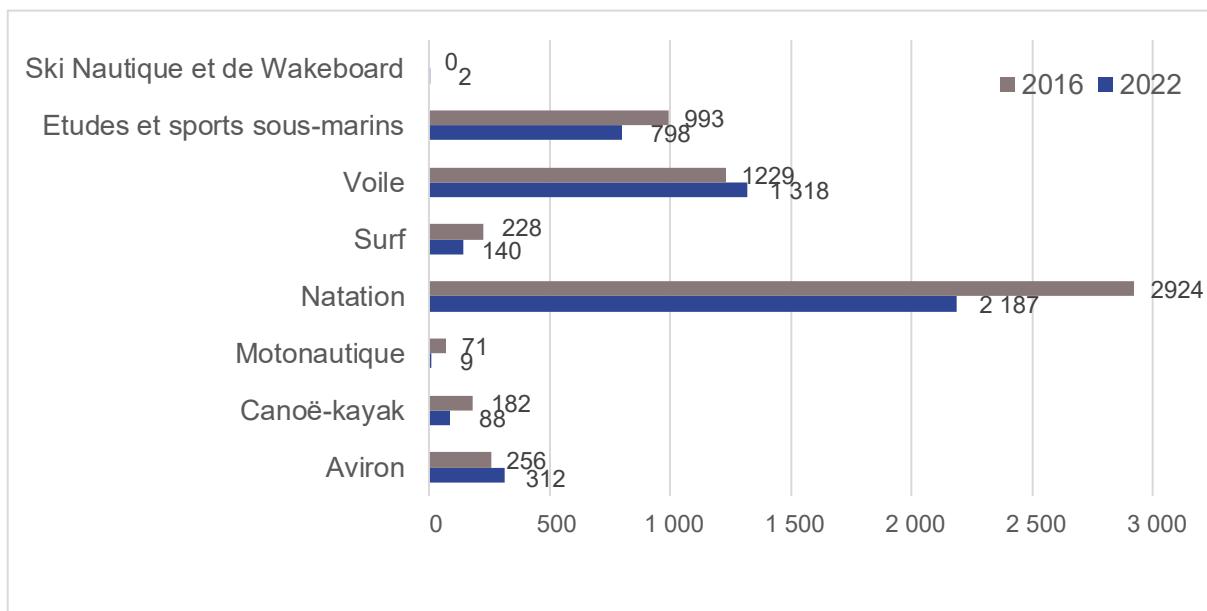
En 2022, ces différents clubs comptaient 4 800 licenciés, un chiffre en baisse de 17,5 % par rapport à 2015. Comme illustré dans le graphique suivant, la plus forte chute est dans les clubs de natation, où le nombre de licenciés a chuté de 737 en 6 ans.

⁴⁰ Rapport Annuel 2023, PNM Martinique

⁴¹ Plan d'action 2024, PNM Martinique

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 31 : Nombre de licenciés dans des clubs nautiques de Fédération Française (Source : Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), traitement IREEDD)

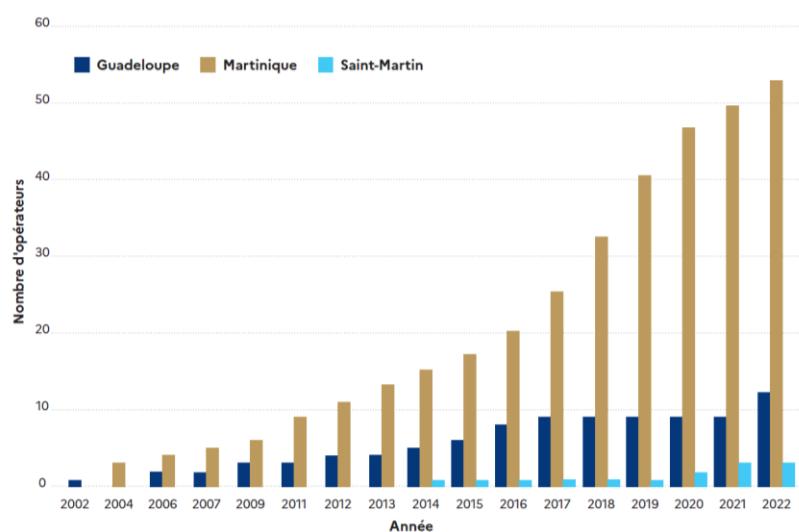


Selon la DRAJES, en 2019 près de 200 établissements (associations, sociétés ou travailleurs indépendants), employant 300 éducateurs diplômés, proposent des activités nautiques et subaquatiques en Martinique. Environ deux tiers des établissements sont situés dans l'Espace Sud⁴².

La Martinique accueille chaque année de nombreux évènements nautiques. En 2022, elle a notamment organisé la 37^{ème} édition du tour de la Martinique des yoles rondes (l'évènement sportif le plus important de l'année et inscrit au Patrimoine mondiale de l'Unesco depuis 2020), la Transquadra, le CAP Martinique, la Mercury Beach ou encore l'Ariane's Cup.

Une autre activité qui se développe de manière importante ces dernières années est l'observation de mammifères marins. Le nombre d'opérateurs a augmenté de 212 % entre 2015 et 2022, comme le montre le graphique suivant.

Figure 32 : Evolution du nombre d'opérateurs de whale watching au sein du sanctuaire AGOA (Source : Plan de gestion 2023-2037 du Sanctuaire AGOA)



⁴² Monographie maritime de la Martinique, 2021-2022, Direction de la Mer de la Martinique

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Le chiffre d'affaires de ce secteur au sein du sanctuaire AGOA est passé de 2,2 millions d'euros en 2015 à 6,4 millions d'euros en 2019 et dont 80 % provient de la Martinique. Le nombre de clients est en hausse de 148 % entre 2015 et 2022.

Enfin, le pescatourisme, qui consiste à découvrir le travail de pêcheurs professionnels en mer, se développe également. Le nombre de navires autorisés à pratiquer cette activité était de 79 en 2022, contre 47 en 2017 en Martinique.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SECTEUR ET IMPACT SUR LA RESSOURCE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Les loisirs nautiques font face à quelques freins dans leur développement :

- Le nombre de licenciés n'est pas reparti à la hausse à la suite de la pandémie de COVID-19.
- L'invasion de sargasses impacte les activités nautiques pratiquées sur la côte est⁴³.

Différentes mesures sont mises en œuvre pour limiter les impacts sur la ressource en eau :

- Le sanctuaire AGOA qui englobe toute la Martinique, permet de protéger les mammifères marins. De plus, une formation est mise en place pour les opérateurs d'observation de ces animaux. Elle sensibilise à la protection des espèces et de leurs habitats et permet une observation à 100 mètres, au lieu de 300 mètres⁴⁴.
- Un nouvel arrêté est entré en vigueur le 1 septembre 2024. Il interdit de communiquer la position des mammifères marins par VHF. Des conditions sont nécessaires pour obtenir une dérogation d'observation. Enfin, les règles d'observation (période, positionnement des navires, nombre de navires simultané, durée) sont durcies⁴⁵.

2.3.2.2.4. Pêche de loisirs

TENDANCES RETROSPECTIVES ET CHIFFRES CLEFS

Cette section présente les activités de pêche de loisirs, en excluant la pêche en rivière. En effet, cette dernière étant interdite, la caractérisation de l'usage s'avère limitée par le manque de données. Toutefois, il est à noter que cette pratique existe malgré les interdictions.

En Martinique, la pêche revêt un caractère patrimonial. Différentes pratiques y sont faites : à la ligne, depuis un bateau de plaisance, depuis le bord à la ligne, en chasse sous-marine, etc. Environ 2 % de la flotte de bateaux du territoire sont des pêches promenades. On peut donc estimer que 300 navires pratiquent la pêche récréative.

Selon une étude de la FAO (Food and Agriculture Organisation) des Nations-Unies menée en 2015, la pêche récréative contribue à hauteur de 0,4 à 0,6 % du PIB de la Martinique, soit 31 à 53 M€ et emploi indirectement entre 622 et 1 000 salariés⁴⁶.

De récentes études ont permis de caractériser la pêche de loisir :

- Le projet Recreatfish, porté par l'IFREMER, a étudié la pêche récréative aux Antilles. En Martinique, un panel de 67 pêcheurs a été suivi via des carnets de pêche. Il est estimé que 25 000 pêcheurs de loisir pratiquent cette activité en 2022. Cette même année, la quantité pêchée et conservée est estimé à 434 tonnes⁴⁷ ;
- L'Enquête l'ASSO-MER a porté sur l'impact de la pêche de loisir sur les organismes marins en Martinique. Un questionnaire a été mis en place, à la fois sur le terrain et en ligne, sur la période 2019-2020 couvrant un échantillon de 397 pêcheurs. Cette étude met notamment en avant une faible connaissance de la réglementation de la pêche par ceux qui la pratique : 21 % des

⁴³ Bulletin de prévision d'échouement des sargasses pélagiques, météo France

⁴⁴ Plan de gestion 2023-2027 du Sanctuaire AGOA, OFB

⁴⁵ Site Outremers360 : Biodiversité : Un nouvel arrêté en vigueur pour l'approche des cétacés dans les eaux de Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

⁴⁶ Monographie maritime de la Martinique, 2019-2020, Direction de la Mer de la Martinique

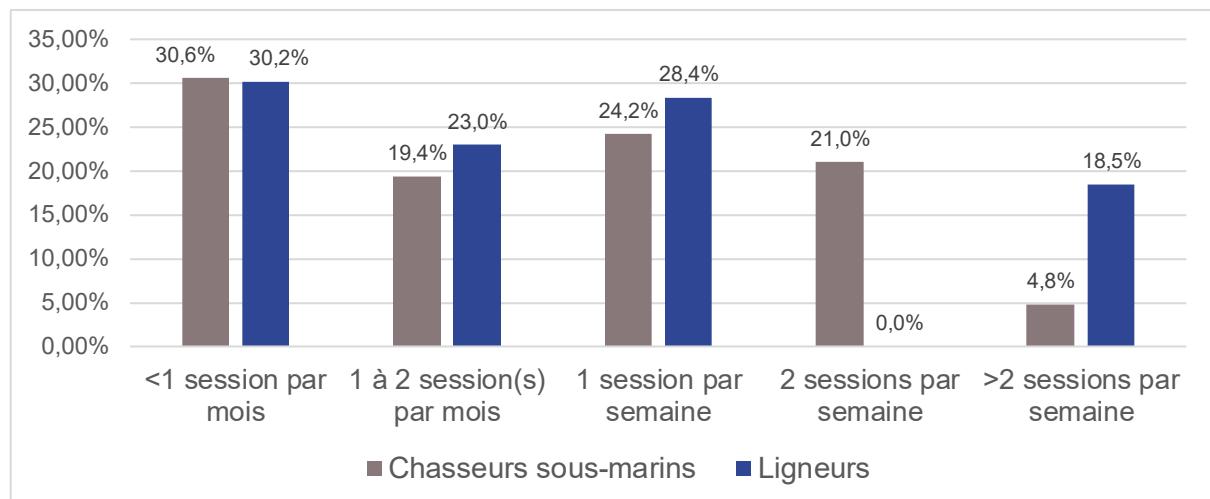
⁴⁷ Monographie maritime de la Martinique, 2021-2022, Direction de la Mer de la Martinique

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

répondants n'ont aucune connaissance et 76 % n'ont pas connaissance des zones interdites à la pêche due à la contamination au Chlordécone⁴⁸.

Le graphique suivant est tiré de cette dernière étude. Il présente la fréquence de l'activité de pêche par type de pêcheur.

Figure 33 : Fréquence de l'activité de pêche par type de pêcheur (Source : Étude de l'impact de la pêche de loisir sur les organismes marins en Martinique, Assommer, 2021, traitement IREEDD)

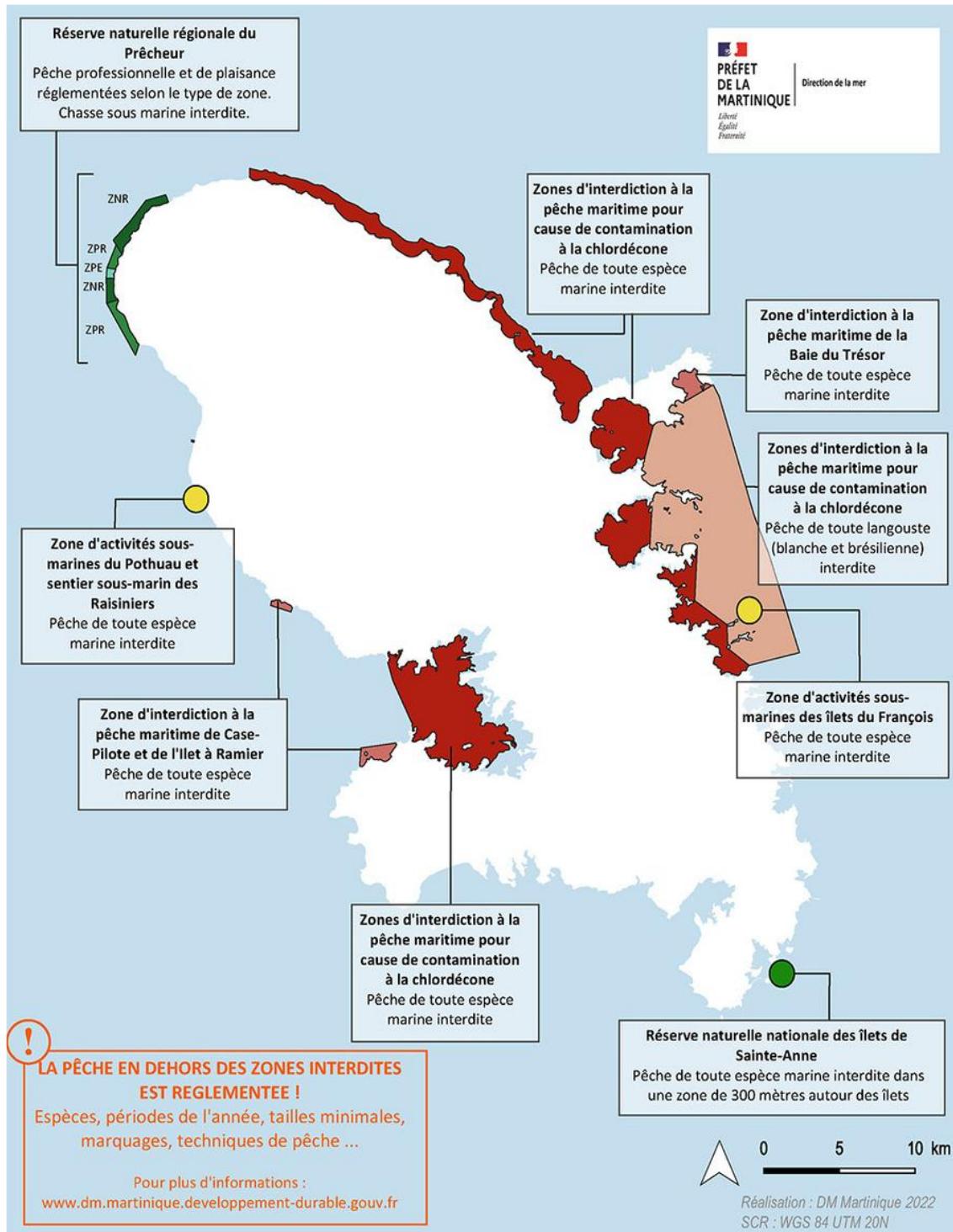


La carte ci-dessous localise les zones d'interdiction de pêche sur le territoire de la Martinique. Elle met notamment en avant des zones d'interdiction de la pêche maritime pour cause de contamination au chlordécone, des zones d'activités sous-marines et des réserves naturelles.

⁴⁸ Rapport final, Pêche et loisir, l'ASSO-MER, 2021

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 34 : Zones interdites à la pêche en Martinique (Source : Monographie maritime de la Martinique, 2021-2022, Direction de la Mer de la Martinique)



PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SECTEUR ET IMPACT SUR LA RESSOURCE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Le principal atout de la pêche récréative est son ancrage patrimonial. Elle fait tout de même face à un manque de capacité d'accueil des ports de plaisance qui limite l'activité de pêche en mer.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Cette activité exerce naturellement un impact direct sur la ressource en eau. Celui-ci est principalement dû au manque de connaissances des pêcheurs sur la réglementation. Plusieurs actions sont mises en œuvre pour réduire ces impacts :

- La Direction de la mer a élaboré et distribué un mémento sur les bonnes pratiques de la pêche au plus grand nombre (4 500 exemplaires)⁴⁹ ;
- Des sanctions peuvent être prises en cas de non-respect des réglementations sur la protection des espèces et de leurs habitats (mis à jour en 2023). Elles peuvent atteindre 150 000 € et trois ans d'emprisonnement⁵⁰. En 2022, 7 PV d'infractions ont été enregistrés ;
- Des quotas de pêche sont définis par arrêté de pêche.

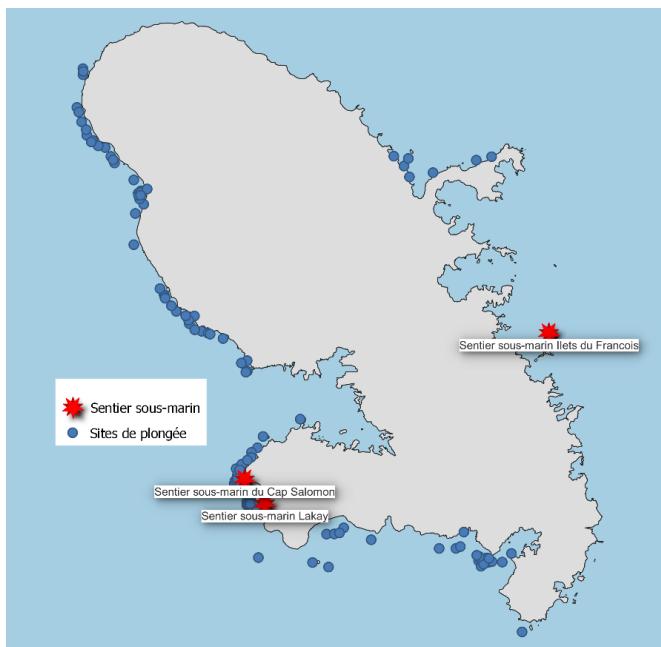
2.3.2.2.5. Plongée

TENDANCES RETROSPECTIVES ET CHIFFRES CLEFS

En Martinique, 140 000 plongées par an sont enregistrées, dont 85 % sont réalisées par des touristes⁵¹. Ces plongées sont encadrées par 167 éducateurs déclarés en 2020, contre 127 en 2015. En 2020, on dénombre 86 structures de plongée. Ses structures sont réparties entre des sociétés (34), des travailleurs indépendants (36) et des associations (16)⁵². Enfin, le nombre de licenciés est en baisse entre 2016 et 2022, avec respectivement 993 et 798 licenciés à la fédération française d'études et de sports sous-marins⁵³.

La carte suivante présente les sites de plongée ainsi que les sentiers sous-marins en Martinique.

Figure 35 : Sites de plongée et sentiers-sous-marins (Source : Data ES, traitement IREEDD)



PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SECTEUR ET IMPACT SUR LA RESSOURCE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

L'atout majeur de la plongée est qu'elle est répartie sur tout le territoire. Cela peut cependant entraîner des conflits d'usage avec d'autres utilisateurs de l'eau : principalement avec les pêcheurs, mais aussi

⁴⁹ Monographie maritime de la Martinique, 2021-2022, Direction de la Mer de la Martinique

⁵⁰ Site Legifrance.gouv

⁵¹ Monographie maritime de la Martinique, 2021-2022, Direction de la Mer de la Martinique

⁵² Analyse du métier de moniteur de plongée dans le cadre d'un environnement complexe en Martinique, Observatoire des Métiers et de l'emploi de la DJSCS Martinique, octobre 2020

⁵³ Recensement des licences et clubs auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, Data.gouv

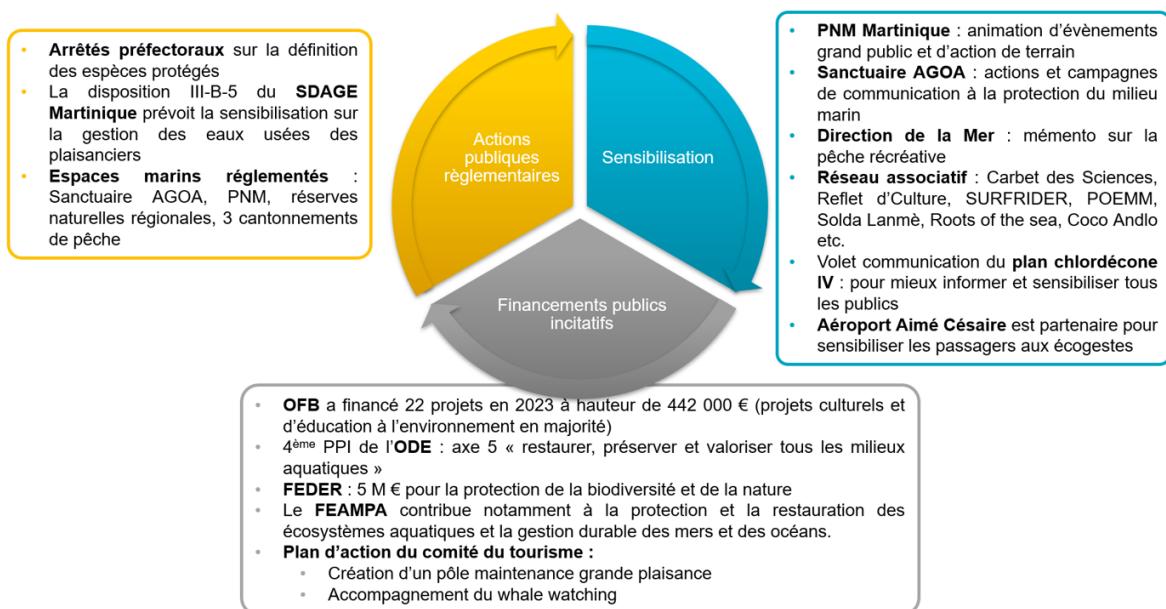
OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

avec les plaisanciers, d'autres structures de plongée et des bateaux professionnels. L'obligation de recycler l'ensemble des diplômes de plongée depuis 2017 peut aussi être un deuxième frein au secteur. En effet, seulement 13 % ont été recyclés⁵⁴.

Concernant l'impact de l'activité sur la ressource, il faut noter que la pression « plongée » sur les écosystèmes marins est en hausse en l'absence de gestion de l'activité. Pour diminuer ces impacts, divers acteurs tels que le PNM et le réseau d'associations locales (Carbet des sciences, Réseau des tortues marines, etc.) sensibilisent à la conciliation des activités récréatives et la préservation des milieux littoraux⁵⁵.

2.3.2.2.6. Synthèse

Figure 36 : Protection des milieux marins : sensibilisation, financements et actions publiques



2.3.2.3. Les activités professionnelles liées à l'eau

2.3.2.3.1. La pêche

TENDANCES RETROSPECTIVES ET CHIFFRES CLEFS

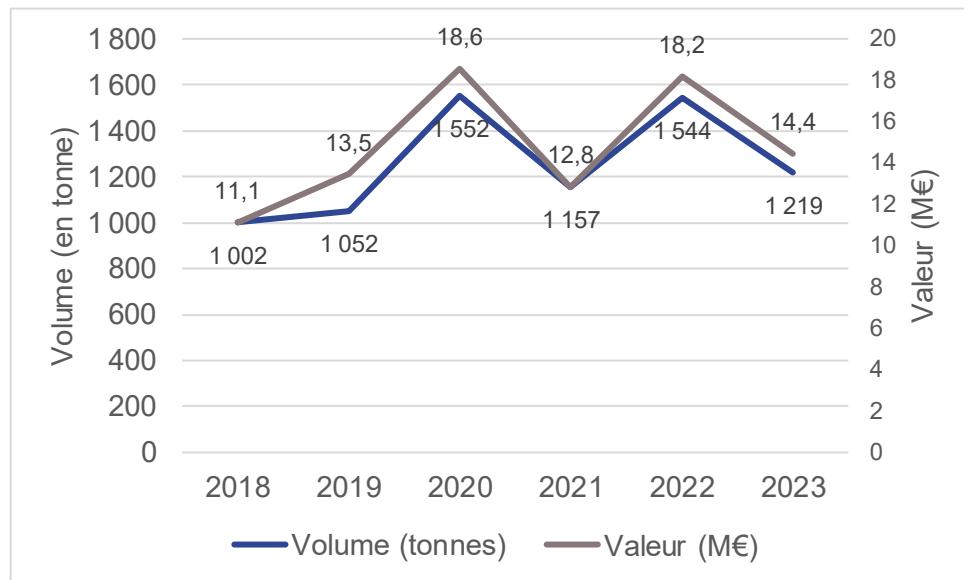
La valeur ajoutée du secteur de la pêche et de l'aquaculture atteignait 31 millions d'euros en 2019, soit plus que sa moyenne entre 2009 et 2019 qui était de 26,5 millions d'euros. La figure ci-dessous présente l'évolution de la production de la pêche, en valeur et en volume. Ces deux indicateurs se suivent dans le temps. En 2023, 1 220 tonnes de produits ont été débarqués, pour une valeur de 14,4 millions d'euros. Ces chiffres sont égaux au niveau de 2021, mais inférieur à ceux de 2022 et 2020, où le volume dépasse 1 500 tonnes pour plus de 18 millions d'euros.

⁵⁴ Analyse du métier de moniteur de plongée dans le cadre d'un environnement complexe en Martinique, Observatoire des Métiers et de l'emploi de la DJSCS Martinique, octobre 2020

⁵⁵ Plan national d'action en faveur des tortues marines : <https://www.tortues-marines-antilles.org/le-plan-national-d-actions>

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 37 : Evolution de la production de la pêche, en volume et en valeur (Source : IFREMER, traitement IREEDD)

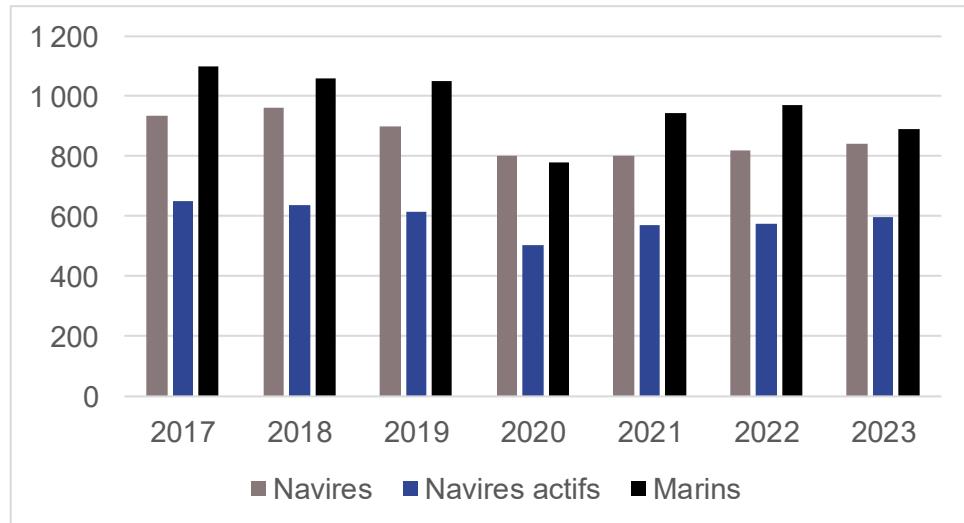


Le volume pêché est de 1 219 tonnes en 2023.

La production de 2021 couvre 15,7 % de la demande locale. Ce chiffre est en hausse, en 2017 cette couverture se situait à 10 %. Les importations s'élèvent à 6 300 tonnes en 2021, en deçà de la moyenne sur la période de 2014-2021 (6 840 tonnes). Il faut noter que sur cette période, les importations ont chuté de 16 %.

De même, comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre de marins pêcheurs est en baisse : ils sont de 890 en 2023, contre 1 100 en 2017. Concernant les navires, le niveau le plus bas a été atteint en 2020, mais leur nombre augmente depuis 2020 pour atteindre 600 sont actifs en 2023, contre 652 en 2017.

Figure 38 : Evolution du nombre de marins et navires (Source : IFREMER, traitement IREEDD)



Ces navires sont en grande majorité des yoles (98 %). Ils pratiquent pour la plupart la petite pêche (97 %) et dans une moindre mesure la pêche au large (2 %) et la pêche côtière (1 %)⁵⁶.

⁵⁶ Source : IFREMER : petite pêche = marées inférieures à 24 heures ; pêche côtière = marées comprises entre 24 et 96 heures ; pêche au large = marées supérieures à 96 heures

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Le graphique ci-dessous présente la répartition des techniques de pêche utilisées en Martinique. Les systèmes d'hameçonnage et de pêche à la ligne représentent environ 40% de la production, suivi par les systèmes de nasses et pièges (13%). Enfin, les systèmes recourant à des filets et sennes représentent chacun 6-7% de la production. Les autres techniques sont plutôt minoritaires.

Figure 39 : Répartition des techniques de pêche (2022) (Source : IFREMER)

Métiers	Valeur moyenne estimée (k€)	Tonnage moyen estimé (T)	Prix moyen calculé (€ / kg)
Hameçons et lignes - Grands pélagiques	7 552 41 %	625 40 %	12,08
Nasses et pièges - Poissons à nageoires	2 652 15 %	194 13 %	13,66
Lignes de traîne - Grands pélagiques	1 316 7 %	109 7 %	12,05
Filets maillants calés - Poissons démersaux	1 285 7 %	109 7 %	11,82
Sennes de plage - Poissons à nageoires	1 004 6 %	106 7 %	9,49
Filets maillants calés - Mollusques	297 2 %	99 6 %	3,00
Nasses et pièges - Crustacés	1 039 6 %	36 2 %	28,98
Filets maillants encerclants - Petits pélagiques	246 1 %	35 2 %	6,94
Lignes à main et lignes à cannes - Grands pélagiques	420 2 %	35 2 %	12,15
Filets maillants encerclants - Poissons démersaux	275 2 %	34 2 %	8,14
Autres métiers	2 116 12 %	163 11 %	13,01
Total (toutes espèces confondues)	18 201 100 %	1 544 100 %	11,79

La vente des produits de pêche se fait aux particuliers ou aux restaurateurs dans 70 % des cas. Le reste est vendu aux revendeurs (25 %) et aux mareyeurs (5 %).

En termes de structures, la Martinique compte 7 ports de pêche et 20 Aménagements pour la pêche d'intérêt territorial (APIT). Le nombre de ces structures sont stables, en 2016 elles comptaient chacune une structure de moins.

La pêche professionnelle est soumise aux mêmes interdictions concernant certaines zones du territoire maritime, comme l'indique la Figure 34.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SECTEUR ET IMPACT SUR LA RESSOURCE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Le secteur de la pêche professionnelle dispose de nombreux atouts pour son développement :

- Sur le plan financier : le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (**FEAMPA**), outil financier de la Politique Commune de Pêche, a 17 millions d'euros fléchés pour 2021-2027 (+73,3 % par rapport à 2014-2021), destinés à la modernisation des infrastructures portuaires⁵⁷. Ces projets de modernisation sont en cours de montage. De plus, le **Plan Chlordécone IV** a octroyé une aide de 121 000 euros à 228 marins pêcheurs pour payer les charges sociales sur la période 2021-2027⁵⁸. Le **Plan résilience**, de la Direction de la Mer, mis en place en 2022, a distribué une aide au carburant à 216 bénéficiaires pour un montant de 216 000 lors de sa phase 1, en mars 2022. La **défiscalisation de navires** a permis l'acquisition de 31 navires, pour un montant total 8,2 millions d'euros, en 2022⁵⁹. Enfin, une aide de l'**UE** pour moderniser et rénover une partie de la flotte de petite pêche côtière est prévue, son montant reste à définir ;
- Les professionnels de la pêche sont structurés autour du **Comité régional des pêches et élevages marins** (CRPMEM), ce qui leur donne un poids plus important ;
- L'Ecole de formation professionnelle maritime et aquacole (EFPMA), situé à la Trinité concentre une offre de formation de marins attractive pour l'ensemble de la Zone Antilles-Guyane⁶⁰.

⁵⁷ Rapport Annuel 2023, IEDOM Martinique

⁵⁸ Rapport Annuel 2023, IEDOM Martinique

⁵⁹ Rapport Annuel 2023, IEDOM Martinique

⁶⁰ Feuille de route pour l'économie bleue ultramarine à l'horizon 2030, Direction générale des outre-mer

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

La filière compte également quelques freins à son développement :

- La population des marins pêcheurs est vieillissante. En 2022, l'âge médian est de 54 ans, 69 % des marins pêcheurs ont plus de 50 ans et 6 % d'entre eux ont plus de 70 ans⁶¹ ;
- La flotte de bateau est aussi vieillissante, l'âge moyen des bateaux est de 25 ans⁶² ;
- Des zones sont interdites à la pêche pour cause de pollution au chlordécone ;
- La pêche informelle se développe, ce qui entraîne une sous-estimation des tonnages pêchés⁶³.

La pêche professionnelle peut exercer une pression sur les milieux, notamment la pratique de la pêche à la senne et au casier. Cette pratique fait l'objet de modalités d'encadrement réglementaire⁶⁴.

Toutefois, la Commission « pêche professionnelle et aquaculture durables » du PNM a prévu d'organiser des sessions d'information des marins pêcheurs sur des grands enjeux environnementaux⁶⁵.

2.3.2.3.2. L'aquaculture

TENDANCES RETROSPECTIVES ET CHIFFRES CLEFS

L'aquaculture marine compte 8 fermes aquacoles, dont 7 concessions sont actives en 2024. Une se situe au Carbet, 3 au Robert Pointe Lynch, une au François, une récemment ouverte au Marin et les deux dernières au Vauclin. Une seule espèce est élevée, l'ombrine ocellée. Sa production a atteint 60 tonnes en 2022, une nette hausse par rapport à 2017, où elle était de 35 tonnes. La production de larves est gérée par l'IFREMER et celle d'alevins par l'écloserie du Vauclin.

Enfin, l'aquaculture d'eau douce a quasiment disparu du territoire. Les dernières données datent de 2014 et font état de 6 fermes produisant 7,5 tonnes de Cherax et 0,5 tonne de Tilapia.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SECTEUR ET IMPACT SUR LA RESSOURCE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Les atouts de la filière sont principalement sa structuration :

- Un nouveau Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) est en cours d'élaboration par la CTM⁶⁶ ;
- La filière est également supportée par l'Association pour le Développement de l'Aquaculture en Martinique (ADAM) et la Coopérative des Aquaculteurs de la Martinique (COOPAQUAM)⁶⁷.

L'aquaculture fait tout de même face à de nombreuses contraintes⁶⁸ :

- Economiques : vols, compétition des surfaces entre aquaculteur, augmentation des importations d'Asie ;
- Sanitaires : pollution des eaux, pathologies virales affectant les écloseries ;
- Techniques : tempêtes, cyclones, sargasse.

2.3.2.3.3. Le transport maritime

TENDANCES RETROSPECTIVES ET CHIFFRES CLEFS

⁶¹ Monographie Maritime de la Martinique, 2022-2021, Direction de la Mer de la Martinique

⁶² Monographie Maritime de la Martinique, 2022-2021, Direction de la Mer de la Martinique

⁶³ Rapport Annuel 2023, IEDOM Martinique

⁶⁴ Arrêté portant réglementation de la pêche maritime professionnelle en Martinique, Préfecture de la Martinique

⁶⁵ Rapport d'Activité 2023 du Parc Naturel Marin de Martinique

⁶⁶ Monographie Maritime de la Martinique, 2022-2021, Direction de la Mer de la Martinique

⁶⁷ Rapport Annuel 2020, IEDOM Martinique

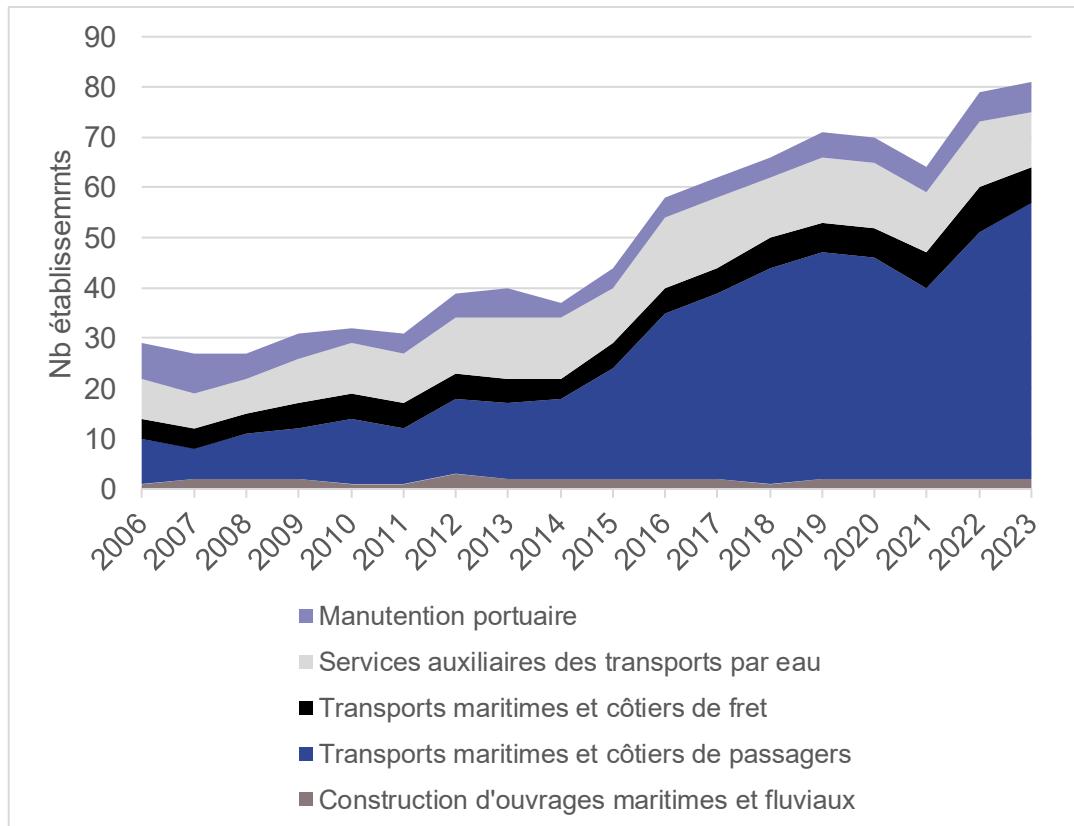
⁶⁸ Rapport Annuel 2020, IEDOM Martinique

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Le transport (maritime et aérien) représente 3,2 % de la valeur ajoutée du territoire en 2020⁶⁹. Le chiffre d'affaires de la filière maritime est de 12 millions d'euros en 2019.

Le nombre d'établissements privés dans les secteurs portuaire et maritime sont en hausse de 40 % entre 2016 et 2023, pour atteindre 81 en 2023. Cette hausse se concentre essentiellement dans les transports de passagers (+ 67 %), dans la manutention portuaire (+ 50 %) et le transport de fret (+ 40 %). Sur la période, seuls les services auxiliaires des transports par eau⁷⁰ voient leur nombre d'établissements diminuer.

Figure 40 : Evolution du nombre d'établissements privés dans les secteurs portuaire et maritime (Source : URSSAF, traitement IREEDD)



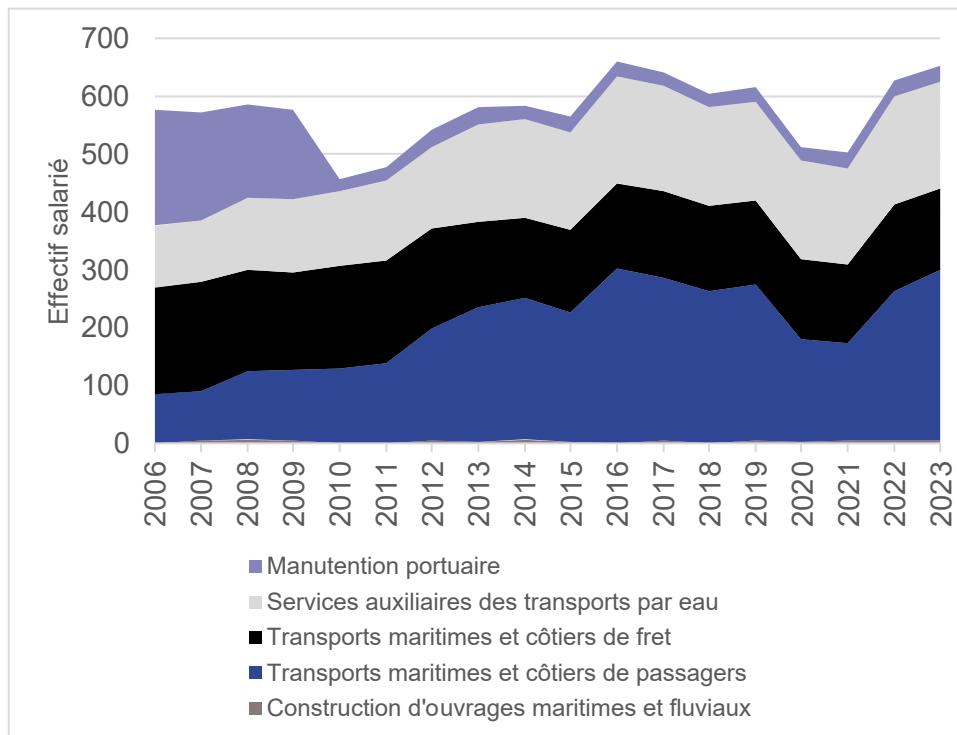
Comparé aux données du dernier état des lieux, 2016, l'effectif salarié a chuté dans un premier, notamment en partie à cause de la covid, mais si cette tendance était déjà marquée avant 2019. Cependant, depuis 2021 la courbe s'inverse et 652 établissements sont comptabilisé en 2023.

⁶⁹ Rapport Annuel 2022, IEDOM Martinique

⁷⁰ Il s'agit des activités annexes concourant à l'exploitation des infrastructures portuaires et de navigation (ex : services de signalisation, de sauvetage, de navigation)

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 41 : Evolution de l'effectif salarié des secteurs maritime et portuaire (Source : URSSAF, traitement IREEDD)

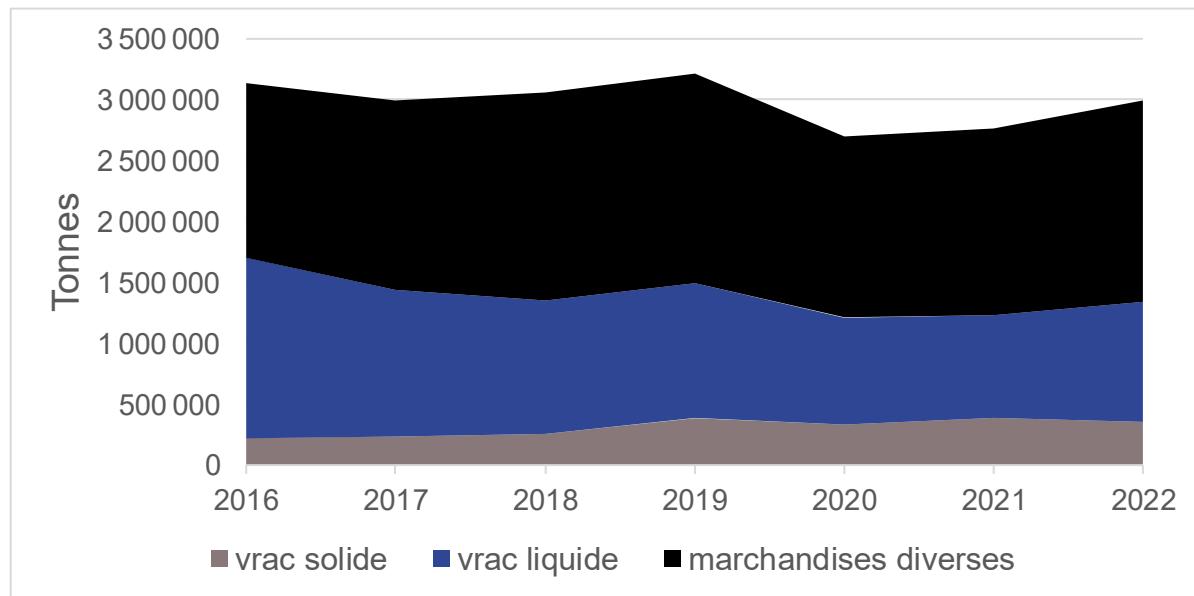


Quatre ports sont répartis sur le territoire de la Martinique. Le Grand Port Maritime de Martinique (GPMM) concentre 95 % des échanges de marchandises. Le port du Robert est spécialisé dans l'importation de métal, celui de Saint-Pierre exporte des agrégats, et enfin, le port de Bellefontaine importe du fuel pour la centrale électrique.

Le graphique suivant présente l'évolution du trafic de marchandises, qui s'avère stable depuis 2016, malgré une légère diminution en 2019. En 2023, 3,3 millions de tonnes ont transité en Martinique, dont 1 million de tonne d'exportations et 2,3 millions de tonnes d'importations. Enfin, le nombre d'équivalents vingt pieds (EVP) transitant dans les ports est en hausse depuis 2013 et se situe à près de 190 000 en 2023.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 42 Evolution du trafic (importations et exportations) (Source : Rapport Annuel, IEDOM, 2015 à 2023, traitement IREEDD)



PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SECTEUR ET IMPACT SUR LA RESSOURCE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Le transport maritime dispose de différents atouts pour son développement :

- Ses capacités de transport s'accroissent⁷¹ : le projet Croisière Durable a pour objectifs d'améliorer les infrastructures portuaires permettant l'accueil de paquebots de croisière de plus grande capacité à Fort-de-France (Pointe Simon et quai des Tourelles) :
 - Rallongement du terminal de la Pointe Simon
 - Opération de terrassement des sédiments sous l'eau et installation d'une protection anti-affouillement

De même, l'installation d'un coffre d'amarrage sur le site de saint-Pierre permettra de diversifier l'offre.

- La reprise d'activité de la raffinerie devrait augmenter les importations de pétrole brut⁷² ;
- Si la tendance se confirme, le recul de 22,4 % du fret aérien en 2023 (stable les années précédentes) pourrait également être un atout⁷³.

Le transport maritime présente un certain nombre d'impacts négatifs sur la ressource en eau et les milieux aquatiques :

- Les interventions pour l'aménagement et l'exploitation des sites permettant le transport maritime peuvent être source de pressions sur les milieux côtiers : opérations de dragage (ex : au Vauclin en 2023⁷⁴), ou encore dans le cadre du projet Croisière Durable, l'opération de terrassement prévue à Fort-de-France ;
- De même, les travaux d'agrandissements portuaires, mentionnés précédemment, ont des implications pour la ressource ;

⁷¹ Rapport Annuel 2022, IEDOM Martinique

⁷² Rapport Annuel 2022, IEDOM Martinique

⁷³ Rapport Annuel 2022, IEDOM Martinique

⁷⁴ Les travaux de dragage du port de pêche du Vauclin ont enfin commencé, rci

(<https://rci.fm/martinique/infos/Economie/Les-travaux-de-dragage-du-port-de-peche-du-Vauclin-ont-enfin-commence>)

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

- Enfin, l'accroissement du trafic induit une augmentation des nuisances ou risques associés : bruit sous-marin, risques de pollutions accidentnelles⁷⁵.

L'action publique permet toutefois de limiter l'impact de l'activité sur les milieux, comme par exemple :

- La loi n°2016-816 du 20 juin 2016 pour l'économie bleue prévoit qu'à partir du 1er janvier 2025, les rejets en mer de sédiments et résidus de dragage pollués seront interdits. L'article 11 fixe notamment des seuils d'interdiction d'immersion des sédiments de dragage⁷⁶ ;
- Un avis conforme du Parc Naturel Marin de Martinique est requis pour les projets de dragage et clapage en mer⁷⁷ ;
- La disposition III-B-7 de l'OF3 du SDAGE 2022-2027 préconise de développer une filière de gestion des boues de dragage portuaire.

⁷⁵ Plan de gestion Sanctuaire AGOA, 2023-2037

⁷⁶ Article 11 de l'Arrêté du 27 mars 2024 fixant les prescriptions générales applicables aux dragages ou aux rejets y afférent relevant de la rubrique 4.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement en application des articles L. 214-1 à L. 214-3

⁷⁷ Le conseil de gestion s'est prononcé sur deux demandes d'avis conformes, Parc Naturel Marin Martinique

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

2.3.3. L'industrie et le commerce

Note de lecture

Au sens de l'Insee, l'industrie correspond aux sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), E (production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets, dépollution) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2.

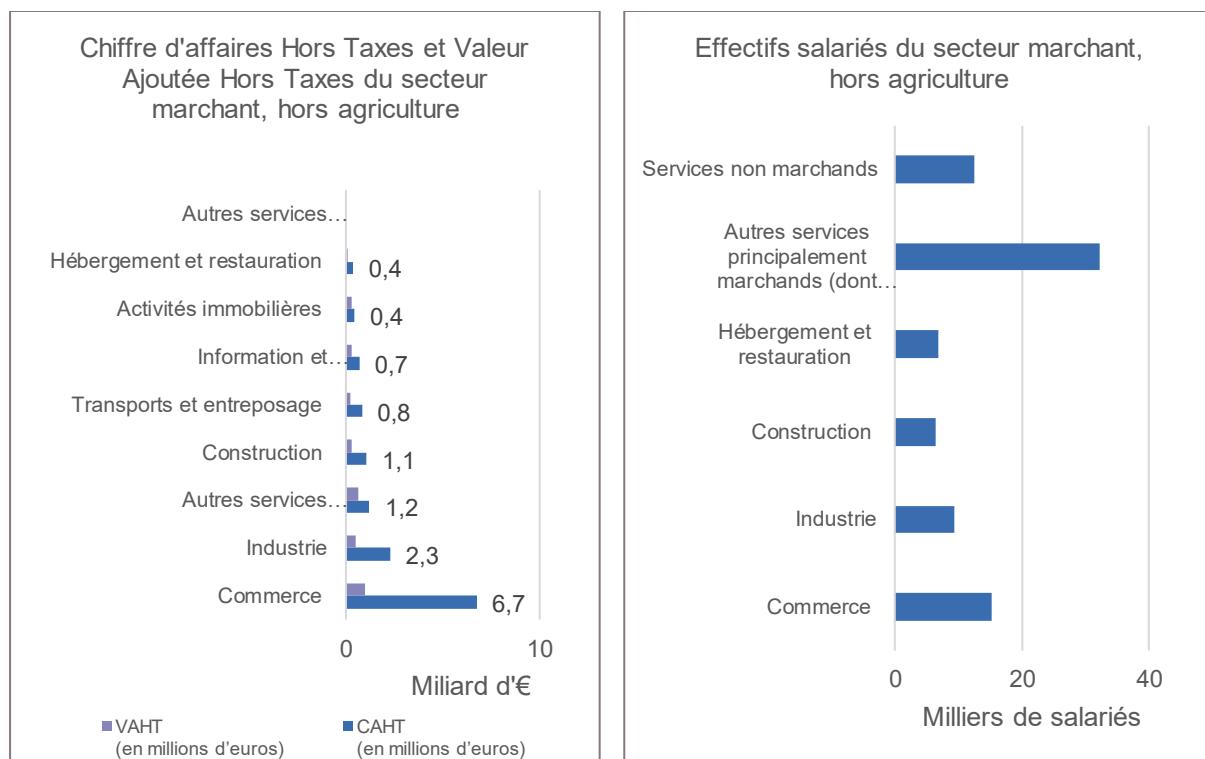
Or, cette étude porte sur un périmètre plus large que le secteur industriel, puisqu'elle intègre des secteurs d'activité qui ne sont classés dans aucune des sections indiquées ci-dessus. Un exemple, le secteur des activités liées à la santé comprend des secteurs d'activité qui ne sont pas classés comme secteur industriel au sens de l'Insee.

En d'autres termes, l'expression « Usages Industriels » de l'eau, ou « secteurs industriels » est un abus de langage pour décrire tous les usages de l'eau par des entreprises, usages autres que les usages domestiques, activités productives assimilées domestiques (APAD), et agricoles au sens de la Directive Cadre sur l'Eau.

L'économie de la Martinique se structure autour des secteurs du commerce, de l'industrie, de la construction, des services et du transport, puis de l'immobilier et du tourisme.

Les graphiques ci-dessous présentent l'importance des secteurs d'activités de la Martinique sous le prisme du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et des effectifs salariés.

Figure 43 : Poids socio-économique des grands secteurs d'activité de la Martinique : caractérisation par le chiffre d'affaires et l'effectif salarié (Source : INSEE, FARE, 2021 et URSSAF, 2022)



Note de lecture : Les deux graphiques ne proviennent pas des mêmes sources, les libellés d'agrégations en secteurs ne sont pas identiques. La catégorie « Autres services principalement marchands » des effectifs salariés regroupe les activités de Transport et Entreposage, d'Information et Communication, et d'activités immobilières.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

En termes de chiffre d'affaires -CA-, le secteur économique le plus important est le commerce avec 6,7 Md€ en 2021 soit 49,5% du CA martiniquais. Ce secteur est suivi par l'industrie qui avec 2,3 Md€ de CA représente 16% du CA martiniquais, puis par les autres services et la construction avec respectivement 1,2Md€ et 1Md€ de CA.

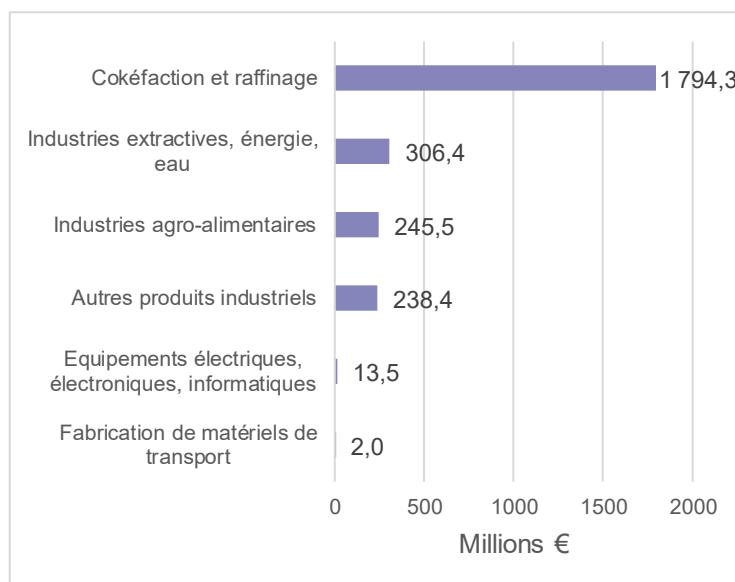
Le prisme de l'indicateur de valeur ajoutée -VA- atténue l'importance du secteur du commerce dans l'économie martiniquaise qui représente 28% de la VA martiniquaise, et conforte l'importance des activités de service et de l'industrie, qui représentent respectivement 19% et 16% de la VA.

Sur le plan des effectifs salariés du secteur privé, la Martinique se décompose principalement entre les services marchands (38% des effectifs salariés) et non marchands (15% des effectifs salariés), puis du commerce (18%), de l'industrie (11%), du tourisme (9%) et de la construction (8%).

2.3.3.1. Focus sur les principales activités du secteur industriels

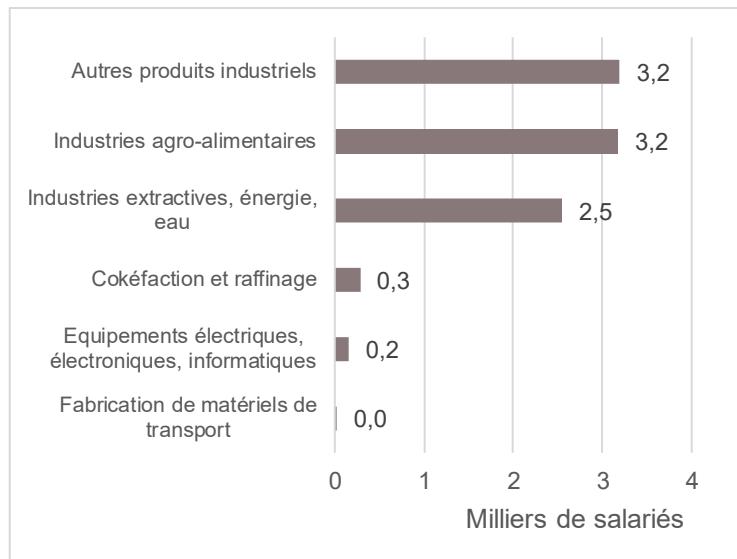
Cette section propose plusieurs zooms sur les principales activités industrielles du territoire. Celles-ci ont été retenues en comparant le poids socio-économique des différentes filières martiniquaises, sous le prisme des indicateurs suivants : valeur ajoutée, chiffre d'affaires, effectifs salariés et nombre d'établissement.

Figure 44 : Estimation de la valeur ajoutée du secteur industriel de la Martinique en 2022 (Sources : URSAAF, 2022.)



OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 45 : Effectif salarié du secteur industriel de la Martinique en 2022 (Estimation d'après les données ISEE-ESANE, 2022)



Note de lecture : Les données mises à disposition par l'URSSAF décrivent le nombre de salariés du secteur privé par communes et selon la nomenclature d'activité française -NAF-, la plus petite unité d'activité de l'INSEE.

Les effectifs salariés par secteur industriel mettent en avant l'importance de l'industrie agro-alimentaire avec 3 174 salariés en 2022, puis les industries extractives et d'énergie avec 2 546 salariés. L'activité de cokéfaction et de raffinage est une activité à très forte valeur ajoutée qui regroupe peu de salarié et produit la majeure partie de la valeur ajoutée de l'industrie martiniquaise.

2.3.3.2. L'industrie agro-alimentaire

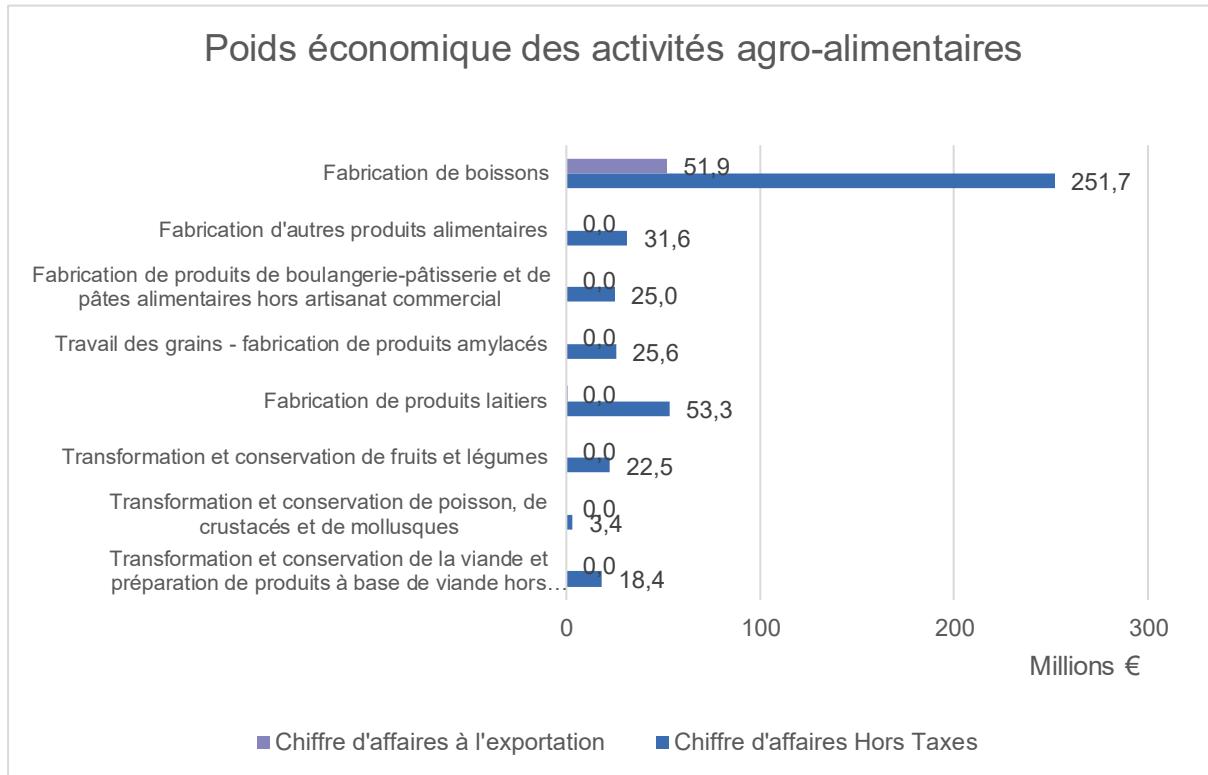
2.3.3.2.1. Une industrie menée par la production de Rhum et de sucre

L'industrie agro-alimentaire martiniquaise est largement portée par la production de rhum et de sucre, dont l'importance est tant économique que patrimoniale. Cette industrie est confrontée à l'étroitesse du marché local qui ne permet pas la création d'entreprises importantes bénéficiant d'économies d'échelles⁷⁸. La production de rhum et l'activité de fabrication de produits laitiers font partie des principales activités de la Martinique tous secteurs confondus. Les autres activités agro-alimentaires se limitent à de petites industries de transformation et de conditionnement de produits régionaux.

⁷⁸ D'après le Rapport Economique Annuel de la Martinique, IEDOM, 2024

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 46 : Décomposition du poids économique des activités agro-alimentaire en 2021 (Source : Esane 2021, Flores 2021, SIRUS 2021, Insee - traitements SSP)



L'activité de fabrication de boisson, comportant la production de rhum, de bière et d'eau minérale, est l'activité agro-alimentaire la plus importante de la Martinique avec 250 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2021 pour 600 salariés. La fabrication de boisson représente l'ensemble des exportations de produits agro-alimentaires avec 50 M € de chiffre d'affaires.

La seconde activité agro-alimentaire est la fabrication de produits laitiers avec 53 M € de chiffre d'affaires et 200 salariés. Les autres activités agro-alimentaires sont de plus petite envergure avec des chiffres d'affaires inférieurs à 32 M €.

2.3.3.2.2. Activité de production de rhum

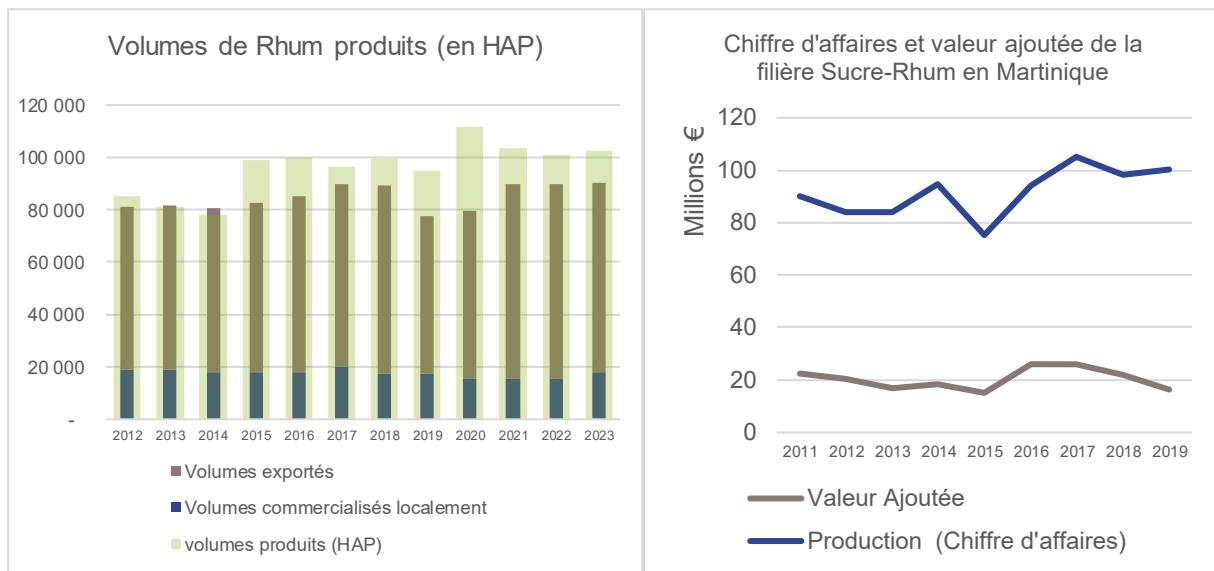
Le rhum est la deuxième production de la Martinique derrière la banane avec une valeur ajoutée de 16M € générée en 2021 d'après l'IEDOM. Outre son poids économique, la production de rhum a une dimension patrimoniale et touristique, mise en avant par l'obtention en 1996 du label Appellation d'Origine Contrôlée -AOC-.

En 2022, la production de rhum est répartie entre 13 distilleries pour une masse salariale de 408 employés. Les volumes produits atteignent 100 000 hectolitres d'alcool pur -HAP- en 2022, soit une hausse de 18% de la production entre 2012 et 2022. Malgré cette forte hausse de la production, la valeur ajoutée de la filière ne décolle pas, avec une tendance stable sur la période 2012 – 2019.

En 2022 on compte 72% de la production de rhum destinée à l'exportation, bien que le marché local soit en augmentation avec une hausse de la demande intérieure de 15% entre 2021 et 2022.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 47 : Evolution de la production, du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée de la filière rhum
 (Source : IEDOM, note 2023 : odeadom, couts de production de la canne à sucre et valorisation en distillerie et sucrerie 2022 ; Insee, comptes définitifs de Martinique)



2.3.3.2.3. Activité de production de sucre

L'industrie du sucre est structurée autour d'une entreprise historique, la sucrerie Le Galion. La sucrerie est en difficulté structurelle faute d'approvisionnements suffisants en canne à sucre de l'agriculture martiniquaise. Les volumes produits ne permettent pas à la filière canne de répondre à l'ensemble de la demande nécessaire à la production de rhum et de sucre. A ce titre, le manque de canne pour la sucrerie Le Galion est estimé à 60 000 tonnes, contre 20 000 tonnes pour le rhum. Pour faire face à cette difficulté structurelle, l'industrie sucrière projette d'accompagner les producteurs de canne à replanter 600 hectares de canne par an.

La production de sucre est en chute sur la dernière décennie avec une baisse de 40% des volumes produits en moyenne sur la période. Le niveau de production est particulièrement bas depuis 2018 avoisinant une production de 1 000 tonnes de sucre par an, contre 2 900 tonnes en 2015.

2.3.3.2.4. Activité de production de bière et d'eau de source

La production d'eau en bouteille est assurée par deux entreprises, la Société d'embouteillage eau minérale Didier et la Société Martiniquaise des eaux de Source qui cumulent un chiffre d'affaires autour de 40 M€, stable sur la période 2015-2021, pour un total de 87 salariés. L'industrie de l'eau en bouteille prélève 162 000 m³ par an sur la période 2012-2021.

L'activité de production de bière est emmenée par la Brasserie Loraine, qui réalise un chiffre d'affaires de 33 M € en 2021 et qui embauche 49 salariés. La brasserie Loraine a été en redressement judiciaire pour impayé en 2022, elle évite la liquidation en 2023. Récemment, une nouvelle brasserie s'est installée en Martinique (brasserie BAM). L'entretien avec l'entreprise indique que les prélèvements d'eau avoisinent 150 000 litres par an, avec un raccordement sur la STEU des coteaux à Sainte-Luce.

2.3.3.2.5. Perspectives d'évolution du secteur et impact sur la ressource et les milieux aquatiques

Le secteur agro-alimentaire est largement mené par la filière rhum et sucre qui pâtit du manque de matière première. La filière sucre souffre d'un manque d'approvisionnement. La production de rhum, quant à elle, est en hausse depuis 2019 (cf section 2.3.5.5 La filière canne à sucre).

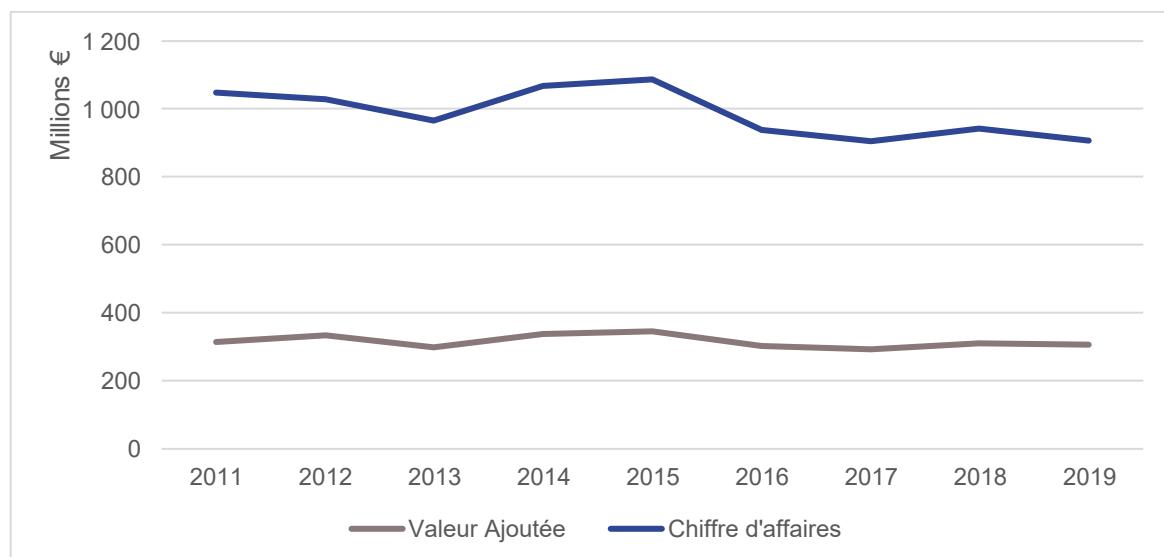
2.3.3.3. Le secteur du bâtiment, construction et travaux publics

2.3.3.3.1. *Le BTP retrouve du dynamisme après la période covid*

Alors qu'il était en baisse d'activité entre 2010 et 2016, avec des résultats économiques fluctuant sur cette même période, le secteur du bâtiment et travaux publics a retrouvé son dynamisme après la période covid, notamment grâce aux politiques de relances économiques. En 2021, le secteur représente 4,7% des effectifs salariés de la Martinique, pour 3,6% de la valeur ajoutée totale de la Martinique (321 millions d'euros).

Les résultats de l'année 2022 sont plus nuancés. On observe un recul de la vente de ciment de 3,5% par rapport à 2021, dont le niveau devient inférieur aux ventes pré-covid. Le nombre d'ouverture de chantier est sensiblement à la hausse (+36%) ce qui peut traduire une nouvelle reprise du secteur.

Figure 48 : Chiffre d'affaires et valeur ajoutée de la construction en Martinique (Source : INSEE, ESANE, comptes définitifs 2019, publiés en 2024)



2.3.3.3.2. *Perspectives d'évolution du secteur et impact sur la ressource et les milieux aquatiques*

Le secteur du BTP subit de fortes tensions qui limitent les perspectives de croissance⁷⁹:

- Le contexte inflationniste pèse fortement sur les charges d'exploitation des entreprises du BTP, notamment via la hausse des prix de l'énergie et des matières premières ;
- La hausse des coûts de financement joue à la baisse sur la commande privée ;
- Le marché du travail du BTP est en forte tension et limite le développement du secteur ;
- La faible visibilité sur la commande publique pénalise les perspectives du secteur.

Face à ces difficultés, des perspectives de développement persistent avec le démarrage de chantiers importants, notamment publics et hôteliers. De plus, la Collectivité Territoriale de Martinique -CTM- a annoncé un plan d'investissement à la hausse pour la période 2023-2027 à 1,7 Md€ (+52 M€/an par rapport au précédent cycle d'investissements).

⁷⁹ D'après l'IEDOM, rapport annuel 2023, section 6 : Le bâtiment et les travaux publics

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Enjeux littoraux et secteur de la construction

Les enjeux d'adaptation du littoral au changement climatique impactent directement le secteur du bâtiment et de la construction. La montée du niveau de la mer, le recul du retrait de côte, les submersions marines dues aux phénomènes cycloniques et la salinisation des sols nécessitent une adaptation du bâti qui passe par des évolutions réglementaires sur l'occupation des sols dans les Plans Locaux d'Urbanismes.

A ce titre, la commune du Prêcheur, très exposée aux problématiques littorales, fait l'objet d'un plan de relocalisation et de réaménagement pour sécuriser la population depuis 2016. Ce projet devrait reloger environ 300 foyers à moyen terme.⁸⁰

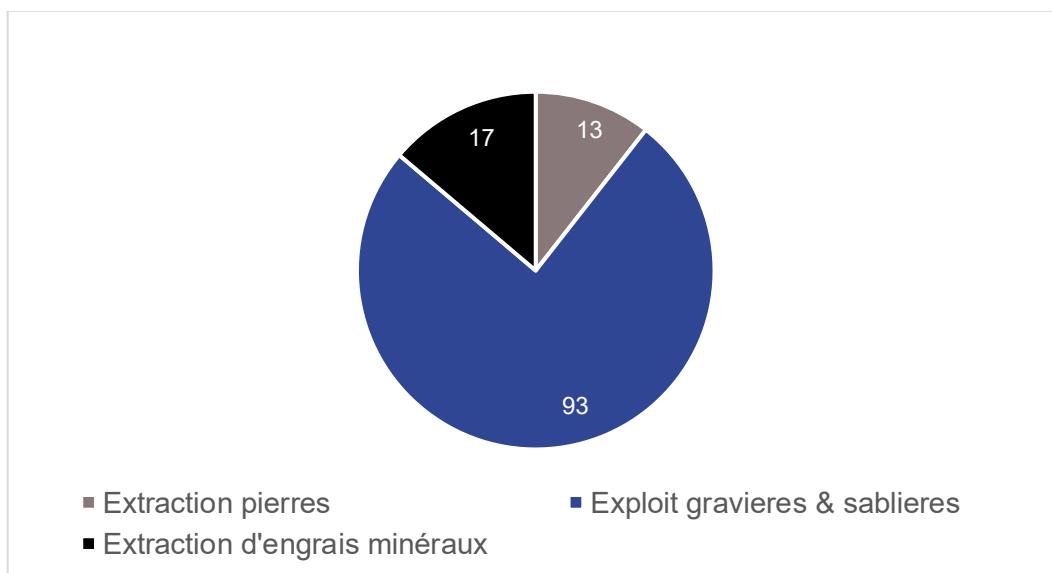
2.3.3.4. Le secteur de l'extraction

2.3.3.4.1. Tendances rétrospectives et chiffres clefs

Le secteur de l'extraction en Martinique porte principalement sur l'exploitation de sablières et gravières. En 2022, on compte 8 entreprises de sablières/gravières contre 2 carrières de pierres et une entreprise de valorisation de sargasse par compostage.

Le secteur de l'extraction représente 13,5 M€ de valeur ajoutée en 2019, en légère hausse depuis 2014 (+5%) pour une baisse du nombre de salariés sur la période (-13%).

Figure 49 : Effectifs salariés de l'industrie extractive en 2022 (Source : URSSAF, 2022)



2.3.3.5. La raffinerie SARA

La raffinerie SARA est une entreprise historique de Martinique créée en 1969 pour assurer une autonomie en produits pétroliers dans les Antilles françaises. Aujourd'hui, la société importe du pétrole brut vers la Martinique et le transforme sur place en produits finis, puis l'achemine vers des terminaux en Guadeloupe et Guyane où il est vendu/exporté, notamment à Antilles Gaz. L'achat de pétrole brut est effectué par appel d'offre en respectant les teneurs environnementales principalement en provenance de la mer du Nord.

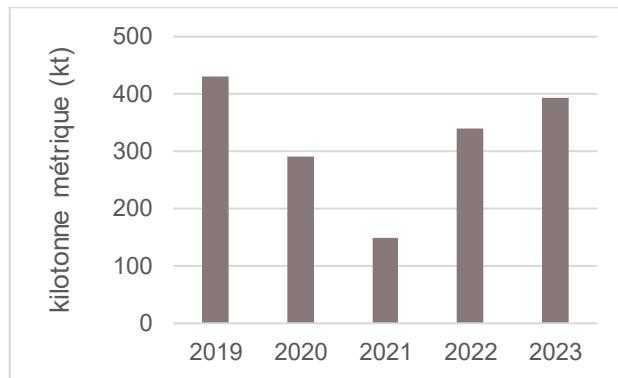
⁸⁰ IEDOM, Rapport Annuel 2023

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Disposant d'un poids économique important en Martinique, la SARA embauche 283 salariés en 2022.⁸¹

Après une forte baisse des volumes de pétroles traités pendant la période covid, l'activité de la SARA retrouve le niveau d'activité de 2019 avec 393 kilotonnes métriques de produits pétroliers traités en 2023.⁸²

Figure 50 : Production de produits pétroliers de la SARA entre 2019 et 2023 (Source : IDEM, Rapport annuel 2024)



Sur le plan environnemental et énergétique, la raffinerie mène deux principales actions conjointes. Elle capitalise sur l'usage de l'hydrogène pour se fournir en électricité et en complément, elle utilise depuis 2022 une usine de dessalement de l'eau de mer pour subvenir à ses besoins en eau potable. Cet approvisionnement individuel impacte significativement le service d'eau potable de la Martinique, ODYSSI, pour laquelle elle était le premier client avant la mise en place du dessalement. D'un point de vue strictement environnemental, cette déconnexion du réseau public fait mécaniquement diminuer les pressions de prélèvements sur les masses d'eau approvisionnant le centre de la Martinique.

Toutefois le dessalement de l'eau de mer n'est pas sans conséquence sur l'environnement, puisque les saumures résultant de la désalinisation doivent respecter des seuils de concentration stricts fixés par arrêté préfectoral, au risque d'impacter la biodiversité au niveau du point de rejet. Ainsi les saumures sont rediluées à l'aide d'un bassin de mélange avant rejet dans le milieu.

2.3.3.6. Le secteur des déchets

2.3.3.6.1. Une capacité de traitement des déchets trop faible en Martinique

La collecte des déchets est assurée par les 3 collectivités d'agglomération tandis que le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD) s'occupe du traitement et valorisation.

On compte en Martinique :

- 13 déchetteries, soit une pour 27 456 habitants en 2022 (contre une pour 15 508 en hexagone). Pour combler le manque de déchetteries, la CTM ambitionne d'implanter 10 nouvelles ressourceries.⁸³
- 1 parc de technologies environnementales chargé de la réception, du recyclage, de la valorisation des déchets et de la production d'énergie
- 2 centres de tri des encombrants et d'enfouissement des déchets ultimes
- 1 incinérateur d'une capacité de 115 000 t/an, inauguré en 2002.

La Martinique ne dispose pas d'un parc de traitement suffisant pour répondre à la production de déchets, estimée à 280 000 tonnes par an. Le caractère insulaire de la Martinique limite les capacités de stockage, et se traduit par une saturation des infrastructures existantes. On observe une forte hausse

⁸¹ Urssaf, 2024

⁸² Rapport IEDOM, 2024

⁸³ Rapport IEDOM, 2024

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

du traitement des déchets par enfouissement, passant du troisième mode de traitement en 2016 au premier mode de traitement en 2020⁸⁴ (30% des traitements finaux en 2022)⁸⁵.

2.3.3.6.2. Perspectives d'évolution du secteur et impact sur la ressource et les milieux aquatiques

En 2022, le plan de prévention et de gestion des déchets de la Martinique (PPGDM) a fixé des objectifs de réduction des déchets, aussi bien ménagers qu'industriels, de valorisation et de traitement. Ce plan prévoit pour l'atteinte de ces objectifs, une augmentation du nombre d'installations de collecte, dont 3 installations sont en service et 6 projets sont en cours. Au total, il est prévu de construire 29 installations d'ici 2031 pour un montant estimé à plus de 100M€⁸⁶.

Le manque d'installation de traitements de déchets et la saturation des installations existantes favorisent la création de décharges sauvages. Ces dernières ont un impact considérable sur la biodiversité et la qualité des cours d'eau. Leur caractère mobile et illégale empêche un suivi exhaustif.

Pour lutter contre la pollution, notamment plastique dans les océans, le CEREMA met en place le plan national de résorption des décharges littorales. Doté d'un fonds annuel de 30 millions d'euros géré par l'ADEME, il a pour ambition de résorber en dix ans les décharges littorales françaises historiques présentant à court terme le plus fort risque de déversement de déchets en mer recensées par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Les études et travaux ont commencé en 2022 sur 3 sites pilotes, dont l'Anse Charpentier en Martinique.

2.3.3.7. Synthèse : scénario tendanciel du secteur industriel

La Martinique dispose d'un secteur industriel important représentant 16,1% de la valeur ajoutée régionale, contre 13,7% à l'échelle nationale⁸⁷. Le secteur est largement porté par la présence de la SARA sur le territoire martiniquais, puis par la transformation de la canne à sucre en rhum.

L'activité de raffinerie SARA fait face à une volonté des pouvoirs publics de Martinique de diminuer l'usage des énergies fossiles et de viser l'autonomie énergétique à horizon 2030. Ainsi la prospective de la demande en produit pétroliers importés s'inscrit à la baisse d'ici la fin de la décennie (cf. La production d'électricité).

Le secteur du rhum montre des indicateurs contrastés. Les volumes de rhum produits sont en hausse entre 2017 et 2022 de 5%, avec un chiffre d'affaires qui suit la hausse de la production. Toutefois le secteur fait face à des difficultés structurelles dues à la production de canne, qui pâtit du changement climatique et de difficultés économiques. Ces difficultés se font aussi ressentir pour la production de sucre qui traverse une crise structurelle. En plus de la filière sucre/canne, la production d'eau en bouteille est en difficulté sur le territoire.

Parallèlement à la production de boisson, les autres activités agro-alimentaires semblent dans une perspective de prospérité avec des indicateurs économiques en hausse.

⁸⁴ Rapport IEDOM, 2023

⁸⁵ Rapport IEDOM, 2024

⁸⁶ D'après l'IDEM, rapport Annuel 2023

⁸⁷ INSEE, Tableau de bord de l'économie française, 2024

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 51 : Synthèse et évolutions tendancielles des indicateurs économiques de l'industrie

		Années	EDL 2019	EDL 2022	Evolution	Evolution (graphique)
Général	Volumes prélevés (m3)	2017 et 2022	1 739 060	1 735 030	-0,23%	➡
	Volumes prélevés (%)	2017 et 2022	3,2%	3,0%		
	CA de l'industrie	2019 et 2022	2 338	2 288	-2,14%	➡
	part de l'industrie dans le CA (%)	2019 et 2022	17,0%	16,8%		
	VA de l'industrie	2019 et 2022	2 338	2 288	-2,14%	➡
	part de l'industrie dans le VA (%)	2019 et 2022	15,0%	16,1%		
	effectif salarié industrie	2017 et 2022	8463	9 380	10,84%	↗
IAA	Estimation du CA	2019 et 2022	399,2	431,5	8,09%	↗
	Estimation de la VA	2019 et 2022	97,2	106,4	9,44%	↗
	Part de IAA dans CA	2019 et 2022	3,0%	3,2%		
	Part de IAA dans VA	2019 et 2022	3,0%	2,1%		
	Nombre d'IAA	2019 et 2022	194	218	12,37%	↗
	Effectif salarié IAA	2019 et 2022	1605	1684	4,92%	↗
	Taux de couverture de la production de viande	2016 et 2022	27,0%	29,6% +1,6 point de %		↗
Sucre / Rhum	Volume de canne broyé (t)	2017 et 2022	208 770	189 241	-9,35%	⬇
	Volume de sucre produit (t)	2017 et 2022	1 944	1 080	-44,44%	⬇
	volumes de rhum produit (HAP)	2017 et 2022	96 369	100 792	4,59%	↗
	CA de l'industrie du rhum	Moyenne(2012-2018) et 2019	90,7	100,3	10,58%	↗
	VA de l'industrie du rhum	Moyenne(2012-2018) et 2019	20,8	16,1	-22,60%	⬇
Eau en bouteille	Prélèvements (m3)	2017 et 2022	161 409	162 386	0,61%	➡
	Nombre d'entreprises	2016 et 2022	2	2	0,00%	➡
	Nombre d'employés	2016 et 2022	89	86	-3,37%	➡
	CA	2016 et 2022	36,1	34,1	-5,54%	⬇
	VA	2016 et 2022	17,1	14,81	-13,39%	⬇
Raffinerie SARA	Kilotonnes métriques (kt) de pétrole traité	2017 et 2022	473	340	-28,12%	⬇
	Nombre de salariés	2015 et 2022	235	283	20,43%	↗
Construction	Valeur ajoutée	Moyenne(2016-2019) et 2021	303,44	321,00	5,79%	↗
	Chiffre d'affaires	Moyenne(2016-2019) et 2022	923,50	1 065,00	15,32%	↗
	Effectif salarié		5 506	6 375	15,78%	↗
Industrie extractive	Valeur ajoutée	Moyenne(2016-2018) et 2019	13 531	12 848,25	-5,05%	⬇
	Chiffre d'affaires	Moyenne(2016-2018) et 2019	42 462	45 312,375	6,71%	↗
	Effectif salarié	2015 et 2022	130	123	-5,38%	⬇
Gestion des déchets	Nombre de déchetteries	2015 et 2021	11	13 + 2 déchetterie		↗

données monétaires en millions d€, volumes prélevés en m3, volumes produits de rhum en HAP, volumes agricoles en tonnes

Les tendances d'évolution sont à interpréter avec prudence car il s'agit de tendance de court terme. Par ailleurs, les données 2022 ne traduisent sans doute pas complètement la reprise économique post-COVID.

2.3.4. La production d'électricité

2.3.4.1. Les centrales thermiques

En Martinique 71% puissance électrique nette est réalisée à partir de ressources fossiles. En particulier la production des centrales thermiques à base de fioul lourd représente 50% de la production totale d'électricité nette. Les sites de production thermiques sont composés de :

- Deux centrales thermiques diesel situées à Bellefontaine (210,7 MW) et Pointe Des Carrières (56 MW) ;
- Deux centrales thermiques TAC (27 et 17 MW) située à Pointe des Carrières, une centrale TAC à Bellefontaine (23 MW), une sur le site de la Sara (5 MW) et une à Galion (40 MW).

On trouve aussi de manière plus confidentielle de l'énergie fossile via :

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

- L'incinération des déchets ménagers⁸⁸ (5 MW) situé à Fort-de-France.⁸⁹

Le caractère insulaire et l'éloignement géographique de la Martinique par rapport à l'Hexagone confère à la région le statut de Zone Non Interconnectée au réseau électrique métropolitain continental -ZNI-. L'absence de raccordement au réseau métropolitain oblige la Martinique à avoir ses propres moyens de production énergétique.

Du fait de l'importance des énergie fossiles dans le mix énergétique martiniquais, qui sont exclusivement importées, la région est dans une situation de dépendance énergétique⁹⁰, avec un niveau de dépendance énergétique de 91,6% en 2022, dont 83,0% de dépendance aux énergies fossiles. La Martinique est le territoire d'Outre-Mer avec la plus forte dépendance énergétique.

Dans ce contexte de forte dépendance énergétique, la loi de transition énergétique de 2015 fixe pour objectif **l'autonomie énergétique des ZNI d'ici 2030**. Pour atteindre l'indépendance énergétique les ZNI vont devoir capitaliser sur les ressources présentent sur leurs territoires, en mettant en place un mix énergétique basé sur les énergies renouvelables.

2.3.4.2. Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables représentent 27% de la puissance électrique nette en 2022 avec une puissance de 150 MW (on compte aussi 2% d'énergies mixtes issues des batteries). Le parc électrique renouvelable est composé :

- D'énergie photovoltaïque pour 96 MW ;
- De biomasse combustible pour 36,5 MW ;
- D'énergie éolienne pour 12 MW ;
- De déchets ménagers pour 5 MW ;
- De biogaz pour 1,4 MW.⁹¹

En rétrospective sur les 12 dernières années on observe une légère diminution de la production électrique totale, qui masque un changement structurel du mix énergétique. On passe ainsi d'un mix exclusivement fossile en 2010 à 27% d'énergie renouvelable locale en 2022.

La production d'énergie renouvelable a débuté principalement avec la production photovoltaïque puis s'est diversifiée, avec l'ouverture en 2018 de la centrale biomasse « Galion 2 » qui réutilise la bagasse issue de la culture de canne à sucre qu'elle complète avec des granulés de bois d'Amérique du Nord et du Brésil.

⁸⁸ L'incinération des déchets ménagers est considérée comme à moitié fossile et à moitié renouvelable

⁸⁹ Bilan prévisionnel de la Martinique 2024-2040, EDF, 2024

⁹⁰ La dépendance énergétique est le rapport entre l'énergie importée et l'ensemble de l'énergie consommée et valorisée sur une même période, source : Bilan énergétique de la Martinique 2022, OTTEE

⁹¹ Bilan prévisionnel de la Martinique 2024-2040, EDF, 2024

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE

ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE



Figure 52 : Evolution de la production électrique 2008 et 2022 (Source : EDF Martinique, Producteurs d'électricité, Exploitants PV – Auteur : OTTEE)

2.3.4.3. Scénario tendanciel du secteur de l'énergie à horizon 2030

2.3.4.3.1. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Martinique

La loi pour la transition énergétique de 2015 a introduit le dispositif de Programmation Pluriannuelle de l'Energie en Martinique -PPE-, co-élaboré par l'Etat et la Collectivité Territoriale de Martinique, chargé d'établir les priorités d'actions en matière d'énergie. La première programmation a porté sur la période 2018-2023, en mettant l'accent sur :

- La garantie de la sécurité d'approvisionnement énergétique ;
- L'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- La baisse de la consommation ;
- Le soutien des énergies renouvelables ;
- La mobilité électrique.

En matière d'énergie renouvelable, l'objectif fixé en 2018 était qu'elles représentent 56% du mix énergétique en 2023. En 2020, la réalisation des objectifs d'évolution du parc électrique du PPE n'avait atteint que 35% des objectifs initiaux.

A l'issue de cette première programmation, des concertations en vue de la révision du PPE pour la période 2024-2033 ont eu lieu en 2022 et 2023, la PPE n'a cependant pas encore été publiée.

2.3.4.3.2. Evolution de la demande énergétique

La diminution de la production d'électricité entre 2010 et 2022, qui passe de 1 617 GWh à 1 496GWh (-1,3% par an), est plus forte que la baisse démographique de -0,9% annuelle (cf. *Démographie martiniquaise*). On observe donc une diminution de la consommation d'électricité par habitant en Martinique sur la période.

Cette tendance va de pair avec la volonté de la PPE de soutenir la baisse de la consommation d'énergie. Le secteur énergétique semble se projeter vers une diminution de la demande d'énergie, associée à une offre énergétique voulue renouvelable et locale d'ici 2030.

2.3.5. L'agriculture et l'élevage

2.3.5.1. Données générales du secteur

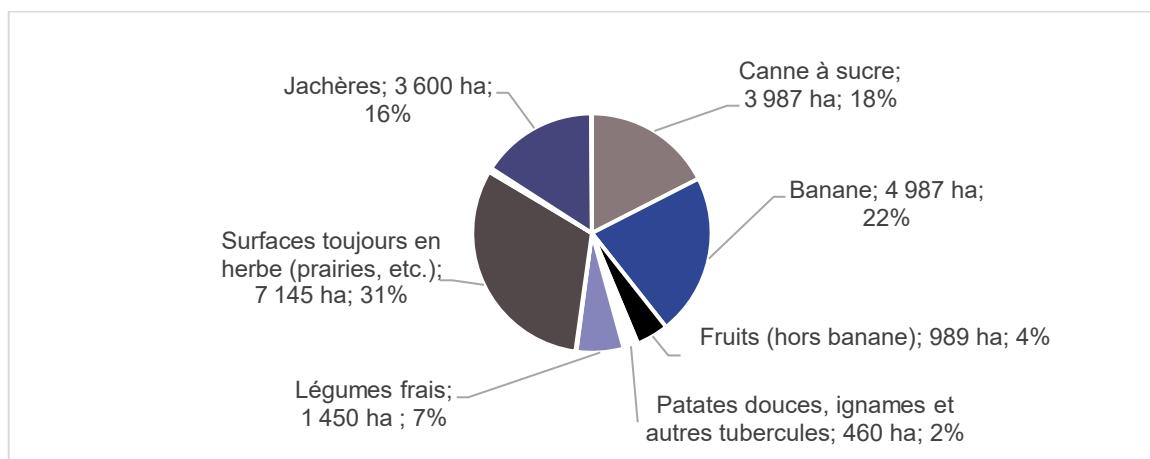
En 2019, la part du secteur agricole dans le PIB de la Martinique est d'environ 2,9 %. La valeur ajoutée de l'agriculture et de la pêche représente 2,7 % de la valeur ajoutée de l'île en 2020⁹². Ces deux valeurs sont en recul par rapport à 2016, respectivement de 0,6 et 0,8 point.

La valeur ajoutée du secteur est de 217 millions d'euros en 2020. Cette même année, 9 000 actifs travaillent en agriculture, pour 5 700 équivalents temps pleins (contre 7 750 en 2010). 2 680 entreprises agricoles sont comptabilisées sur le territoire, également en recul de 19 % par rapport à 2010. Le territoire martiniquais n'échappe pas aux constats nationaux d'un secteur aux difficultés socio-démographiques structurelles :

- Hausse de la moyenne d'âge des chefs d'entreprises agricoles : 56 ans en moyenne (+3 ans entre 2010 et 2020), difficulté à trouver des repreneurs, et
- Endettement en hausse : leurs encours crédit ont augmenté de 25 % sur le global et de 37 % sur le court terme.

La figure ci-dessous présente la répartition de la Surface Agricole Utile par filière en 2022.

Figure 53 : Répartition de la SAU par filière en 2022 (Source : Agreste Martinique, Mémento, édition 2019, 2021 & 2022, traitement IREEDD)



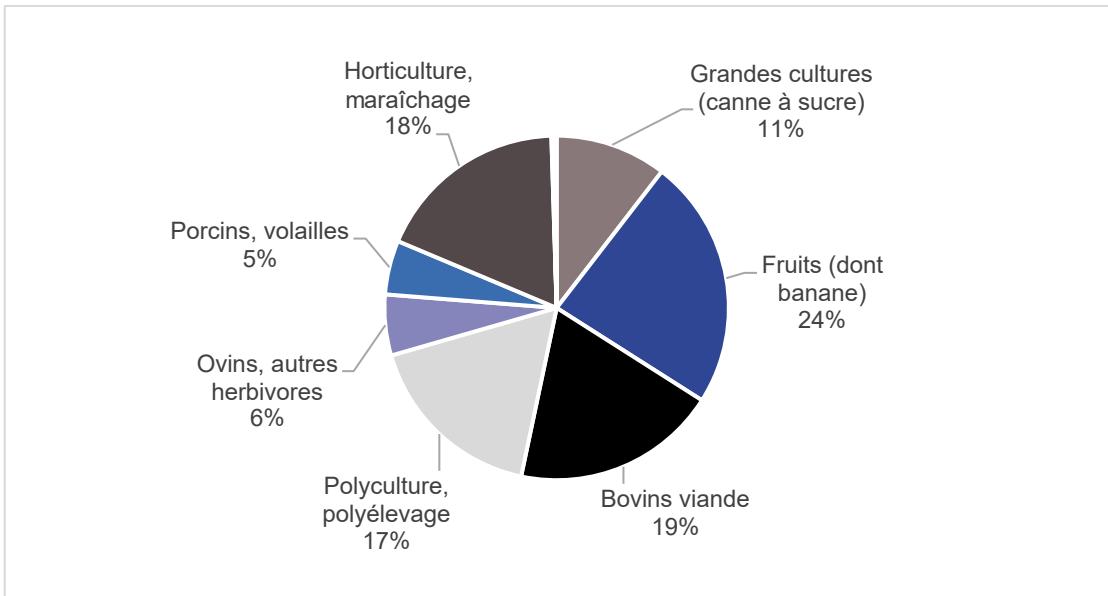
La surface agricole utile (SAU) recouvre près de 23 000 hectares en 2022. Son étendue et sa répartition sont stables par rapport à 2016. La banane et la canne restent les cultures dominantes en matière de surface agricoles exploitées. Les parcelles destinées à la production de fruits et légumes ne dépassent pas les 15% de la SAU au total.

La figure 2 représente la répartition des entreprises agricoles en 2020 selon leur orientation technico-économique (OTEX).

⁹² Rapport Annuel Martinique, IEDOM, édition 2021 & 2023

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 54 : Orientation technico-économique des entreprises agricoles en 2020 (Source : Agreste Martinique, Mémento, édition 2022, traitement IREEDD)



Près d'un quart des entreprises agricoles produisent majoritairement des fruits (dont banane). 11 % des entreprises agricoles produisent des grandes cultures, dont de la canne à sucre. La production de viande représente en cumulé 30 % des structures agricoles.

2.3.5.2. Focus sur l'irrigation

Le tableau ci-dessous présente les données clés de l'irrigation en Martinique en 2010 et 2020.

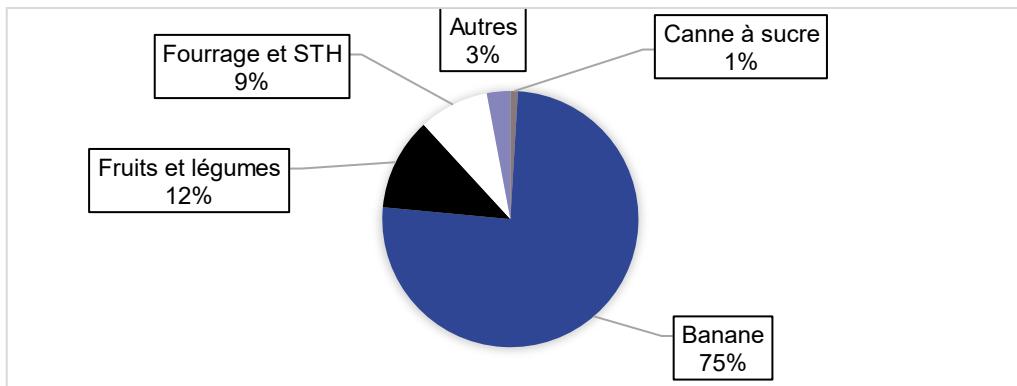
Tableau 2 Irrigation : données clés (Source : Recensement agricole 2020, traitement IREEDD)

	2010	2020
Nb d'entreprises agricoles ayant des superficies irrigables	647	769
SAU irrigable (ha)	5 905	5 732
Part SAU irrigable / SAU totale	24 %	26 %
SAU irriguée (ha)	5 072	4 432
Part SAU irriguée / SAU irrigable	86 %	77 %
Nb d'entreprises agricoles irriguant par un réseau collectif	335	409
Nb d'entreprises agricoles irriguant par un réseau individuel	312	364

Le nombre d'entreprises agricoles avec des hectares irrigables ont augmenté de 122 hectares entre 2010 et 2020. En revanche, sur cette même période, la SAU irrigable a diminué de 173 hectares. De même, les surfaces irriguées ont chuté de 640 hectares en 10 ans.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

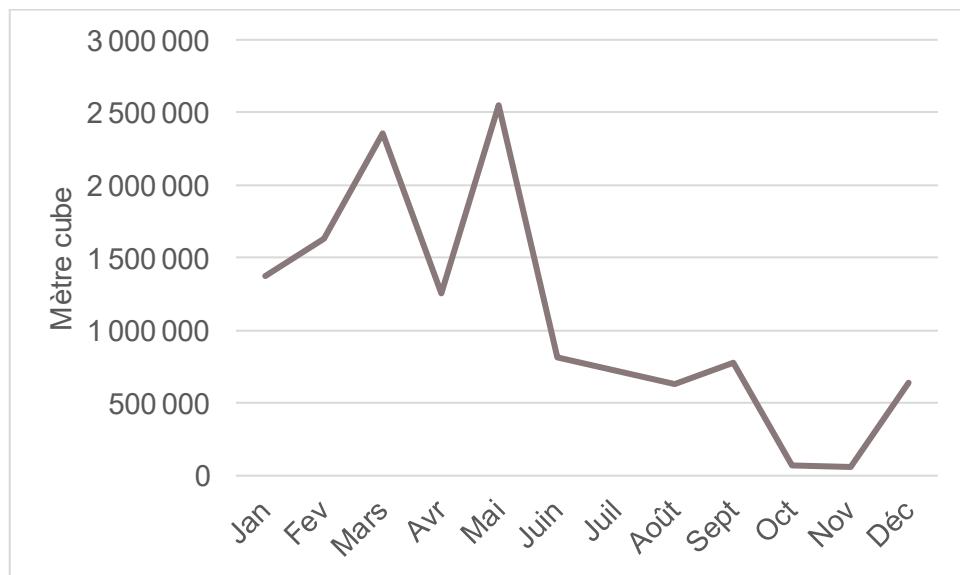
Figure 55 : Répartition de la SAU irriguée par filière (Source : Recensement agricole 2020, traitement IREEDD)



Note de lecture : STH : Surface Toujours en Herbe

Les prélèvements pour l'irrigation ont atteint 12,8 millions de mètre cube en 2023. L'irrigation se fait principalement sur frondaison, à hauteur de 75 %, tandis que le goutte-à-goutte représente 25 %. Le graphique suivant présente l'évolution mensuelle des prélèvements pour l'irrigation en 2023 :

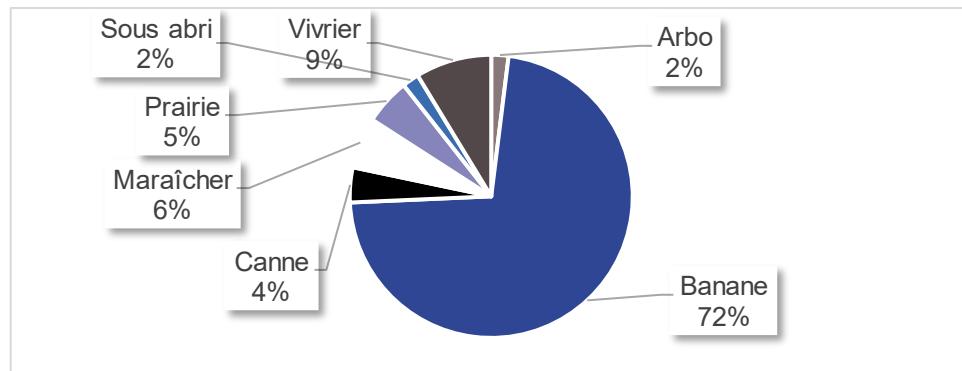
Figure 56 : Evolution mensuelle des volumes prélevés en 2023 (Source : Chambre d'agriculture de Martinique, traitement IREEDD)



Enfin, la figure suivante présente la répartition des prélèvements entre les différents types de cultures. La majorité est destinée à la banane (72 %), puis viennent les cultures vivrières (9 %), la maraîchage (6 %), les prairies (5 %) et la canne (4 %).

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 57 : Répartition des prélèvements entre les cultures (Source : Chambre d'agriculture de Martinique, traitement IREEDD)



2.3.5.3. Perspective d'évolution du secteur et impact sur la ressource et les milieux aquatiques

Le secteur agricole martiniquais est fortement soutenu par divers programmes d'aides publiques, tels que :

- La Politique Agricole Commune, notamment avec son premier pilier, qui accompagne financièrement le développement économique du secteur
- Le fond POSEI : En 2022 la Martinique a reçu 125,4 millions d'euros, en hausse de 2,8 % par rapport à la moyenne sur 2016-2021 ;
- Le FEADER : le territoire a un budget de 18 millions en 2021 ;
- Le Plan stratégique national FEADER 2023-2027 : doté de 85 millions, il est principalement dédié aux investissements agricoles.

Par ailleurs, l'Etat et le comité de l'eau et de la biodiversité au niveau local a voté un certain nombre de règlementations qui vise à renforcer la protection des milieux aquatiques et la ressource en eau des pressions d'origine agricoles. Parmi les plus récentes :

- **La loi Biodiversité de 2016**, garantit l'absence de perte nette de biodiversité et la réparation du préjudice écologique. Elle peut également rendre obligatoire des pratiques agricoles favorables à une espèce menacée ;
- **Le plan Chlordécone IV** s'étend sur la période 2021 à 2027 et prévoit d'établir un plan de contrôle interservices des denrées alimentaires (fruits et légumes, poissons, œufs...) et de la traçabilité de leurs échanges, ainsi que d'identifier la qualité et l'origine des produits mis sur le marché et valoriser les produits concernés auprès des consommateurs ;
- Enfin, **le SDAGE 2022-2027** réaffirme les objectifs de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole et la maîtrise des volumes destinés à l'irrigation.

Sur le plan réglementaire,

- Dans le cadre de la Loi EGALIM et de l'interdiction de substances actives, des chartes d'engagement sont remplies par les utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires à proximité des habitations⁹³.
- De plus, la Commission européenne a renouvelé l'autorisation d'utilisation du glyphosate pour 10 ans⁹⁴. Enfin, à la suite des contestations des agriculteurs en février 2024, le plan Ecophyto a été mis à l'arrêt⁹⁵.

⁹³ Protection des riverains, des personnes vulnérables et des points d'eau lors de l'application des produits phytopharmaceutiques, ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

⁹⁴ La Commission européenne renouvelle l'autorisation du glyphosate pour dix ans, toutel'europe.eu

⁹⁵ Plan Ecophyto : tout comprendre aux annonces du gouvernement, Institut national du service public

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

- Enfin, récemment, la Proposition de loi⁹⁶ visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dite loi Duplomb, prévoit notamment de modifier les règles encadrant l'usage de certains pesticides⁹⁷. L'objectif affiché est de simplifier les normes et réglementations pour les agriculteur.rice.s pour regagner en compétitivité. Cependant, la réintroduction de pesticide, notamment l'acétamipride, un néonicotinoïde dangereux pour les pollinisateurs, y est inscrit, faisant craindre des impacts négatifs pour l'environnement, la ressource en eau et les milieux aquatiques.

2.3.5.4. La filière banane

2.3.5.4.1. *Tendances rétrospectives et chiffres clefs*

En 2023, 135 000 tonnes de banane ont été produites, dont 131 000 tonnes sont exportées. (Les exportations sont en baisse de 13,6 % par rapport à 2022). La production diminue : en 2016 elle atteignait 179 000 tonnes. La surface destinée à l'export est en baisse de 22 % par rapport à 2010 et de 10,5 % par rapport à 2020.

Le secteur de la banane représente près de 50 % de la valeur ajoutée du secteur primaire en 2021. Son chiffre d'affaires est de 106 millions d'euros en 2023 (-3,6 % par rapport à 2022). En 2022, on dénombre 325 planteurs de banane.

La surface agricole utile qui lui est dédiée couvre 5 000 hectares (près d'un quart de toute la SAU de la Martinique). Cependant, cette superficie a baissé de 15 % depuis 2016.

Plus de 3 300 hectares de banane sont irrigués en 2020, soit 75 % de l'ensemble des surfaces irriguées cette année. Cette surface était de 3 000 hectares en 2010.

Par ailleurs, en plus de l'irrigation des parcelles, une part importante de l'eau prélevée pour la production de la banane est utilisée pour laver les fruits. Environ 2 millions de mètre cube par an sont utilisés, dans une centaine de stations de lavage⁹⁸. La carte ci-dessous localise les stations de lavage recensées par la chambre d'agriculture, plutôt situées au centre et au nord-est de l'île.

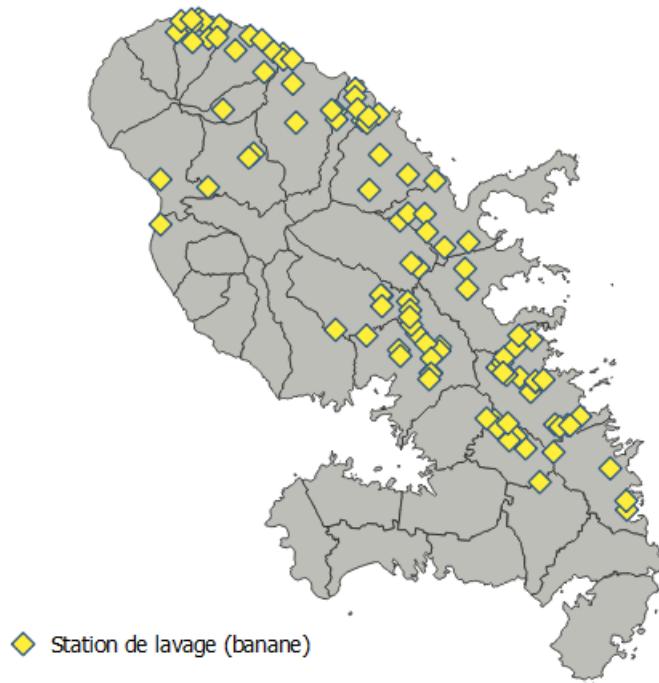
⁹⁶ Passage en commission mixte paritaire au moment de l'écriture du rapport

⁹⁷ Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, Vie Publique (<https://www.vie-publique.fr/loi/297070-proposition-de-loi-duplomb-agriculture-pesticides-bassines>)

⁹⁸ Chambre d'Agriculture, données transmises par Jean-Daniel Martineau

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 58 : Répartition des stations de lavage de banane (Source : Chambre d'Agriculture Martinique, traitement IREEDD)



2.3.5.4.2. Perspectives d'évolution du secteur et impact sur la ressource et les milieux aquatiques

Avec une production stable depuis 2018 et des aides POSEI constantes (98 millions d'euros en 2022), la banane martiniquaise occupe 25 % du marché en Hexagone⁹⁹. Malgré cela, la production est en deçà de ses niveaux historiques, qui s'établissaient en moyenne à 190 000 tonnes par an entre 2012 et 2016. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces baisses de production, et notamment :

- Un dumping social et environnementale, puisque la culture de la banane est en concurrence avec la banane « dollar » d'Amérique du Sud, dont le coût unitaire de production est bien inférieur, grâce à un coût de la main d'œuvre plus faible et à une réglementation moins stricte, notamment en matière de recours aux phytosanitaires¹⁰⁰. Cette concurrente couvre 75 % du marché européen contre 2,5 % pour la banane martiniquaise ;
- Une forte exposition aux aléas climatiques, comme les tempêtes Matthew (2016) et Marina (2017), qui ont nécessité des jachères à la suite de leur passage, et plus récemment les sécheresses et la tempête Bret en juin 2023 ;
- De même, l'exposition aux maladies entraîne des pertes de rendement : La cercosporiose, qui accélère le mûrissement des fruits, s'attaque aux plantations et a atteint un niveau record en 2022-2023. De même, un risque d'apparition de la fusariose est également à prendre en compte ;
- Des hausses de coûts de production, avec l'augmentation du coût d'achat des engrains, ont tiré les coûts de production à la hausse, rendant le secteur moins compétitif : hausse de 12,3 % des prix à l'exportation.

⁹⁹ Rapport Annuel 2022, IEDOM Martinique

¹⁰⁰ Rapport Annuel 2022, IEDOM Martinique

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

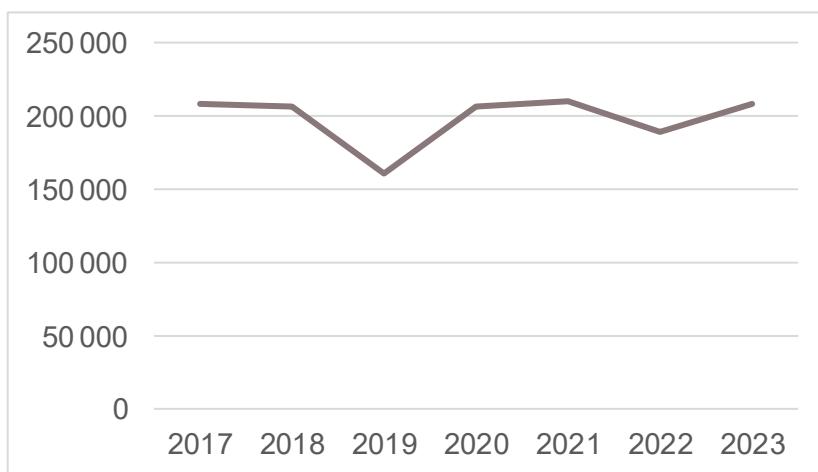
Le Plan Banane Durable III (PBD3) a pour objectif de renforcer la transition agroécologique des systèmes de cultures de banane en Martinique¹⁰¹. Ce projet fait suite au 2 premiers plans, qui ont abouti à une réduction des pesticides de 60 % entre 2006 et 2015¹⁰².

2.3.5.5. La filière canne à sucre

2.3.5.5.1. Tendances rétrospectives et chiffres clefs

La production de canne à sucre, étalée sur 4 000 hectares, s'élève à plus de 208 000 tonnes en 2023. Malgré des baisses de production en 2019 et 2022, la production est stable, comme le met en lumière le graphique suivant.

Figure 59 : Evolution de la production de cannes à sucre - Martinique (Source : Mémento de la statistique agricole 2022 & Rapport Annuel 2023, IEDOM Martinique, traitement IREEDD)



Ce secteur dégage un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros pour l'année 2022. Celui-ci est en baisse de 8,43 % par rapport à 2016. La filière représente 7 % de la valeur ajoutée du secteur agricole.

En 2022, 162 planteurs de canne à sucre sont installés à la Martinique. Malgré une stabilité depuis 2017, il faut noter une forte chute après 2016, où leur nombre était de 201.

2.3.5.5.2. Perspectives d'évolution du secteur et impact sur la ressource et les milieux aquatiques

La filière canne à sucre dispose de nombreux atouts pour son développement économique, au même titre que ces débouchés (sucre et rhum)¹⁰³ :

- Le fond POSEI subventionne le secteur à hauteur de 5,4 millions d'euros en 2021 (ce chiffre est constant depuis 2016) ;
- La surface agricole utile augmente légèrement en 2022 : +1,5% ;
- La demande locale de rhum est en hausse de 15 % en 2022 ;
- La Martinique est le seul département d'outre-mer à bénéficier de l'appellation d'origine contrôlée sur son rhum ;

¹⁰¹ PBD3 (Plan Banane Durable 3), Campus Agro Environnemental Caraïbe (<https://www.caec-carib.org/fr/recherche/projets/autres-projets/pbd3>)

¹⁰² Chronique d'une transition agroécologique : la banane des Antilles, Cirad (<https://www.cirad.fr/nos-activites-notre-impact/notre-impact/recits-d-impact/chronique-d-une-transition-agroecologique-la-banane-des-antilles#repartir-sur-des-bases-saines--le-plan-banane-durable>)

¹⁰³ Rapports Annuels, IEDOM Martinique

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

- La filière rhum bénéficie 68 824 hectolitres d'alcool pur (HAP) en 2024, sur les 153 000 distribués à tous les territoires d'outre-mer¹⁰⁴. Ce contingent augmente à chaque révision depuis 1996 ;
- Un taux d'accise réduit s'applique aux rhums traditionnels des DOM sous-contingent : 934€/HAP au lieu de 1 867 €/HAP¹⁰⁵.

Ces atouts sont cependant contrebalancés par des freins :

- Les sécheresses impactent fortement les rendements : durant la période du carême de 2019, le CODERHUM a estimé que 70% des pertes de rendement étaient dû au déficit hydrique¹⁰⁶.
- L'interdiction progressive de l'usage des herbicides font diminuer les rendements et augmenter les coûts de production (besoin de plus de main d'œuvre pour l'arrachage manuel). A ce titre, les récoltes de canne sont en-deçà des attentes du CODERHUM en 2022, dû à un manque de solution face à l'enherbement et au changement climatique. Cela entraîne une diminution des volumes de canne broyée d'environ 10 % ;
- Les cultures de la canne font aussi face à la concurrence des autres productions agricoles ainsi qu'à l'étalement urbain ;
- En 2022, la production de rhum est également en baisse de -2,6 % par rapport à 2021, dû à la diminution de la production de rhum agricole (-7,3 %). Les exportations de rhum ont, elles aussi, baissées en 2022, de l'ordre de 2,4 % ;
- Le taux de vignette sociale est à la hausse sur les rhums produits et consommés en Martinique. En effet, la Loi de finances de la Sécurité Sociale 2019 a instauré son alignement sur les spiritueux produits dans l'Hexagone. Il passera donc de 40 € à 558 €/HAP entre 2020 et 2025. Cela représente un surcoût de 10 millions d'euros pour les producteurs¹⁰⁷.

Impact de la culture de la canne à sucre sur la ressource en eau :

- La culture de la canne à sucre est gourmande en eau, son besoin est estimé à 926 mm pour 285 jours de culture¹⁰⁸ ;
- Peu de surface dédiée à la canne sont irriguées, 0 hectare en 2010 et 42 en 2020¹⁰⁹. Toutefois, cette surface pourrait augmenter avec l'impact du changement climatique.

2.3.5.6. La filière fruits et légumes

2.3.5.6.1. Tendances rétrospectives et chiffres clefs

La culture de fruits et légumes (hors banane) s'étale sur 2 900 hectares en 2022 (contre 3 550 hectares en 2016), où 7 700 tonnes ont été produites, loin derrière la moyenne de production entre 2012 et 2017, qui s'élevait à 14 000 tonnes. Cette production couvre 39 % de la consommation locale pour les légumes et 31 % pour les fruits (hors banane) en 2021.

¹⁰⁴ Arrêté du 19 juillet 2023 portant répartition entre les départements et les distilleries du contingent d'exportation de rhum traditionnel

¹⁰⁵ Taux d'accises sur le rhum : France vs DOM-TOM, eurotax.fr

¹⁰⁶ Source : entretien avec Mr Feliot du CODERHUM

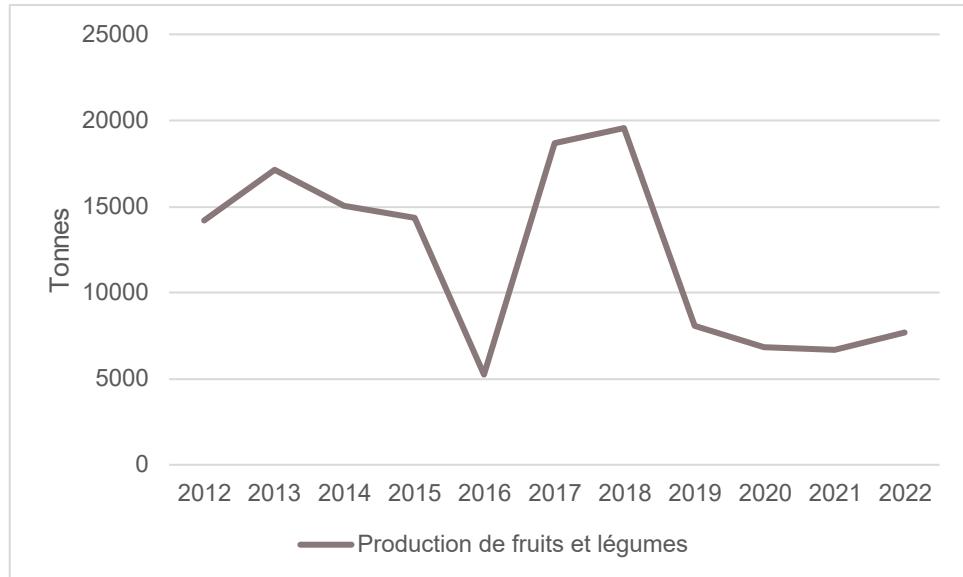
¹⁰⁷ Rapport Annuel IEDOM, 2023

¹⁰⁸ Guide de l'irrigant Martinique, Chambre d'Agriculture Martinique

¹⁰⁹ Recensement Agricole 2020

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 60 Production de fruits et légumes (Source : Agreste Martinique, Mémento agricole)



Le chiffre d'affaires, de 18,8 millions d'euros en 2022, est également en baisse de 14 % par rapport à 2015.

En 2019, environ 24 % des agriculteurs de la filière de fruits et légumes sont dans une organisation de producteurs.

2.3.5.6.2. Perspectives d'évolution du secteur et impact sur la ressource et les milieux aquatiques

La filière fruits et légumes se développe et se diversifie¹¹⁰ :

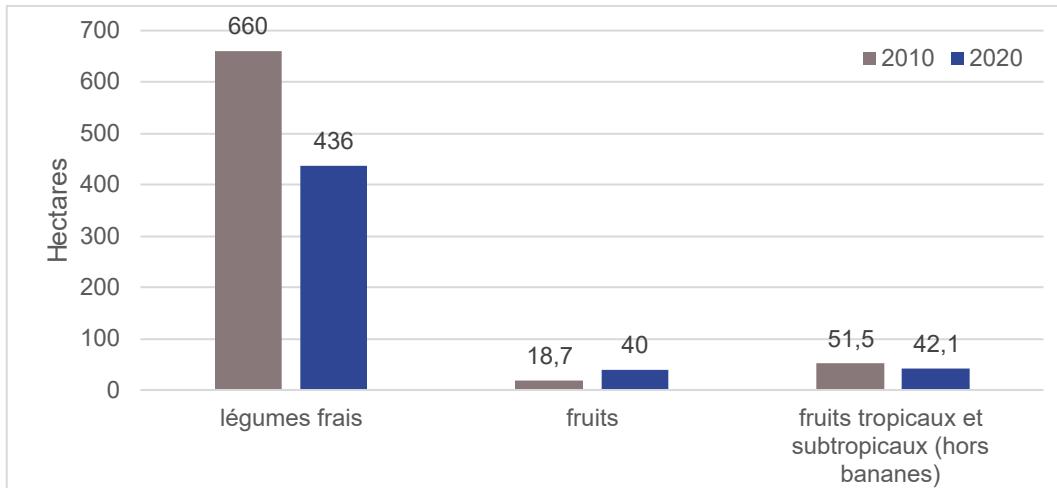
- Elle a reçu 4,5 millions d'euros du dispositif d'aide POSEI en 2021, une enveloppe constante depuis 2016 (en moyenne 4,2 millions d'euros sur la période 2016-2021).
- Par ailleurs, le secteur du cacao se développe, avec 100 hectares et 43 producteurs en 2023, au sein de l'association VALCACO. Cette dernière prévoit 10 nouveaux adhérents en 2024 et 400 hectares en 2028.
- Enfin, la filière vanille se relance avec l'association PROVAE, créée en 2021, et qui compte une vingtaine d'adhérents en 2022.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de la SAU irriguée entre les filières de fruits et légumes.

¹¹⁰ Rapport Annuel 2022 & 2023, IEDOM Martinique

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Figure 61 : Répartition de la SAU irriguée au sein de la filière fruits et légumes (Source : Recensement agricole 2020)



Les légumes frais occupent la part la plus importante dans la SAU irriguée. On peut également noter que la surface totale irriguée diminue de 212 hectares entre 2010 et 2020. Cette chute est due à la baisse de surfaces irriguées des légumes frais.

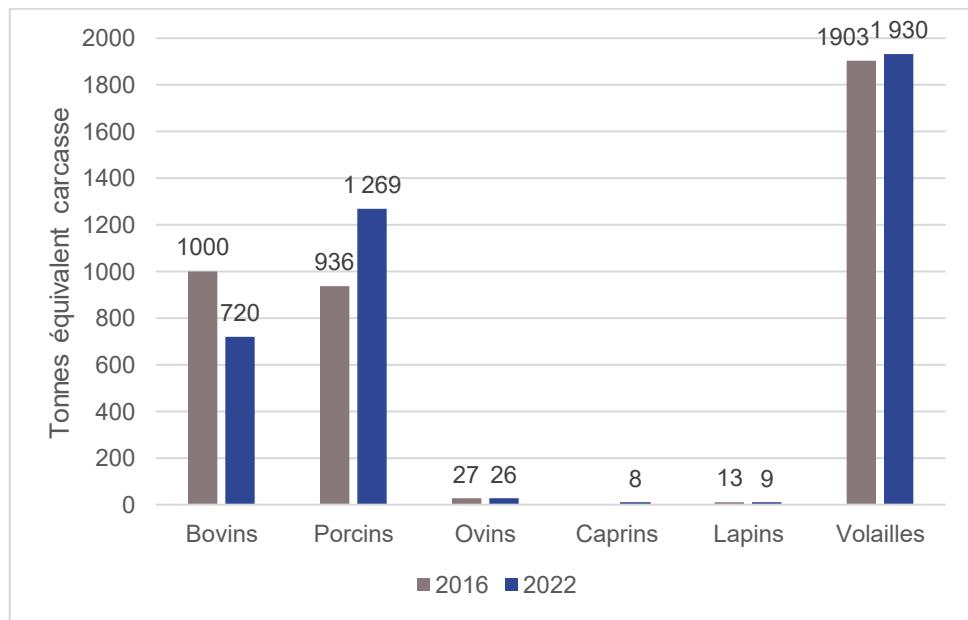
2.3.5.7. La filière élevage

2.3.5.7.1. Tendances rétrospectives et chiffres clefs

Le chiffre d'affaires de la filière avoisine les 16 millions d'euros en 2018, dont 9,3 millions d'euros venant de l'aviculture. Le secteur emploie 300 éleveurs en 2018. Le nombre d'entreprises d'élevage est de 1470 en 2020, en forte chute par rapport à 2010 (-20 %). La surface agricole utile destinée à l'élevage est de 7 150 hectares en 2022, également en baisse de 17 % par rapport à 2010.

La répartition de la production de viande entre les différentes filières est présentée dans le graphique suivant.

Figure 62 : Production de viande (en TEC) (Source : Agreste Martinique, Mémento, édition 2019 & 2022)

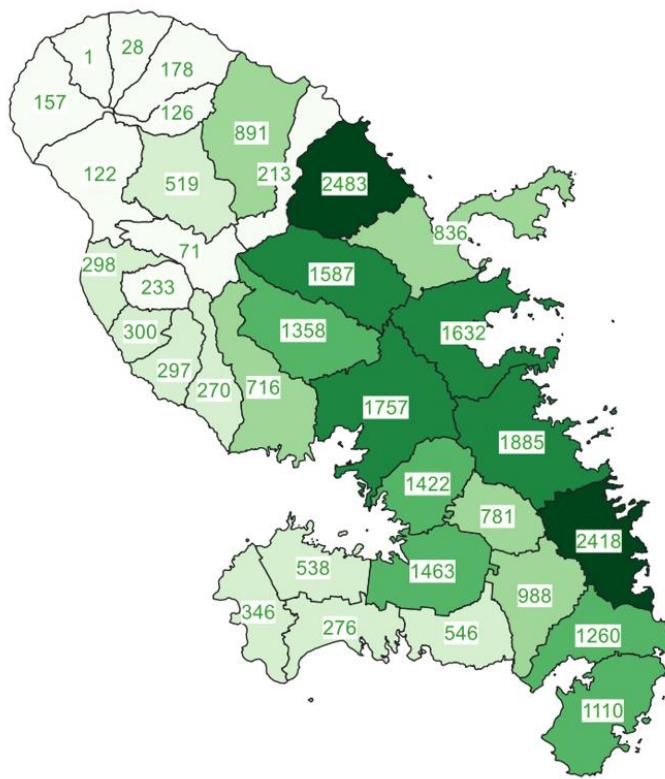


OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

La production de la filière élevage est de 4 000 tonnes équivalent carcasse (TEC) en 2022. En 2023, elle est en baisse de 9,5 % par rapport à 2021. En volume, la volaille représente 48,7 %, les porcins, 32 % et les bovins, 18,2 % en 2022. Cette production couvre 17 % des besoins du territoire en 2021.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des bovins par commune.

Figure 63 : Répartition géographique du nombre de bovin en 2021 (Source : Chambre d'Agriculture Martinique)



Les cheptels de bovins sont concentrés au centre du territoire et sur la côte Atlantique.

Enfin, la production de lait a fortement chuté entre 2010 et 2022, passant de 526 000 à 148 000 litres. De même, le chiffre d'affaires est passé de 175 000 euros en 2016 à 28 000 en 2018.

2.3.5.7.2. Perspectives d'évolution du secteur et impact sur la ressource et les milieux aquatiques

Sur la seule année 2022, la production est en hausse de 10,4 % par rapport à 2021, pour tous les types de viandes, notamment la viande porcine (+ 15,6 %) et la viande bovine (+ 2,2 %)¹¹¹.

Le chiffre d'affaires de la filière volaille est également en hausse, conséquence de l'augmentation de la production de 90 % entre 2010 et 2021.

Ces différents chiffres sont à nuancer avec la baisse de 20 % du nombre d'entreprises d'élevage et de 12,5 % de la SAU sur la tendance longue, depuis 2010.

¹¹¹ Mémento de la statistique agricole 2023, Martinique, Agreste

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

La filière élevage est subventionnée par l'aide POSEI à hauteur de 12,3 millions d'euros en 2021¹¹². En moyenne, l'enveloppe de ce fonds est de 12 millions d'euros sur la période 2016-2021¹¹³. En 2024, une aide au développement et au maintien du cheptel allaitant est prévue, d'un montant de 250 et 200 euros par vache¹¹⁴.

2.3.5.8. L'agriculture Biologique

2.3.5.8.1. Tendances rétrospectives et chiffres clefs

En 2022, 882 hectares sont convertis en agriculture biologique (soit 3,8 % de la SAU totale) sur lesquels 154 agriculteurs sont installés. Le secteur présente une hausse significative puisqu'en 2016, ils n'étaient que 46 exploitants répartis sur 329 hectares en 2016. Les légumes frais représentent 22 % des surfaces, 18 % sont destinés à l'élevage et 13 % pour les tubercules. Sur l'année 2023, 283 hectares supplémentaires sont passés en bio.

2.3.5.8.2. Perspectives d'évolution du secteur et impact sur la ressource et les milieux aquatiques

Le réseau DEPHY, qui fait partie du plan Ecophyto, est un réseau d'agriculteurs qui a pour objectif de promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement¹¹⁵. Ce réseau soutient 32 entreprises agricoles en 2020, dans différentes filières (ananas, banane, canne à sucre et culture vivrière/légumes). Un nouvel appel à projet a été lancé pour DEPHY EXPE 3 en janvier 2024.

Les financements vers la filière biologique atteignent 519 000 € en 2020, en forte hausse depuis 2018, où ils étaient de 279 000 €. Le FEADER finance notamment des projets de conversion à l'agriculture biologique¹¹⁶.

2.3.5.9. Synthèse

Le tableau suivant présente l'évolution des chiffres clés de l'agriculture martiniquaise depuis l'Etat des Lieux 2019.

Tableau 3 : Evolution depuis l'EDL 2019 (Source : Mémento 2019, 2021 & 2022, traitement IREEDD)

	Nb d'exploitations	SAU (ha)	Production	CA (M d'€)	Surfaces irriguées (ha)
	626	4 987	149 145 t	110	3 347,6
	278	3 987	189 241 t	17	42
	483	2 900	7 693 t	18,8	518
	513	7 517	3 962 TEC	16 (2018)	393
	NC	NC	1 930 TEC	9,3 (2018)	

* Toutes les données présentées sont de 2022, hormis le nombre d'entreprises agricoles (2020) et indications contraires

¹¹² Rapport Annuel 2022, IEDOM Martinique

¹¹³ Cette moyenne a été utilisée sans l'année 2019, car le montant alloué n'a pas été trouvé

¹¹⁴ Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA), campagne 2024 Pour les départements d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

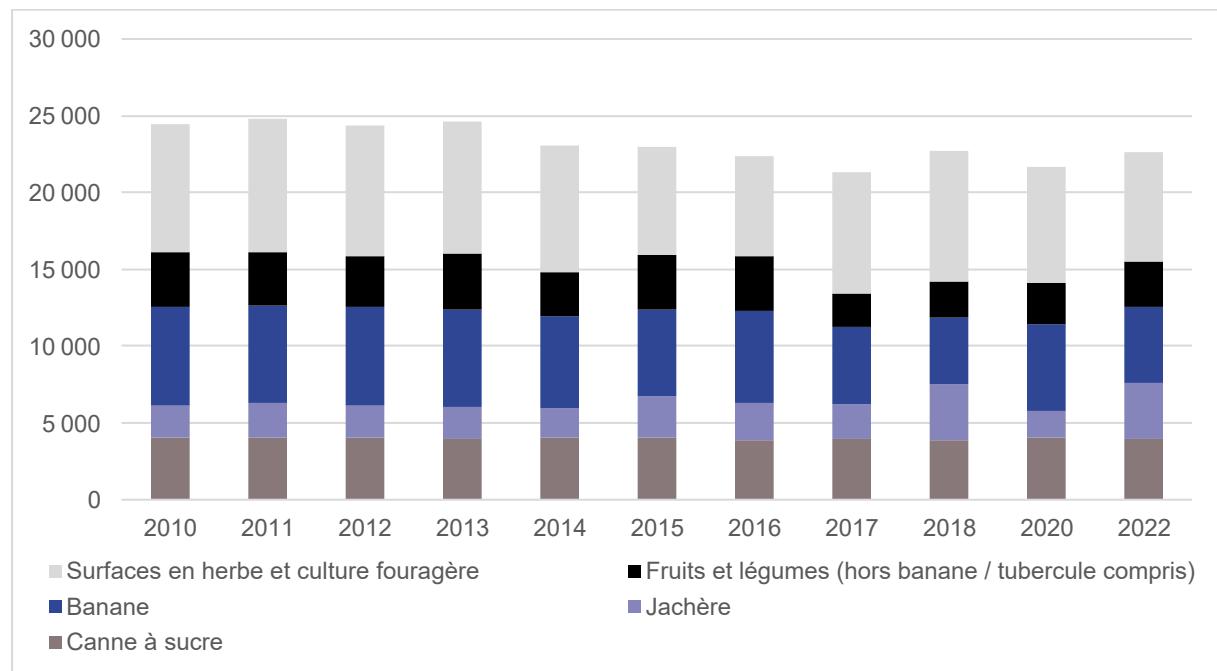
¹¹⁵ Les fermes DEPHY ECOPHYTO de Martinique 2022-2026, ecophytopic.fr

¹¹⁶ Rapport Annuel 2022, IEDOM Martinique

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Enfin, la figure ci-dessous présente l'évolution de la SAU et sa répartition entre les différentes filières de l'agriculture martiniquaise entre 2010 et 2022.

Figure 64 : Evolution de la répartition de la SAU entre 2010 et 2022 (Sources : Agreste Martinique, Mémento, édition 2012 à 2017, 2019, 2021 & 2022, traitement IREEDD)



3. Scénarios tendanciels d'évolution des prélèvements

3.1. Hypothèses

L'exercice d'état des lieux du SDAGE 2028-2033 exige de questionner l'évolution pressentie des prélèvements à horizon 2033, afin d'évaluer l'évolution de la pression prélèvement sur les masses d'eau.

Schématiquement, l'évolution des prélèvements nécessite de croiser les informations suivantes :

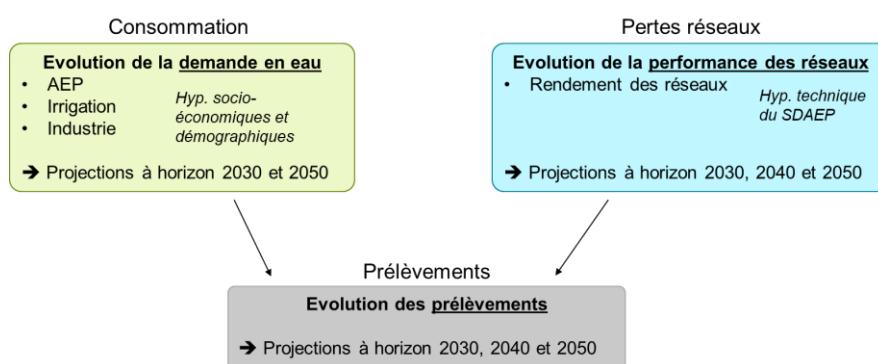


Figure 65 : Schéma d'estimation de l'évolution des prélèvements (Source : IREEDD)

S'agissant des consommations d'eau, l'exercice prospectif est à la croisée des enseignements de l'analyse rétrospective des prélèvements historiques, et de l'évolution pressentie de la demande en eau, tout usage confondu. A ce titre, la caractérisation des usages de l'eau, dans sa dimension rétrospective et prospective, présentée aux sections précédentes, permet de proposer des hypothèses éclairées. Compte tenu des pertes en eau sur les réseaux d'adduction et de distribution, les consommations estimées doivent être majorées par le taux de pertes sur les réseaux pour estimer les besoins de prélèvements.

Ces estimations reposent sur une approche par la demande en eau, et ne tiennent pas compte de l'évolution de la disponibilité en eau à horizon 2033, 2040 et 2050, dans un contexte de changement climatique. A titre d'illustration, le modèle hydro-climatique et économique de gestion de la ressource en eau (MGR)¹¹⁷ réalisé en 2021 sur le territoire Martiniquais a évalué que les débits d'étiages seraient réduits de 25% à horizon 2055, relativement à la situation initiale de 2020, du fait de la hausse des températures notamment. Par ailleurs, au-delà des tendances longues et interannuelles, l'intensification de la sévérité des carêmes, précisément où les fréquentations touristiques et les besoins en eau d'irrigation sont les plus importants, accroît la complexité à satisfaire 100% de la demande en eau tout en respectant des débits minimums des cours d'eau.

Le travail présenté ici est donc une estimation de l'évolution des prélèvements qui mérite ces précautions pour une interprétation prudente des résultats. Les paragraphes suivants présentent les hypothèses retenues pour estimer l'évolution des prélèvements à horizon 2033.

3.1.1. Estimations des consommations d'eau potable sur le réseau public

¹¹⁷ <https://www.observatoire-eau-martinique.fr/bases-documentaire/le-modele-de-gestion-de-la-ressource-en-eau-de-la-martinique/>

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Préambule.

Les consommations d'eau potable sur le réseau public martiniquais correspondent aux consommations des ménages, mais également de l'ensemble des activités publiques et privées raccordées au réseau public. Notamment, les industriels raccordés, les établissements publics et sensibles (collectivités, groupes scolaires, hôpitaux, etc.) et les APAD (activités professionnelles assimilées domestiques). Il s'agit des entreprises disposant de compteurs d'eau analogues à ceux des ménages, du fait de leur faible consommations : artisans, commerçants, etc.).

Démographie.

L'analyse rétrospective de la démographie martiniquaise met en évidence qu'en 2006 et 2016, le nombre d'habitant a reculé de 0.7%/an, pour atteindre aujourd'hui environ 355 000 habitants.

Les scénarios démographiques de l'INSEE présentent différentes trajectoires, plus ou moins optimistes. Pour rappel, 3 scénarios sont détaillés :

- Le scénario « bas », le plus pessimiste, estime une décroissance démographique de l'ordre de - 0.91%/an, et porte ainsi la population à 330 000 habitants en 2032
- Le scénario central, s'inscrivant dans la lignée de la tendance rétrospective observée, estime quant à lui un recul du nombre d'habitant de 0.72% par an, affichant une population en 2032 de 339 000 habitants en 2032.
- Enfin, le scénario « haut », le plus optimiste, estime une décroissance démographique de seulement 0,49%/an, soit 351 000 habitants en 2032.

En synthèse, le graphique suivant projette ces évolutions démographiques :

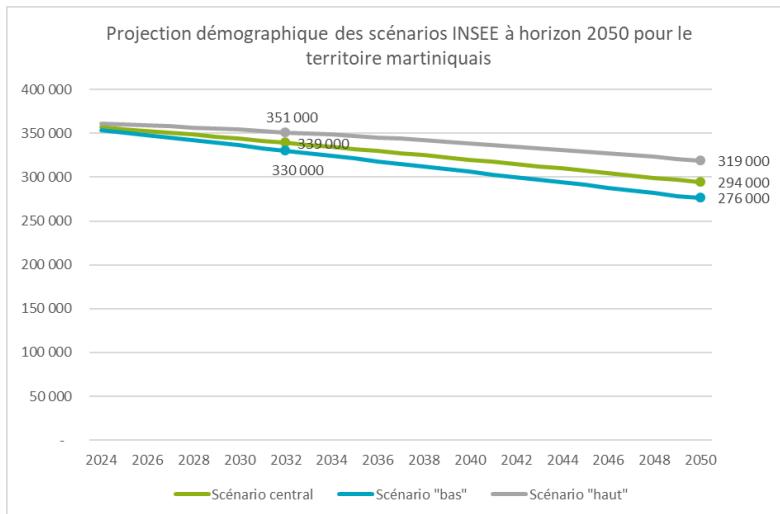


Figure 66 : Schéma d'estimation de l'évolution des prélèvements (Source : IREEDD)

Ces scénarios s'appuient sur une analyse strictement démographique des tendances passées, et n'intègrent pas l'impact pressenti des politiques publiques locales. A titre d'illustration, les SCoT des 3 EPCI présentent quant à eux des scénarios volontaristes, et particulièrement optimistes en estimant une hausse de la population, atteignant 448 000 habitants en 2050. Cette trajectoire témoigne d'une ambition politique locale de soutenir un bilan démographique positif, notamment par la maîtrise du solde migratoire. Toutefois, l'estimation de l'évolution des prélèvements en eau impose de retenir des scénarios prudents et réalistes, afin d'éviter une sous-estimation de l'impact sur les masses d'eau. Dans cette perspective, les scénarios testés ici privilégient le scénario central de l'INSEE. Le tableau suivant détaille l'estimation de l'évolution de la demande en eau potable de la population domestiques, à horizon 2033, 2040 et 2050.

Mm3/an	2025	2033	2040	2050
--------	------	------	------	------

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

INSEE bas	21	19	18	16
INSEE central	21	20	19	17
INSEE haut	21	21	20	19

Tableau 4 : Projections démographiques de l'INSEE (Source : modèle OMPHALE, INSEE)

Ces estimations font l'hypothèse que la consommation journalière actuellement constatée, à savoir 163 litres/jour/habitant, reste stable sur la période¹¹⁸. Dans cette perspective, les projections démographiques du scénario central de l'INSEE impliquent que la demande en eau potable par les usagers domestiques diminue de 17% en 25 ans (entre 2025 et 2050)¹¹⁹.

3.1.2. Estimations des consommations des usagers non domestiques desservis par le réseau public d'eau potable

Il s'agit ici des activités productives assimilées domestiques (APAD), du secteur du tourisme (infrastructures d'accueil et d'hébergement) ainsi que des gros consommateurs raccordés tels que les industriels et les établissements publics (collectivités, établissements médico-sociaux et éducatifs, etc.), etc.

En matière de prospective, l'hypothèse retenue est une stabilité de la demande en eau, eu égard aux enseignements de l'analyse socio-économique des usages de l'eau présentés aux sections précédentes.

Par ailleurs, la consommation des usagers non domestiques raccordés au réseau est calculée par la différence entre les volumes AEP totaux consommés et les volumes AEP consommés par la population résidente. **Sur la base des données de 2022, la demande en eau des usagers non domestiques raccordés au réseau est estimée à 5,3 Mm3/an.**

3.1.3. Estimations des consommations des usagers agricoles et industriels

Les précédents paragraphes ont estimé les prélèvements sur le réseau public. Toutefois, l'évolution des prélèvements en eau à l'échelle de la Martinique doit également tenir compte des prélèvements individuels, notamment par les irrigants et industriels disposant de leur propre point de prélèvements. Pour mémoire, le graphique suivant présente l'évolution rétrospective des prélèvements en eau pour le secteur agricole et industriel, sur la période 2012-2022.

¹¹⁸ Hypothèse correspondant à la moyenne observée des 10 dernières années.

¹¹⁹ Toute chose égale par ailleurs.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

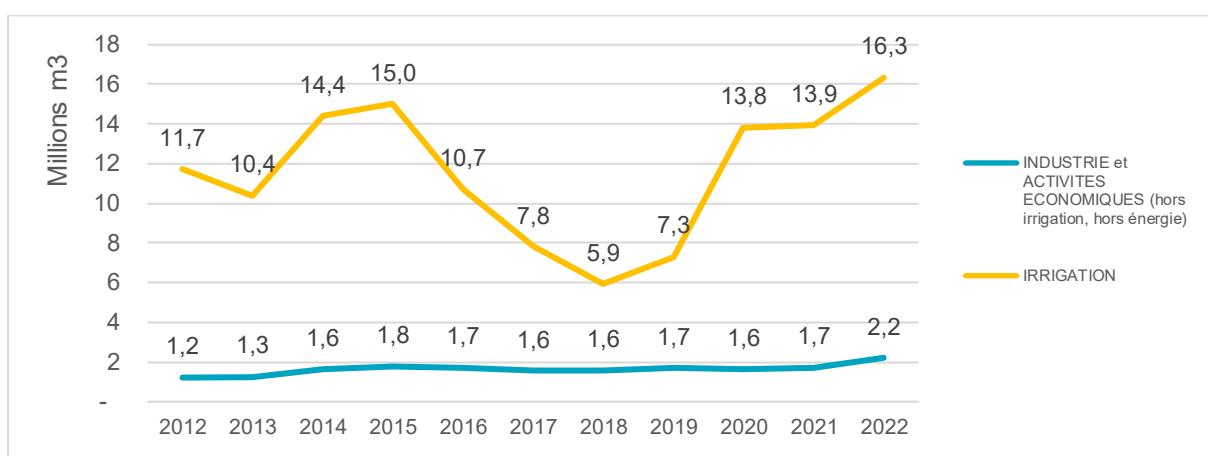


Figure 67 : Evolution des prélèvements pour l'irrigation et l'industrie sur la période 2014-2022 (BNPE, 2012-2022)

Les prélèvements industriels sont stables depuis 2012 et avoisinent les 1,8 Mm³/an. La caractérisation du secteur industriel à la section 2.3.3 atteste que le développement économique du secteur secondaire est globalement stable, et que l'on peut raisonnablement faire l'hypothèse que la situation d'ici 2033 suivra la même tendance.

S'agissant des prélèvements à destination de l'irrigation, les données rétrospectives mettent en évidence une plus forte variabilité des prélèvements, en lien étroit avec la sévérité des carèmes et les besoins en eau des cultures. La moyenne observée entre 2012 et 2022 porte les prélèvements d'irrigation à 11,6 Mm³/an. **L'hypothèse retenue pour projeter les évolutions des prélèvements d'irrigation est de considérer que ces derniers seront stables et conformes à la moyenne 2012-2022, autrement dit 11,6 Mm³/an.**

3.1.4. Evolution des rendements des réseaux d'eau potable

Comme indiqué en introduction de la section 3, la question de l'évolution des rendements de réseaux est centrale dans l'estimation de l'évolution des prélèvements en eau. En effet, le taux de perte vient majorer l'estimation de la consommation d'eau pour évaluer l'ampleur des prélèvements nécessaire à desservir 100% de la demande en eau.

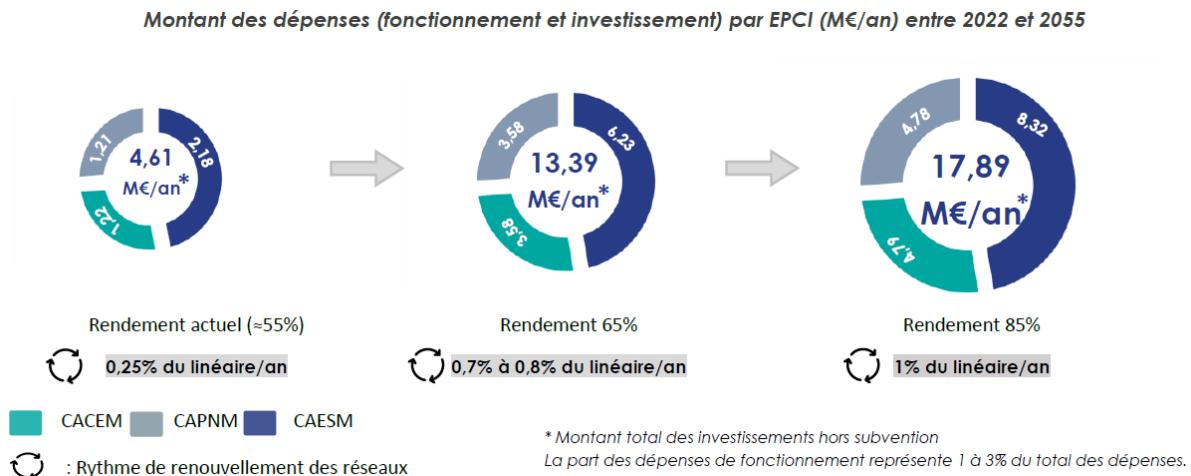
S'agissant du contexte martiniquais, la section 2.2.1 a décrit le patrimoine des services d'eau potable et précise l'état actuel des rendements de réseaux. Pour mémoire, les taux de rendement par secteur rapportés en 2023 dans les rapports annuels des délégataires sont les suivants :

Territoire	Tx de rendement du réseau
CACEM	56%
CAESM	81%
CAPN	51%
Martinique	62%

Tableau 5 : Taux de rendement des réseaux d'eau potable par secteur (données ODE, 2023)

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Le maintien du rendement de réseaux et, de fait, l'accroissement du rendement génère des investissements importants pour les EPCI. A titre d'illustration, l'étude 2021 relative à l'élaboration d'un modèle de gestion de la ressource en eau a estimé le rythme d'investissement selon 3 objectifs cible de rendement de réseaux à horizon 2055 :



Le maintien des rendements actuels suppose des investissements à hauteur de 4.6M€/an. Ces derniers s'élèvent à 13.4M€/an pour atteindre 65% de rendement et dépassent 17M€/an pour atteindre 85% de rendement à horizon 2055.

Compte tenu de la contrainte budgétaire à laquelle les EPCI font face et aux capacités techniques et d'ingénierie des entreprises locales à absorber de telles volumes de travaux, 3 hypothèses de progression du rythme de progression du rendement de réseau sont proposées, et sont détaillées dans le tableau suivant :

% de rendement de réseau	2025	2033	2040	2050
Statu quo : rendement constant	62%	62%	62%	62%
Hyp. Prudente : +0,85%/an	62%	69%	75%	80%
Hyp. Optimiste : +1,5%/an	62%	74%	85%	85%

Tableau 6 : Scénario d'évolution des rendements de réseau selon le niveau d'ambition fixé.

L'hypothèse prudente fixe un rythme de progression du rendement de 0.85%/an, permettant d'atteindre 75% de rendement en 2040 et 80% en 2050.
L'hypothèse optimiste vise quant à elle l'atteinte de 75% de rendement plus tôt, vers 2033, pour viser à horizon 2050 les objectifs Grenelle en matière de rendement de réseau, à savoir 85%, soit un gain annuel moyen de +1.5% de rendement.

3.2. Projection de l'évolution des prélèvements en eau à horizon 2033, 2040 et 2050

Fort de l'ensemble des hypothèses détaillées aux paragraphes précédents, trois scénarios sont proposés. Ils révèlent la part d'incertitudes de l'exercice prospectif, eu égard aux différents paramètres qui impactent la demande en eau des différents usagers et le taux de rendement des réseaux. Les trois scénarios sont les suivants :

	Hypothèses communes	Rendement de réseaux
Scénario 0	<ul style="list-style-type: none"> Scénario démographique INSEE central Prélèvements agricoles et industriels stables 	Pas d'amélioration des rendements de réseau
Scénario 1		Hyp. Prudente : +0,85%/an
Scénario 2		Hyp. Optimiste : +1,5%/an

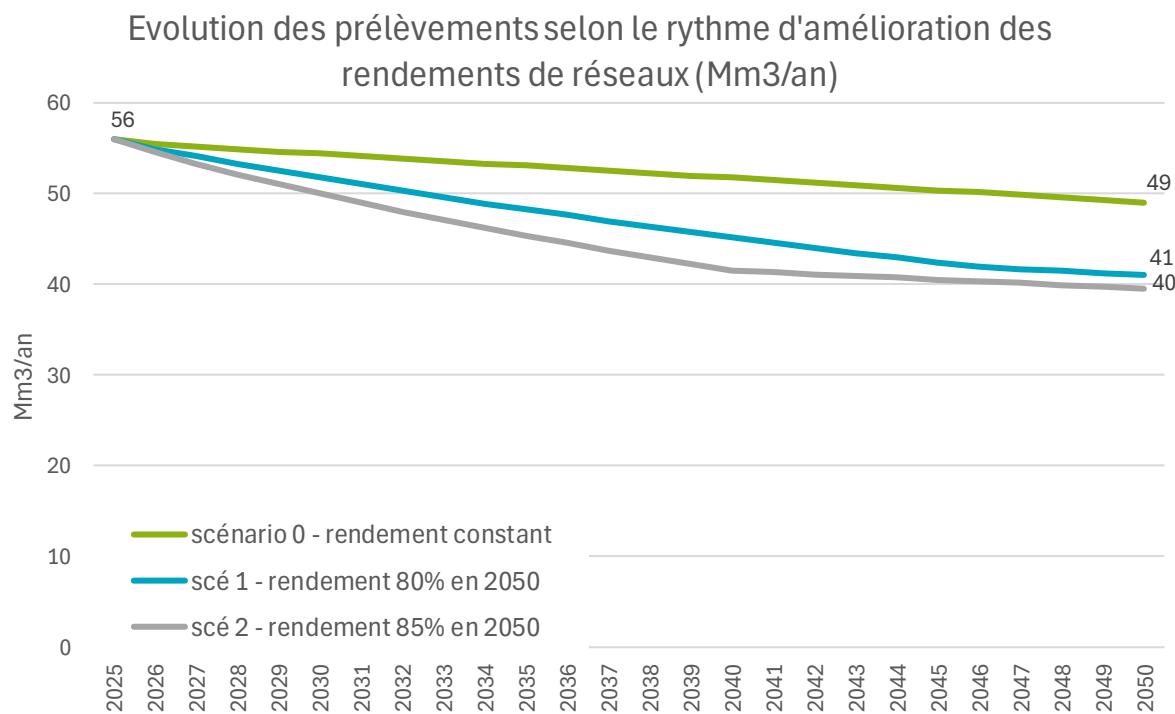


Figure 68 : Scénarios d'évolution des prélèvements selon le rythme de progression du rendement de réseau (IREEDD)

A rendement de réseau constant (scénario 0), la seule baisse démographique se traduirait, à horizon 2050, par une réduction de 7 Mm3/an prélevés par rapport à 2025, soit des prélèvements estimés à 49Mm3 en 2050.

Toute chose égale par ailleurs, l'amélioration du rendement de réseau au rythme de +0.85%/an (scénario 1) pour atteindre 80% de rendement à horizon 2050, permettrait de réduire les prélèvements d'environ 15 Mm3/an, par rapport à un scénario de rendement constant (comparaison des scénarios 0 et 1 sur le graphique).

Enfin, l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle, à savoir 85% de rendement de réseau, réduiraient de 18% les besoins de prélèvements, relativement au scénario de rendement constant des réseaux (40Mm3 en 2050, contre 49 Mm3 pour le scénario 0).

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE
ÉTAT DES LIEUX 2025 DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE MARTINIQUE

Note à l'attention du lecteur :

Cet exercice prospectif évalue globalement les besoins de prélèvements mais doit être interprété avec prudence. En effet,

1. **Ces résultats ne disent rien de la capacité des milieux à supporter ces évolutions de prélèvement dans un contexte de changement climatique et de réduction de la disponibilité en eau.** Ce point est d'autant plus sensible que la majorité des prélèvements se situent au nord et au centre de l'île, et que 85% des prélèvements concernent des eaux de surface et sont donc fortement exposés à cette baisse des débits. L'accroissement des pressions quantitatives est donc à géométrie variable entre masse d'eau.
2. **Le raisonnement en volume annuel masque les fortes variations de prélèvements constatées au pas de temps mensuel.** Notamment, la période de carême où la disponibilité en eau est la plus faible, coïncide avec le pic de demande en eau, tout usage confondu (population résidente, fréquentation touristique et besoins d'irrigation). A demande égale, les effets du changement climatiques conduiront à un accroissement des tensions sur la ressource en eau pendant les mois de carêmes.